

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 13 décembre 2021, à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01**      Ordre du jour

CA      Direction Performance Greffe et Services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 décembre 2021, à 19 h.

**10.02**      Déclaration / Proclamation

CA      Direction Performance Greffe et Services administratifs

Mot de la mairesse et des élus.

**10.03**      Questions

CA      Direction Performance Greffe et Services administratifs

Période de questions du public.

**10.04**      Procès-verbal

CA      Direction Performance Greffe et Services administratifs

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 22 novembre 2021, à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 novembre 2021, à 19 h 30.

**10.05**      Procès-verbal

CA      Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1218916006

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 août 2021.

**10.06** Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1218916011

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 novembre 2021.

**10.07** Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction Performance\_Greffe et Services administratifs - 1217987014

Déposer la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

## 12 – Orientation

**12.01** Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1212962001

Appuyer le projet de rénovation du terrain extérieur de l'école Lester B. Pearson de la Commission scolaire English-Montreal afin qu'elle puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur.

*District(s) :* Ovide-Clermont

## 20 – Affaires contractuelles

**20.01** Contrat de services professionnels

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1218947008

Octroyer à Castor et Pollux, au montant maximal de 139 999,31 \$, taxes incluses, un contrat de services pour la réalisation de l'aménagement paysager du projet pilote de biblioconteneur au parc Le Carignan.

*District(s) :* Ovide-Clermont  
*Charte montréalaise des droits et responsabilités :* Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs

**20.02** Contrat de services professionnels

CA Direction des travaux publics - 1218200002

Autoriser la prolongation du contrat 20-18528 pour l'essouchement d'arbres publics avec 9331-4854 Québec Inc., pour un montant de 136 245,37 \$, taxes incluses, pour une durée de 12 mois, à compter du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, tel que précisé dans l'article 15.02 du contrat avec les mêmes termes et conditions.

**20.03** Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1198224014

Autoriser la prolongation du contrat 19-17399 avec Navada Ltée, pour un montant de 87 675,61 \$, taxes incluses, pour les activités d'entretien mécanique de deux arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge, pour une période de 12 mois à partir du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, et ce, conformément aux termes et conditions du contrat.

**20.04** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1219182001

Accorder des contributions financières totalisant la somme de 122 810 \$, pour l'année 2022, aux organismes suivants : 50 630 \$ au Club de natation de Montréal-Nord, 27 630 \$ au Club de soccer de Montréal-Nord, 17 790 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord, 12 360 \$ au Club de basketball de Montréal-Nord et 14 400 \$ au Baseball mineur de Montréal-Nord et approuver les projets de conventions à intervenir.

**20.05** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1214988002

Accorder une contribution financière de 50 001 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour le financement du projet Plan d'aménagement du Nord-Est. Agent de mobilisation qui s'inscrit dans la démarche de revitalisation urbaine intégré (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.

**20.06** Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1211959005

Accorder une contribution financière de 27 000 \$ à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord, pour la réalisation d'une étude de positionnement économique pour les rues de Charleroi, Monselet et Fleury à Montréal-Nord, et approuver le projet de convention à intervenir.

**20.07** Subvention - Contribution financière

CA Direction des travaux publics - 1213602013

Accorder une contribution financière de 12 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la réalisation du projet Brigade neige pour la période du 13 décembre 2021 au 31 mars 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

**20.08** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1217549022

Entériner une contribution financière de 350 \$ au Centre d'activités pour le maintien de l'équilibre émotionnel de Montréal-Nord (CAMÉÉ) pour l'événement « 35e anniversaire de fondation de CAMÉÉ » qui s'est déroulé le 7 décembre 2021, à la salle de réception Le Classique.

**20.09** Subvention - Contribution financière

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1213573031

Accorder une contribution financière de 500 \$ à la Fondation Beaulieu-Blondin, pour la tenue de l'activité « Noël des aînés » le 15 décembre 2021, en collaboration avec le PDQ 39 du SPVM, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2021.

**20.10** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1214233001

Approuver le projet de convention modifié avec Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord pour le soutien du poste de coordination.

*Charte montréalaise des droits et responsabilités :* Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités

**20.11** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1216324002

Approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue en mai 2021 avec la Table de quartier de Montréal-Nord dans le cadre du projet Plan d'aménagement du Nord-Est.

*District(s) :* Ovide-Clermont

**20.12** Subvention - Contribution financière

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1213573030

Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club d'âge d'or Pompei masculin pour le soutenir dans ses activités auprès des aînés, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**20.13** Subvention - Contribution financière

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1213573029

Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club du bel âge St-Antoine-Marie-Claret pour le soutenir dans ses activités annuelles, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**20.14** Subvention - Contribution financière

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1213573027

Accorder une contribution financière de 6 000 \$ à divers organismes communautaires, soit 1000 \$ au Centre communautaire Annour, 1000 \$ au Centre communautaire multi-éthnique, 1000 \$ à Mission Bon accueil, 1000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir, 1000 \$ à Panier Futé et 1000 \$ au Carrefour des retraités, pour les services offerts en aide alimentaire aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19.

**20.15** Subvention - Contribution financière

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1213573026

Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'organisme Amour en action pour les services offerts aux personnes en situation d'itinérance sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**20.16** Subvention - Contribution financière

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1213573025

Accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Centre d'activités de Montréal-Nord pour le maintien de l'équilibre émotionnel (CAMÉÉ) pour les services offerts aux personnes en détresse psychologique ou en santé mentale depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**20.17** Subvention - Contribution financière

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1213573024

Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Montréal-Nord pour le projet d'aide aux gens dans le besoin, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**20.18** Subvention - Contribution financière

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1213573023

Accorder une contribution financière de 400 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières pour la poursuite des activités pour les familles, les aînés et les personnes à mobilité réduite, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**20.19** Subvention - Contribution financière

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1213573020

Accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour la tenue des activités de l'Opération Nez rouge de Montréal qui auront lieu du 1er au 31 décembre 2021, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**20.20** Subvention - Contribution financière

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1213573028

Entériner une contribution financière de 300 \$ aux Résidences du Confort pour permettre aux résidents de célébrer le temps des fêtes lors d'un souper-spectacle de Noël qui a eu lieu le 10 décembre 2021, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**20.21** Subvention - Contribution financière

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1213573022

Entériner une contribution financière de 200 \$ au Centre d'activités pour le maintien de l'équilibre émotionnel de Montréal-Nord (CAMÉÉ) pour l'événement « 35e anniversaire de fondation de CAMÉÉ » qui s'est déroulé le 7 décembre 2021, à la salle de réception Le Classique, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**20.22** Subvention - Contribution financière

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1213573021

Entériner une contribution financière de 1000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord, afin de soutenir l'organisation de la Guignolée qui a eu lieu le 11 décembre 2021, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**20.23** Subvention - Contribution financière

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1213573032

Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Générale des Insuffisants Rénaux (A.G.I.R.) afin de leur permettre de continuer à aider les insuffisants rénaux à supporter leur maladie chronique, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

## **30 – Administration et finances**

**30.01** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1217606030

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 octobre 2021.

**30.02** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1217606031

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2021.

**30.03** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1218224010

Autoriser une dépense de 116 597,87 \$, taxes incluses, auprès de Lafarge Canada inc., pour la fourniture et le transport de pierres concassées et de pierres prémélangées requises par la Direction des travaux publics pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme.

**30.04** Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1217987004

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2022.

**30.05** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1218361004

Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception et la réalisation des travaux visant les intersections surélevées sur Charleroi / Éthier et Charleroi / Balzac faisant partie du réseau routier artériel. Ces travaux font partie du Plan d'action Vision Zéro inclus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la mobilité, Division de la sécurité et de l'aménagement durable.

**30.06** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1217549024

Reconduire la reconnaissance et le soutien des organismes suivants : Évolu-Jeunes 19-30 ans, à titre de partenaire de mission partagée, Pétales Québec et le Centre d'activités pour le maintien et l'équilibre émotionnel (CAMÉÉ) à titre de partenaire privé, pour la période de décembre 2021 à décembre 2022.

**30.07** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1217549023

Approuver la reconnaissance et le soutien de l'organisme pour l'Intégration, la Citoyenneté et l'Inclusion de Montréal-Nord (ICI), à titre de partenaire de mission partagée, pour la période de décembre 2021 à décembre 2022.

**30.08** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1217177009

Autoriser le dépôt de quatre demandes de subventions au ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme de sécurisation routière, appel à projets 2021-2022.

*Charte montréalaise des droits* Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire et responsabilités :

**30.09** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1213573018

Entériner une dépense de 200 \$ auprès de la Fabrique de la paroisse Ste-Gertrude pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 5 décembre 2021, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2021.

## 40 – Réglementation

**40.01** Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1218303007

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le projet de Règlement R.R.1562.058 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 et le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX

**40.02** Règlement - Avis de motion

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1217987006

Adopter le Règlement RGCA22-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2022).

**40.03** Règlement - Avis de motion

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1217987007

Adopter le Règlement RGCA22-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).



**40.04** Règlement - Avis de motion

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1217987008

Adopter le Règlement RGCA22-10-0003 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

**40.05** Règlement - Avis de motion

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1217987009

Adopter le Règlement RGCA22-10-0004 autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

**40.06** Règlement - Avis de motion

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1217987010

Adopter le Règlement RGCA22-10-0005 autorisant un emprunt de 2 214 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

**40.07** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1217040004

Adopter le projet de résolution PP-049 afin de permettre le remembrement des lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 9 logements pour les lots 5 987 371 et 5 987 372, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

*District(s) :* Ovide-Clermont

**40.08** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1217040005

Adopter le premier projet de résolution PP-050 afin de permettre le remembrement des lots et l'agrandissement du bâtiment principal pour le 10452-10454, avenue Pigeon, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

*District(s) :* Marie-Clarac

**40.09** Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1217177008

Autoriser la mise à sens-unique en direction ouest de la rue Mont-Joli.

*Charte montréalaise des droits et responsabilités* Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire et responsabilités :

**40.10** Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1217177007

Statuer sur une recommandation du comité mobilité qui a siégé le 25 août 2021 visant à ajouter un arrêt toutes directions à l'intersection de l'avenue Paris et de la rue Sabrevois.

*Charte montréalaise des droits et responsabilités* Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire et responsabilités :

**40.11** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1187040012

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : refuser la modification au P.I.I.A approuvé visant la démolition de 2 résidences unifamiliales jumelées, le remembrement des 2 lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 6 étages d'usage résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus) au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

*District(s)* : Marie-Clarac

**40.12** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1219195007

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre le remplacement des portes et fenêtres au 4595, boulevard Gouin Est, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**40.13** Urbanisme - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1217040006

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : refuser la modification du Règlement de zonage R.R.1562 visant à autoriser l'usage « lieu de culte » dans la zone I10-225.

*District(s)* : Marie-Clarac

## 50 – Ressources humaines

**50.01** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1211959007

Autoriser la création d'un poste temporaire d'inspecteur.trice - circulation et stationnement (emploi 784610), groupe de traitement : 12-008, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

**50.02** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1211959008

Autoriser la création d'un poste temporaire d'agent.e technique circulation et stationnement-mobilité (emploi 772340), groupe de traitement 12-011, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, pour la période du 31 janvier au 3 septembre 2022.

**50.03** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1216219002

Autoriser la création d'un poste permanent de conseiller en ressources humaines (emploi : 211480), groupe de traitement : FM-06, en contrepartie de l'abolition du poste permanent d'agent-conseil en ressources humaines (emploi : 211310, poste : 78558), groupe de traitement : FM-05, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, et ce, à compter du 26 février 2022.

**50.04** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1211959006

Autoriser la prolongation du poste temporaire de conseiller en planification (emploi : 302240, poste : 82215), groupe de traitement : 29-002, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et ce, pour la période du 1er janvier au 28 février 2022.

**50.05** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1217606029

Autoriser la création d'un poste temporaire d'analyste TI, (emploi : 401480), groupe de traitement : 29-001, à la Division de l'informatique de la Direction des services administratifs, en contrepartie, de laisser vacant le poste permanent de technicien en développement d'application en bureautique, (emploi : 732880), groupe de traitement : 12-008, pour la période du 29 janvier 2022 au 31 décembre 2022.

## 51 – Nomination / Désignation

**51.01** Nomination / Désignation

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1219171003

Demander au ministre de la Justice de désigner les officiers compétents à célébrer des mariages et unions civiles pour l'arrondissement de Montréal-Nord.

---

M. Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement  
Montréal, le mercredi le 8 décembre 2021



**Dossier # : 1218916006**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 août 2021.

Il est recommandé :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 août 2021.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-01 19:05

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1218916006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 août 2021.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu sa dernière rencontre le 17 août 2021. Il s'agissait d'une séance tenue par visioconférence en raison de la pandémie de la COVID-19.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

**DESCRIPTION**

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

**JUSTIFICATION**

S.O.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

**MONTRÉAL 2030**

S.O.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S.O.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre CLERMONT  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2021-11-01



**Dossier # : 1218916011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 novembre 2021.

Il est recommandé :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 novembre 2021.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-01 19:05

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION****Dossier # :1218916011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 novembre 2021.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu sa dernière rencontre le 23 novembre 2021. Il s'agissait d'une séance tenue par visioconférence en raison de la pandémie de la COVID-19.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

**DESCRIPTION**

S.O.

**JUSTIFICATION**

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

**MONTRÉAL 2030**

S.O.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S.O.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre CLERMONT  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2021-11-22



**Dossier # : 1217987014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

QUE soient déposés aux archives, conformément aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), les déclarations des intérêts pécuniaires de M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement pour le district Marie-Clarac et de M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement pour le district Ovide-Clermont.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-02 11:27

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1217987014

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu des articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), tout membre du conseil doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, et par la suite à chaque année, dans les 60 jours qui suivent l'anniversaire de la proclamation de son élection, déposer au conseil leur déclaration des intérêts pécuniaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 10 334 Déposer la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

**DESCRIPTION**

Tout conseiller d'arrondissement doit donc déposer au conseil d'arrondissement une déclaration écrite mentionnant les intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur les territoires de la Ville et de la Communauté métropolitaine de Montréal et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalités ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Transmission des déclarations à l'attention du greffier de la Ville de Montréal.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 14 octobre 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Secrétaire d'arrondissement substitut

### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2021-11-24



**Dossier # : 1212962001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Appuyer le projet de rénovation du terrain extérieur de l'école Lester B. Pearson de la Commission scolaire English-Montreal afin qu'elle puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur.

Il est recommandé:

- D'appuyer le projet de rénovation de terrain extérieur de l'école Lester B. Pearson de la Commission scolaire English-Montreal afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES);
- De s'engager à ajuster les conditions d'utilisation avec la Commission scolaire English-Montreal afin que ces installations soit accessibles à l'ensemble de la population de l'arrondissement.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-08 17:03

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1212962001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Appuyer le projet de rénovation du terrain extérieur de l'école Lester B. Pearson de la Commission scolaire English-Montreal afin qu'elle puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 7 septembre 2021, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) du Québec a lancé le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES). La création de ce programme découle des défis auxquels font face les Réseaux quant au financement de travaux permettant le maintien des installations en place ainsi que la construction de nouvelles infrastructures pouvant répondre aux besoins d'une clientèle en croissance ou aux pratiques en constante évolution. Un déficit est observé dans le financement pour le maintien des infrastructures publiques de façon générale et certaines infrastructures sportives et récréatives sont en mauvais ou en très mauvais état. Une enveloppe de 175 millions de dollars est disponible pour l'ensemble du Québec. Il vise à financer des projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives afin de soutenir la disponibilité d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec et d'accroître l'accès à ces infrastructures pour la population.

Afin de bénéficier de l'aide financière, les requérants doivent présenter leur projet au MÉES au plus tard le 10 décembre 2021. La fin des travaux doit être prévue au plus tard le 31 décembre 2025.

Tous les projets sur le territoire de la Ville de Montréal nécessitent un appui du comité exécutif de la Ville de Montréal, qu'ils proviennent des arrondissements, de la Ville centre ou d'organismes à but non lucratif.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

En plus d'un appui du comité exécutif de la Ville de Montréal, le Service des grands parcs, du

Mont-Royal et des sports (SGPMRS) a demandé que les projets d'un tiers aient une résolution d'appui du conseil d'arrondissement de leur territoire et une résolution du conseil d'administration de l'organisme. De plus, l'arrondissement doit s'engager à conclure une entente de service avec la CSEM pour que les installations extérieures du projet soient accessibles à l'ensemble de la population.

Le projet de rénovation du terrain extérieur de l'école Lester B. Pearson consiste à la rénovation et à la mise aux normes des terrains de soccer et de basketball afin d'augmenter le potentiel de leurs utilisations par le réseau scolaire et par la communauté nord montréalaise, après les heures de classe. En effet, les terrains seront éclairés et permettront de prolonger leur utilisation en soirée.

De par sa superficie, le site de l'école Lester B. Pearson offre un beau potentiel, spécialement le terrain de soccer. Ces installations sont localisées au coeur du projet de corridor vert dans le secteur Est de l'arrondissement. De plus, le gazonnement naturel du terrain de soccer augmente le taux de verdissement et participe à la réduction des îlots de chaleur.

L'estimation du coût total admissible du projet est de 1 733 267 \$.

Montant de la demande de subvention dans le cadre du programme: 1 153 267 \$

## **JUSTIFICATION**

Les projets déposés dans le cadre du PSISRSES doivent avoir fait l'objet d'un appui du comité exécutif de la Ville de Montréal pour qu'ils puissent être analysés au MÉES et bénéficier ainsi d'une aide financière.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'aide financière maximale ne peut être supérieure à 5 millions de dollars.

66 2/3 % du coût maximal admissible, pour un centre de services scolaire, une commission scolaire ou un collège d'enseignement général et professionnel;

50 % du coût maximal admissible, pour un établissement universitaire ou un établissement scolaire privé.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce projet répond à la priorité 19 de Montréal 2030, soit d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leur besoins.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'aide financière du PSISRSES constitue une injection significative de fonds dans la réalisation du projet et dans la réduction du déficit d'investissement des installations sportives.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise. Si le projet est accepté par le MÉES, un communiqué de presse gouvernemental sera sans doute émis. Les requérants des projets soumis, dont la CSEM, pourraient développer différentes stratégies pour annoncer leurs



projets à différentes étapes de réalisation: démarrage, construction, inauguration, Compte tenu des bénéfices de ces installations pour l'arrondissement de Montréal-Nord, les élus de l'arrondissement pourraient se joindre à la CSEM à l'une ou plusieurs de ces étapes.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Jusqu'au 10 décembre 2021 - Dépôt par les requérants des demandes d'aide financière au MÉES;

- Résolution du comité exécutif du 15 décembre;
- Suivi des dossiers soumis au MÉES par les requérants.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude LAUZON  
Chef de division sports et loisirs

**ENDOSSÉ PAR**

Claudel TOUSSAINT  
Directeur

Le : 2021-12-07



**Dossier # : 1218947008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer à Castor et Pollux, au montant maximal de 139 999,31 \$, taxes incluses, un contrat de services pour la réalisation de l'aménagement paysager du projet pilote de biblioconteneur au parc Le Carignan.

Il est recommandé :

QUE soit octroyé à Castor et Pollux, au montant maximal de 139 999,31 \$, taxes incluses, un contrat de services pour la réalisation de l'aménagement paysager du projet pilote de biblioconteneur au parc Le Carignan;

QUE soit approuvé le projet de contrat à intervenir;

QUE soit autorisé le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer le contrat;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-08 17:02

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1218947008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer à Castor et Pollux, au montant maximal de 139 999,31 \$, taxes incluses, un contrat de services pour la réalisation de l'aménagement paysager du projet pilote de biblioconteneur au parc Le Carignan.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Programme d'aménagement urbain pour les enfants (PAU-E) s'inscrit dans le cadre de la Politique de l'enfant. Il vise à offrir des aménagements urbains actifs, ludiques, sécuritaires et universellement accessibles conçus par les enfants et pour les enfants. Plus particulièrement, il favorise la présence des enfants dans l'espace public et encourage les déplacements à pied, à vélo, le long des espaces publics ou des parcours scolaires, pour ainsi repenser la trame urbaine de la Ville de Montréal, et ce, tout au long de l'année. Ainsi, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) et le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) collaborent pour travailler de manière transversale à la création et la mise en œuvre du Programme d'aménagement urbain – Enfants. Le programme vise à soutenir financièrement des projets qui :

- ont une volonté d'agir pour aménager des espaces publics ou des parcours scolaires dédiés aux jeunes de moins de 18 ans;
- favorisent la connectivité des parcs, des espaces verts, les installations sportives et du partage de la rue, notamment le long des parcours scolaires, tout en accordant la priorité à la sécurité des enfants;
- contribuent à l'équité sociale, économique et géographique;

et ce, dans le but de :

- créer et transformer des espaces novateurs, sécuritaires, universellement accessibles et audacieux en faveur de l'enfance;
- minimiser les conflits entre les différents usagers de la route;
- favoriser la prise de parole et la participation active des enfants dans le débat autour du cadre de vie.

Une subvention maximale de 250 000 \$ par année peut être allouée pour chaque projet retenu, la contribution de la Ville s'élève à 80% des coûts admissibles.

En continuité avec les interventions récentes en aménagement dans le Corridor vert des 5 écoles, l'Arrondissement désire implanter un projet pilote de biblioconteneur au parc le Carignan. Ce projet pilote construit de conteneurs maritimes vise à encourager la persévérance scolaire en donnant lieu à des activités hors les murs de la MCC, des clubs de lecture et d'autres activités communautaires.

Afin de mettre en place ce projet, l'Arrondissement a reçu l'offre de services professionnels de la part de l'organisme à but non lucratif Castor et Pollux. Cet organisme s'occupera de la construction de mobilier accessible universellement à partir du parc, de l'installation d'un toit vert et de travaux horticoles, de signalétique et d'éclairage. De plus, il mènera un atelier murale avec les organismes et citoyens du quartier afin de réaliser une oeuvre sur l'extérieur de la structure. En faisant l'évaluation des opportunités, nous avons naturellement été dirigés vers un projet orphelin existant de microbibliothèque/ bibliobus avec l'école le Carignan. Le projet avait été initié lorsque l'école avait commencé à perdre ses locaux de bibliothèque et de musique dû à l'augmentation des jeunes étudiants et il a été abandonné faute de financement.

Dans son essence, le projet émane d'une opportunité et d'un partenariat avec le milieu qui dure depuis les débuts du Corridor vert des 5 écoles. Le Corridor vert des 5 écoles est un portefeuille de projets collectifs de l'arrondissement porté par plusieurs intervenants. C'est un projet novateur, qui consiste en une série d'interventions sur l'espace urbain, public et privé, qui vont améliorer la qualité de vie des résidents et des usagers et encourager ceux-ci à s'approprier les lieux et les équipements. Chaque jour, près de 6 000 écoliers, enseignants et parents transitent dans ce secteur. Le projet a été présenté aux élus très tôt dans la démarche alors que l'évaluation de la faisabilité en lien avec les conditions de financement était en cours d'évaluation.

Le choix du site s'est porté sur le parc le Carignan pour redynamiser le Corridor vert des 5 écoles, soutenir la persévérance scolaire et renforcer les partenariats. Malgré les interventions soutenues de l'arrondissement, le secteur connaît certaines problématiques au niveau de la sécurité, du manque de végétation, de la défavorisation matérielle et sociale."La vision est d'avoir des élèves à vélo, d'aménager les abords et cours décoles plus vertes avec moins de clôtures afin que les citoyens puissent profiter d'un espace public de qualité, et de lieux éclairés et sécuritaires. À terme, les interventions menées feront du secteur visé, un milieu de vie actif et convivial, un endroit décloisonné, où les liens entre les établissements et le voisinage – autant en ce qui a trait à l'accessibilité au lieu et aux équipements qu'à la programmation – seront multipliés, un espace idéal pour la construction et l'intégration sociale, un espace propice au développement de liens sociaux et de participation citoyenne."

\*une pièce jointe comporte plus de contenu.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 2218947001 - Octroyer un contrat de gré à gré à la compagnie Groupe Mergon inc. pour l'acquisition d'un biblioconteneur pouvant accueillir 30 personnes pour un montant de 89 256,84 \$ taxes incluses.

GDD 1160217010 - Octroyer à Pépinière & Collaborateurs, au montant maximal de 140 000 \$, taxes incluses, un contrat pour la réalisation d'un aménagement temporaire du projet "Piétonisation de la rue Dijon dans le cadre du projet urbain Corridor vert des 5 écoles, et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

## **DESCRIPTION**

Le mandat de Castor et Pollux est de concevoir l'intégration paysagère d'un biblioconteneur ludique de 100 mètres carrés dans le parc le Carignan ainsi que de l'intégrer dans le Corridor vert des 5 écoles. Aussi, en faire une destination culturelle et communautaire notamment en intégrant les organismes et les citoyens dans la conception de la murale extérieure. Le mandat vise particulièrement les jeunes du quartier et doit mettre l'accent sur le verdissement, l'accessibilité universelle, la culture, le communautaire et les arts.

## JUSTIFICATION

Les installations de Dijon, le parc-école Jules-Verne et l'école le Carignan sont fréquentés par la population ciblée et sont très près du site d'implantation. De plus, une bibliothèque ouverte sur l'extérieur du parc peut aider à la cohésion sociale, à la persévérance scolaire ainsi que la promotion de nos parcs et des services de l'arrondissement.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le cout total maximal de ce contrat est de 139 999,31 \$ taxes incluses, sera assumé comme suit:

Un montant maximal de 127 838,03 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 19-042 Aménag. urbains (PAU-Enfants). Cette dépense sera assurée à 100 % par la ville centre.

Le budget net au projet 38365-Programme d'aménagements urbains enfants familles est réparti comme suit pour chacun des années:

Biblioconteneur	2021	2022	Total
1218947008 -Octroyer à Castor et Pollux, au montant maximal de 139 999,31 \$, taxes incluses, un contrat pour la réalisation de laménagement paysager du projet pilote de biblioconteneur au parc Le Carignan.		127 838, 03 \$	127 838, 03 \$

## MONTRÉAL 2030

C'est l'occasion pour l'Arrondissement de continuer d'emboîter le pas avec M. Lamontagne et de mettre en place ce projet pilote qui s'inscrit dans la panification stratégique Montréal 2030: Développer un modèle de gouvernance intelligente et une culture de l'innovation reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes. Montréal 2030, Action prioritaire 17.

Il y a également un souhait administratif de mener des projets en intégrant les principes de l'analyse différenciée par les sexes et intersectionnelle (ADS+) dans la mise en place d'initiatives municipales. De plus,étant donnée le territoire desservi par le parc, (grandes proportions de familles immigrantes, parfois vivant de la défavorisation sociale et matérielle). Ainsi, le projet s'inscrit dans une plus grande vision d'inclusivité. Au Plan d'action solidarité, équité et inclusion, Montréal 2021-2025, il est question de consolider le statut de tiers-lieu d'installations et d'espaces publiques par:

- La facilitation de l'abonnement et de l'accès aux services et collections des bibliothèques et maisons de la culture pour les personnes à statut précaire
- La conception d'approches facilitant l'accès aux services dans les territoires enclavés où résident des populations immigrantes et vulnérables

Par rapport à l'aménagement proposé et son éclairage extérieur, il y a un motif visant à réduire le sentiment d'insécurité des usagers du parc. Cela est appuyé par le tissu socio-démographique du quartier. Des populations qui, selon l'extrait ci-dessous de la Charte montréalaise des droits et responsabilités se sentent moins en sécurité: "la peur, ou le sentiment d'insécurité, fragilise davantage les populations déjà confrontées à la vulnérabilité. L'Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens menée en 2014 révèle que, si la majorité de la population canadienne se sent en sécurité quand elle marche le soir dans son quartier, les femmes sont nettement moins nombreuses que les hommes (88% comparativement à 96%) à vivre ce type de sentiment dans pareil contexte. Les données de l'enquête démontrent de plus que, outre les femmes, les personnes immigrantes ou racisées, les personnes ayant des limitations fonctionnelles, les personnes homosexuelles, les personnes transgenres ainsi que les personnes issues d'un ménage dont le revenu est plus bas se sentent en général moins en sécurité.

C'est un projet innovant en ce qui a trait à: "la mise en réseau d'infrastructures collectives visant à arrimer les investissements publics dans les quartiers en redéveloppement et à développer des incitatifs à la mise en réseau des infrastructures. La transformation des quartiers et l'hétérogénéité de la population nécessitent l'adaptation des infrastructures sportive offertes à la collectivité. Les quartiers sont en revitalisation. La complémentarité et la polyvalence des équipements publics et la mutualisation des services avec les milieux scolaires et de la santé sont nécessaires. La mise en réseau des infrastructures maximisera les impacts positifs sur le redéveloppement de l'offre des équipements collectifs à l'échelle de la Ville. Afin de soutenir cette transformation et d'encourager des modes de vie sains et actifs, l'aménagement des quartiers intégrera des notions de design actif. Plan Nature et Sports, Montréal 2030, Volet 4, Orientation 2.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans le contexte actuelle de crise, le projet se réalise, et ce, sans aucuns ajustements. Le projet est maintenu tel quel

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le projet fera l'objet d'une campagne de communications, celle-ci sera réalisé avec le milieu. Les détails seront alignés en janvier 2022.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début de la conception et des plans et devis immédiatement. Fin des travaux mi-mai.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Cynthia ROBERT, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Marie-Josée MEILLEUR, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Ramana ZANFONGNON, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Cynthia ROBERT, 10 décembre 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Antoine GUILBAULT-HOUDE  
conseiller(ere) en planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur

Le : 2021-12-01



**Dossier # : 1218200002**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Horticulture et Arboriculture

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Autoriser la prolongation du contrat 20-18528 pour l'essouchement d'arbres publics avec 9331-4854 Québec Inc., pour un montant de 136 245,37 \$, taxes incluses, pour une durée de 12 mois, à compter du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, tel que précisé dans l'article 15.02 du contrat avec les mêmes termes et conditions.

QUE SOIT autorisée la prolongation du contrat des services d'essouchement d'arbres publics obtenu par la compagnie 9331-4854 Québec Inc. pour une durée de 12 mois, à compter du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, tel que précisé dans l'article 15.02, avec les mêmes termes et conditions, au montant de 136 245,37\$ taxes incluses, appel d'offres 20-18528.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-24 08:15

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1218200002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Horticulture et Arboriculture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation du contrat 20-18528 pour l'essouchement d'arbres publics avec 9331-4854 Québec Inc., pour un montant de 136 245,37 \$, taxes incluses, pour une durée de 12 mois, à compter du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, tel que précisé dans l'article 15.02 du contrat avec les mêmes termes et conditions.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'approvisionnement de la ville de Montréal a procédé à l'appel d'offres public 20-18528 le 8 décembre 2020 pour la fourniture d'un service d'essouchement d'arbres publics pour l'arrondissement de Montréal-Nord.

L'arrondissement ne dispose pas de l'équipement nécessaire pour effectuer à l'interne ces travaux.

Suite à l'appel d'offres, sept (7) entreprises ont déposé une soumission conforme. L'écart entre la plus basse soumission et l'estimation a révélé un écart favorable à la Ville de 25 415,22 \$(18 %). L'adjudicataire qui a été recommandé est la firme 9331-4854 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme.

Le contrat qui a été octroyé à la firme 9331-4854 Québec inc prévoit une option de renouvellement de douze (12) mois.

Les travaux exécutés par l'adjudicataire dans le cadre du contrat arrivé à échéance ont été complétés et l'arrondissement est satisfait des opérations menées par la firme.

Nous procédons au renouvellement du dit contrat: Lettre de renouvellement en pièces-jointes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution: CA21 10 007 - Séance ordinaire du lundi 1er février 2021  
Adjuger à 9331-4854 Québec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 136 245,37 \$, taxes incluses, le contrat 20-18528 pour des services d'essouchement d'arbres publics;

**DESCRIPTION**

Le contrat arrivé à échéance et pour lequel un renouvellement de 12 mois est demandé, comprend l'essouchement de souches de DHP (diamètre à hauteur de la poitrine) allant de 15 cm à 76 cm et plus, jusqu'à concurrence d'un montant total de 136 245,37 \$, taxes incluses.

Voici la nature des travaux qui devront être complétés:

- Essouchement par déchiquetage complet des souches en copeaux (aucun arrachage),
- Essouchement par déchiquetage complet des racines attenantes apparentes et de toutes les parties surélevées du terrain causées par l'empatement racinaire,
- Comblement des fosses avec un mélange de terre de culture
- Disposition de tous les débris et résidus résultants des travaux
- Nettoyage complet des lieux le jour même de l'exécution des travaux

Les travaux d'essouchement et de réparation des surfaces débuteront au printemps 2022. Tous Ces travaux devront être conformes à la norme du Bureau de normalisation du Québec (B.N.Q.): NQ 0605-200/2001 Entretien arboricole et horticole - Partie V- Abattage des arbres, essouchement et élimination des pousses.

## **JUSTIFICATION**

Le contrat sera renouvelé avec les mêmes termes et conditions que ceux du contrat arrivé à échéance. Cela nous permet d'avoir les mêmes services avec les mêmes prix unitaires.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le renouvellement du contrat se fait coût total relatif au contrat à octroyer , soit 136 245,37 \$ taxes incluses.

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement et par le plan canopée:

Un montant de 83 730,54\$ taxes incluses (budget de fonctionnement)

Et le solde soit 52 514,83\$ taxes incluses par le plan d'action canopée.

## **MONTRÉAL 2030**

L'enlèvement des souches permet la plantation de nouveaux arbres, contribuant ainsi au verdissement de l'arrondissement et à termes à l'atteinte des objectifs du plan climat de la ville de Montréal

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Étant donné la situation de force majeure (Covid-19), une entente sera prise avec l'entrepreneur, quant au calendrier de réalisation des travaux, et ce, selon les modalités prévues au devis technique et au document d'appel d'offres du Service d'approvisionnement de la Ville de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. Février - Mars 2022: Rencontre de démarrage.

Lors de cette rencontre, une première liste de souches sera remise à l'adjudicataire pour l'essouchement des arbres publics. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, de nouvelles listes pourront être produites afin de compléter les travaux.

2. Avril - juillet 2022: Exécution des travaux d'essouchement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yves EKILA  
Chef de division parc

#### **ENDOSSÉ PAR**

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics

Le : 2021-11-19



**Dossier # : 1198224014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation du contrat 19-17399 avec Navada Ltée, pour un montant de 87 675,61 \$, taxes incluses, pour les activités d'entretien mécanique de deux arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge, pour une période de 12 mois à partir du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, et ce, conformément aux termes et conditions du contrat.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée, la prolongation du contrat 19-17399 avec Navada Ltée, pour un montant de 87 675,61 \$, taxes incluses, pour les activités d'entretien mécanique de deux (2) arénas et la patinoire Bleu, Blanc Bouge, pour une période de 12 mois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 inclusivement, et ce, conformément aux termes et conditions du contrat.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-26 11:52

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1198224014

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation du contrat 19-17399 avec Navada Ltée, pour un montant de 87 675,61 \$, taxes incluses, pour les activités d'entretien mécanique de deux arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge, pour une période de 12 mois à partir du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, et ce, conformément aux termes et conditions du contrat.

**CONTENU****CONTEXTE**

Autoriser la prolongation du contrat 19-17399 adjudgé à Navada, au montant maximal de 87 675,61 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien mécanique complet de deux (2) arénas et la patinoire Bleu, Blanc Bouge, de l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période de 12 mois, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 inclusivement. Cette dépense de 87 675,61 \$, taxes incluses sera financée par le budget de fonctionnement.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Bassam AJAM  
c/d sout. technique <<arr.mtl>>

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1198224014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Navada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 151 882,43 \$, taxes incluses, un contrat pour des activités d'entretien mécanique de trois arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge, pour une période de 24 mois à partir du 1er janvier 2020 et réserver une somme de 50 000 \$, taxes incluses, pour l'achat de pièces et d'équipements requis pour l'entretien et les appels de services. Appel d'offres 19-17399 / 3 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2019, l'équipe de la Direction des immeubles du Service de la gestion et planification immobilière de la Ville de Montréal (SGPI), section entretien région Est, a pris la décision de ne plus fournir des services à l'arrondissement de Montréal-Nord pour ses activités d'entretien des arénas Rolland, Garon, Fleury et la patinoire Bleu Blanc Bouge.

Face à la décision du SGPI, la Direction des travaux publics a procédé à une demande de prix afin d'exécuter la mise en marche, l'entretien et la réparation des arénas en août 2019. Le contrat est exécuté par une entreprise privée CIMCO Réfrigération jusqu'au 31 décembre 2019.

La Direction des travaux publics a alors documenté et rédigé un document d'appel d'offres public afin de s'assurer de l'opération, de l'entretien préventif et le correctif des arénas pour 24 mois (2020 et 2021) avec une possibilité de renouvellement d'un an.

La Direction des travaux publics ne dispose pas de ressources pour réaliser les travaux à l'interne. Elle sollicite en conséquence les services d'une entreprise externe spécialisée en réfrigération, en CVAC et la surveillance périodique pour opérer, entretenir et répondre aux besoins d'entretien mécanique des arénas.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA19 10 302

25 juin 2019 - Octroyer à CIMCO Réfrigération, au montant de 45 428,92 \$, taxes incluses, le contrat pour les activités d'entretien mécanique des trois arénas et la patinoire Bleu, Blanc, Bouge, pour la période du 1er août au 31 décembre 2019 et réserver une somme 25 000 \$, taxes incluses, pour l'achat de pièces et équipements requis pour l'entretien et les appels de service.

Résolution CA17 10 488

18 décembre 2017 -Octroyer à la Direction des immeubles du Service de la gestion de la planification immobilière de la Ville de Montréal, section entretien région Est, au montant de 138 195 \$, taxes incluses, le contrat pour les activités d'entretien dans le cadre des programmes d'entretien planifiés notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour trois arénas et la patinoire Bleu, Blanc, Bouge, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

#### Résolution CM 17 0791

13 juin 2017 - Accepter selon l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord de lui fournir, pour l'année 2017, les services pour les activités d'entretien planifié utilisées à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement ainsi que de la patinoire extérieure située sur son territoire, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

#### Résolution CE17 0941

31 mai 2017 - Accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour l'année 2017, selon l'entente de service, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure sur son territoire, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

### DESCRIPTION

Pour permettre de préparer un appel d'offres public, les services d'entretien du présent contrat débuteront le 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2021 et comprendront des visites planifiées d'inspection, d'entretien préventif, de démarrage et de mise à l'arrêt des équipements de production de la glace, d'entretien mécanique des tours d'eau et d'entretien des systèmes CVAC des arénas Rolland, Garon, Fleury et la patinoire Bleu Blanc Bouge.

Il est important de mentionner que l'Aréna Garon est fermé pour les activités sportives sur glace d'août 2019 à avril 2020.

### JUSTIFICATION

L'entretien des systèmes de réfrigération à l'ammoniac et des systèmes CVAC des arénas et patinoires sont des systèmes complexes qui nécessitent des services de techniciens frigoristes et mécaniciens de machines fixes (MMF), un suivi d'entretien, des ajustements fréquents et des réparations durant et en dehors des heures régulières afin d'assurer l'opération des installations en respect des conformités aux codes et règlements en vigueur, aux aspects liés à la sécurité ainsi que pour assurer le maintien des activités.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'appel d'offres public 19-17399 A87 - Entretien mécanique complet des arénas de l'arrondissement de Montréal-Nord a été publié sur SEA0 le 23 septembre 2019.

Cinq (05) entrepreneurs ont présenté une offre de services et deux (02) n'ont pas complété leur soumission.

Le tableau des résultats suivants résume les prix des trois (03) soumissionnaires, et les écarts entre les prix soumis et les prix estimés par le SGPI :

RÉSULTATS DE SOUMISSIONS				
Soumissionnaires	Prix incluant l'aréna Garon (taxes incluses)	Écart (%)	Prix sans l'aréna Garon (taxes incluses)	Écart (%)
NAVADA LTÉE	240 451,07 \$	-3,18%	147 639,86 \$	39,73%
CIMCO Réfrigération	277 874,98 \$	11,89%	170 978,12 \$	61,82%
Entreprises de réfrigération LS inc	387 147,41 \$	55,89%	231 066,88 \$	118,68%
Désistement (2)	Manque de temps pour compléter la soumission			
Prix estimé	248 346,00 \$		105 662,02 \$	



L'analyse des soumissions démontre que l'entreprise Navada Ltée est le plus bas soumissionnaire conforme.

Le montant de la soumission, soit 240 451,07\$ taxes incluses se répartie de la façon suivante :

<b>ENTRETIEN DES ARÉNAS 2020-2021</b>					
<b>Montant de la soumission</b>					
<b>Du 1er janvier au 31 décembre 2020</b>					
	<b>Rolland 017040</b>	<b>Garon 017041</b>	<b>Fleury 017039</b>	<b>Patinoire du CH 017103</b>	<b>Total</b>
<b>Coût de l'entretien préventif</b>	12 088,01 \$	12 087,99 \$	13 404,53 \$	3 494,00 \$	41 074,53 \$
<b>Coût des visites préventives</b>	2 025,00 \$	12 285,00 \$	2 160,00 \$	765,00 \$	17 235,00 \$
<b>Mise à niveau du compresseur</b>	7 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	7 000,00 \$
<b>Réparation sur demande et appels de service</b>	12 975,00 \$	15 647,00 \$	9 850,00 \$	3 280,00 \$	41 752,00 \$
<b>Coût total avant taxes</b>	34 088,01 \$	40 019,99 \$	25 414,53 \$	7 539,00 \$	107 061,53 \$
<b>Coût total net</b>	35 788,15 \$	42 015,99 \$	26 682,08 \$	7 915,01 \$	112 401,22 \$
<b>Coût total taxes incluses</b>	<b>39 192,69 \$</b>	<b>46 012,98 \$</b>	<b>29 220,36 \$</b>	<b>8 667,97 \$</b>	<b>123 093,99 \$</b>
<b>Du 1er janvier au 31 décembre 2021</b>					
	<b>Rolland 017040</b>	<b>Garon 017041</b>	<b>Fleury 017039</b>	<b>Patinoire du CH 017103</b>	<b>Total</b>
<b>Coût de l'entretien préventif</b>	12 390,28 \$	12 390,31 \$	13 739,73 \$	3 581,38 \$	42 101,70 \$
<b>Coût des visites préventives</b>	2 025,00 \$	12 285,00 \$	2 160,00 \$	765,00 \$	17 235,00 \$
<b>Réparation sur demande et appels de service</b>	13 282,75 \$	16 027,65 \$	10 079,55 \$	3 345,17 \$	42 735,12 \$
<b>Coût total avant taxes</b>	27 698,03 \$	40 702,96 \$	25 979,28 \$	7 691,55 \$	102 071,82 \$
<b>Coût total net</b>	29 079,47 \$	42 733,02 \$	27 275,00 \$	8 075,17 \$	107 162,65 \$
<b>Coût total taxes incluses</b>	<b>31 845,81 \$</b>	<b>46 798,23 \$</b>	<b>29 869,68 \$</b>	<b>8 843,36 \$</b>	<b>117 357,08 \$</b>
<b>Total taxes incluses pour 2020-2021</b>	<b>71 038,50 \$</b>	<b>92 811,21 \$</b>	<b>59 090,03 \$</b>	<b>17 511,32 \$</b>	<b>240 451,07 \$</b>
<b>Réserve pour pièces et équipements</b>					
<b>Année 2020</b>	15 000,00 \$	25 000,00 \$	7 500,00 \$	2 500,00 \$	50 000,00 \$
<b>Année 2021</b>	15 000,00 \$	25 000,00 \$	7 500,00 \$	2 500,00 \$	50 000,00 \$
<b>Total taxes incluses pour 2020-2021</b>	<b>30 000,00 \$</b>	<b>50 000,00 \$</b>	<b>15 000,00 \$</b>	<b>5 000,00 \$</b>	<b>100 000,00 \$</b>

Les dépenses des services d'entretien représenteront un coût total estimé de 151 882,43 \$, taxes incluses, (en excluant l'entretien pour l'aréna Garon) en plus de 50 000 \$, taxes incluses, pour l'achat de pièces et équipements requis pour l'entretien et les appels de service.

**ENTRETIEN DES ARÉNAS 2020-2021**

**Montant de la soumission révisée**

**Du 1er janvier au 31 décembre 2020**

	<b>Rolland 017040</b>	<b>Garon 017041</b>	<b>Fleury 017039</b>	<b>Patinoire du CH 017103</b>	<b>Total</b>
Coût de l'entretien préventif	12 088,01 \$	12 087,99 \$	13 404,53 \$	3 494,00 \$	41 074,53 \$
Coût des visites préventives	2 025,00 \$	12 285,00 \$	2 160,00 \$	765,00 \$	17 235,00 \$
Mise à niveau du compresseur	7 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	7 000,00 \$
Réparation sur demande et appels de service	12 975,00 \$	15 647,00 \$	9 850,00 \$	3 280,00 \$	41 752,00 \$
<b>Moins fermeture Garon 12 mois</b>					
<b>Coût de l'entretien préventif</b>		<b>-12 087,99 \$</b>			<b>-12 087,99 \$</b>
<b>Coût des visites préventives</b>		<b>-12 285,00 \$</b>			<b>-12 285,00 \$</b>
<b>Mise à niveau du compresseur</b>		<b>0,00 \$</b>			<b>0,00 \$</b>
<b>Réparation sur demande et appels de service</b>		<b>-11 957,00 \$</b>			<b>-11 957,00 \$</b>
<b>Contrat révisé</b>					
Coût de l'entretien préventif	12 088,01 \$	0,00 \$	13 404,53 \$	3 494,00 \$	28 986,54 \$
Coût des visites préventives	2 025,00 \$	0,00 \$	2 160,00 \$	765,00 \$	4 950,00 \$
Mise à niveau du compresseur	7 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	7 000,00 \$
Réparation sur demande et appels de service	12 975,00 \$	3 690,00 \$	9 850,00 \$	3 280,00 \$	29 795,00 \$
Coût total avant taxes	34 088,01 \$	3 690,00 \$	25 414,53 \$	7 539,00 \$	70 731,54 \$
Coût total net	35 788,15 \$	3 874,04 \$	26 682,08 \$	7 915,01 \$	74 259,28 \$
<b>Coût total taxes incluses</b>	<b>39 192,69 \$</b>	<b>4 242,58 \$</b>	<b>29 220,36 \$</b>	<b>8 667,97 \$</b>	<b>81 323,59 \$</b>

**Du 1er janvier au 31 décembre 2021**

	<b>Rolland 017040</b>	<b>Garon 017041</b>	<b>Fleury 017039</b>	<b>Patinoire du CH 017103</b>	<b>Total</b>
<b>Budget 2021</b>	<b>37 600,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>20 200,00 \$</b>	<b>6 000,00 \$</b>	<b>63 800,00 \$</b>
Coût de l'entretien préventif	12 390,28 \$	0,00 \$	13 739,73 \$	3 581,38 \$	42 101,70 \$
Coût des visites préventives	2 025,00 \$	0,00 \$	2 160,00 \$	765,00 \$	17 235,00 \$
Réparation sur demande et appels de service	13 282,75 \$	0,00 \$	10 079,55 \$	3 345,17 \$	42 735,12 \$
Coût total avant taxes	27 698,03 \$	0,00 \$	25 979,28 \$	7 691,55 \$	61 368,86 \$
Coût total net	29 079,47 \$	0,00 \$	27 275,00 \$	8 075,17 \$	64 429,63 \$
<b>Coût total taxes incluses</b>	<b>31 845,81 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>29 869,68 \$</b>	<b>8 843,36 \$</b>	<b>70 558,85 \$</b>
<b>Total taxes incluses pour 2020-2021</b>	<b>71 038,50 \$</b>	<b>4 242,58 \$</b>	<b>59 090,03 \$</b>	<b>17 511,32 \$</b>	<b>151 882,43 \$</b>

**Réserve pour pièces et équipements**

Année 2020	15 000,00 \$	0,00 \$	7 500,00 \$	2 500,00 \$	25 000,00 \$
Année 2021	15 000,00 \$	0,00 \$	7 500,00 \$	2 500,00 \$	25 000,00 \$
<b>Total taxes incluses pour 2020-2021</b>	<b>30 000,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>15 000,00 \$</b>	<b>5 000,00 \$</b>	<b>50 000,00 \$</b>



Les coûts sont ventilés par aréna et par année.

Selon l'article 9.01 du cahier des clauses administratives générales, les quantités inscrites aux Documents d'Appel d'Offres pour les Services sont à titre indicatif seulement. Le DONNEUR D'ORDRE ne s'engage pas à commander la totalité des Services. L'ADJUDICATAIRE ne peut aucunement réclamer le paiement de la différence entre les quantités inscrites aux Documents d'Appel d'Offres et celles que le DONNEUR D'ORDRE commande réellement. Le DONNEUR D'ORDRE se réserve le droit de retirer certains Services en cours d'exécution du Contrat et ce, sans encourir quelque responsabilité que ce soit envers quiconque. Ainsi un ou des arénas ou encore la patinoire pourraient être retirés du contrat et le coût des services ajustés en conséquence.

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'entretien régulier des systèmes de réfrigération et de climatisation des arénas permettra de prévenir les risques potentiels liés à l'utilisation de l'ammoniac sur la santé et l'environnement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le présent contrat est directement lié à la poursuite des activités aux trois arénas de l'arrondissement ainsi que la patinoire Bleu Blanc Bouge.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les régisseurs, les contremaîtres et les autres parties prenantes seront informés des modalités du présent contrat.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

D'ici le 31 janvier 2020, une demande de prix sera fait pour un contrat d'entretien de traitement des tours d'eau.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Andres LARMAT)

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre THOUIN  
Chef de division - Voirie-aqueduc

**ENDOSSÉ PAR**

Gilbert BÉDARD  
Directeur

Le : 2019-11-18



**Dossier # : 1219182001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder des contributions financières totalisant la somme de 122 810 \$, pour l'année 2022, aux organismes suivants : 50 630 \$ au Club de natation de Montréal-Nord, 27 630 \$ au Club de soccer Montréal-Nord, 17 790 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord, 12 360 \$ au Club de basketball de Montréal-Nord et 14 400 \$ au Baseball mineur de Montréal-Nord et approuver les projets de conventions à intervenir.

QUE soient accordées des contributions financières totalisant la somme de 122 810 \$, pour l'année 2022, aux organismes suivants : 50 630 \$ au Club de natation de Montréal-Nord, 27 630 \$ au Club de soccer Montréal-Nord, 17 790 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord, 12 360 \$ au Club de basketball de Montréal-Nord et 14 400 \$ au Baseball mineur de Montréal-Nord;

QUE soient approuvés les projets de conventions à intervenir;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-08 17:04

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1219182001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder des contributions financières totalisant la somme de 122 810 \$, pour l'année 2022, aux organismes suivants : 50 630 \$ au Club de natation de Montréal-Nord, 27 630 \$ au Club de soccer Montréal-Nord, 17 790 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord, 12 360 \$ au Club de basketball de Montréal-Nord et 14 400 \$ au Baseball mineur de Montréal-Nord et approuver les projets de conventions à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord (ci-après nommée la Politique) a été adoptée le 11 octobre 2011. Elle est en vigueur depuis janvier 2012. Elle prévoit notamment une aide financière annuelle pour soutenir la mission des organismes sportifs desservant les jeunes qui résident à Montréal-Nord, à l'exception de ceux œuvrant dans les sports de glace.

Pour obtenir une subvention, l'organisme doit faire une demande officielle par écrit à l'arrondissement au moyen du formulaire prévu à cet effet. Selon les fonds disponibles pour l'année courante, les subventions versées aux organismes sportifs sont déterminées en fonction des conditions d'admissibilité au programme, des modalités d'attribution et des mesures de transition et de réajustement prévues dans la Politique. Cet engagement est révisé à chaque trois ans. Les conventions actuelles prennent fin le 31 décembre 2021.

En 2021, la Division des sports et loisirs devait procéder à une révision de ce programme. Cet exercice avait pour but d'analyser les besoins des clubs sportifs, en lien avec les capacités financières, techniques et matérielles de l'arrondissement, dans le but de proposer un nouveau mode d'attribution des contributions financières, avec des critères révisés. Il était aussi prévu de rendre le Programme de subventions aux clubs sportifs conforme au Cadre de référence en gestion des programmes d'aide financière aux OBNL de l'arrondissement, adopté en 2019. Une consultation des divers clubs sportifs locaux était aussi prévue. Pour ces raisons, l'année 2021 devait être une année de transition. Le projet est avancé mais nous ne sommes pas en mesure de le mettre en place pour 2022. Par conséquent, nous recommandons de poursuivre une autre année de transition afin de mettre en place le processus en 2023, à la suite de l'exercice de révision du programme qui sera effectuée en 2022. Par conséquent, il est recommandé de reconduire en 2022 la contribution financière octroyée aux organismes sportifs en 2021.

Les cinq (5) organismes ci-dessous énumérés sont admissibles au programme et ont acheminé une demande d'aide financière en 2022 auprès de l'arrondissement dans le cadre du programme de Subventions aux clubs sportifs.

- 1- Club de natation de Montréal-Nord
- 2- Club de soccer Montréal-Nord
- 3- Club de gymnastique Gymkhana de Mtl-Nord
- 4- Club de basketball de Montréal-Nord
- 5- Baseball mineur de Montréal-Nord

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA20 10 338 (7 décembre 2020)** : Accorder des contributions financières totalisant la somme de 122 810 \$, pour l'année 2021, aux organismes suivants : 50 630 \$ au Club de natation de Montréal-Nord, 27 630 \$ au Club de soccer de Montréal-Nord, 17 790 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord, 12 360 \$ au Club de basketball de Montréal-Nord et 14 400 \$ au Baseball mineur de Montréal-Nord et approuver les projets de conventions à intervenir.

**CA20 10 044 (2 mars 2020)** : Accorder des contributions financières totalisant la somme de 122 810 \$, pour l'année 2020, aux organismes suivants : 50 630 \$ au Club de natation de Montréal-Nord, 27 630 \$ au Club de soccer de Montréal-Nord, 17 790 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord, 12 360 \$ au Club de basketball de Montréal-Nord et 14 400 \$ au Baseball mineur de Montréal-Nord et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ces organismes.

**CA19 10 007 (21 janvier 2019)** : Accorder des contributions financières totalisant la somme de 122 810 \$, pour l'année 2019, aux organismes suivants : 50 630 \$ au Club de natation et de plongeon de Montréal-Nord, 27 630 \$ au Club de soccer de Montréal-Nord, 17 790 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord, 12 360 \$ au Club de basketball de Montréal-Nord et 14 400 \$ au Baseball mineur de Montréal-Nord et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ces organismes.

**CA18 10 034 (12 février 2018)** : Accorder une contribution financière totalisant 122 810 \$, pour l'année 2018, aux organismes suivants: 51 450 \$ au Club de natation de Montréal-Nord, 29 490 \$ au Club de soccer Montréal-Nord, 16 630 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Mtl-Nord, 13 160 \$ au Club de basketball de Montréal-Nord et 12 080 \$ au Baseball mineur Montréal-Nord, à titre de partenaires de mission complémentaire, dans le cadre du Programme de subvention aux clubs sportifs et d'approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et ces organismes.

**CA17 10 010 (16 janvier 2017)** : Accorder des contributions financières totalisant 122 810 \$, pour l'année 2017, aux organismes suivants : 52 270 \$ au Club de natation de Montréal-Nord, 31 350 \$ au Club de soccer Montréal-Nord, 15 470 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Mtl-Nord, 13 960 \$ au Club de basketball de Montréal-Nord et 9 760 \$ à Baseball mineur Montréal Nord à titre de partenaires de mission complémentaire, dans le cadre du programme de subventions aux clubs sportifs et approuver à cette fin les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et ces organismes.

**CA16 10 006 (11 janvier 2016)** : Accorder des contributions financières totalisant la somme de 122 820 \$, pour l'année 2016, aux organismes suivants : 50 610 \$ au Club de natation de Montréal-Nord, 30 350 \$ au Club de soccer Montréal-Nord, 14 980 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Mtl-Nord, 13 520 \$ au Club de basketball de Montréal-Nord, 9 450 \$ à Baseball mineur Montréal Nord et 3 910 \$ au Club de nage synchronisée de Montréal-Nord (Aquana) à titre de partenaires de mission complémentaire, dans le cadre du programme de subventions aux clubs sportifs et approuver à cette fin six projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et ces organismes.

## **DESCRIPTION**

Ce programme de subvention vise à soutenir les clubs sportifs afin qu'ils offrent des services de qualité et accessibles dans un environnement permettant le développement optimal des jeunes sportifs. Près de 4000 jeunes participent aux activités des différents clubs. Ces derniers regroupent également de nombreux entraîneurs et bénévoles pour réaliser leurs missions. La contribution financière de l'arrondissement permet également aux clubs d'offrir des services à moindre coût et à en faire profiter le plus de citoyens.

Le tableau suivant reflète les critères de répartition des subventions destinées aux clubs sportifs admissibles en vertu de dans la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes sont les suivants :

40%	selon le nombre de participants réguliers aux activités sportives
20%	selon le nombre d'événements sportifs organisés
20%	selon le nombre d'heures d'entraînement assurées par des entraîneurs certifiés
10%	selon les ressources consenties pour la gestion administrative et la coordination
5%	selon le nombre d'athlètes qui compétitionnent au niveau provincial
5%	selon le nombre d'athlètes qui compétitionnent au niveau national

## JUSTIFICATION

Le programme de subvention aux clubs sportifs de l'arrondissement s'inscrit parfaitement dans les principes de l'axe 2 de la Politique et du plan d'action sur les saines habitudes de vie 2016-2020 de l'arrondissement soit *bonifier l'offre de programmes, d'activités et événements à caractère physique ou sportif*. Le soutien de l'arrondissement permet notamment aux organismes d'offrir des services à moindre coût et aux jeunes de l'arrondissement de participer à des activités.

Les fonds dédiés au Programme de subventions aux clubs sportifs ont pour objectif de promouvoir la pratique d'activités physiques chez les jeunes. Les critères de répartition des subventions destinées aux organismes sportifs contribuent au développement d'une culture sportive à Montréal-Nord.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon les fonds disponibles au budget d'opération de la Divisions des sports et loisirs. La contribution financière remise aux organismes en 2022 sera la même que pour l'année 2021.

## MONTRÉAL 2030

Ce programme s'inscrit à la priorité 19 du plan Montréal 2030 soit: "Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaire et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins"

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les clubs investissent les sommes versées par l'arrondissement dans les services qu'ils offrent à leurs membres; cela permet d'amortir les frais de fonctionnement. Sans ces sommes, les clubs n'auraient d'autres choix que d'augmenter les frais d'inscription, ce qui diminuerait l'accessibilité aux activités sportives et cela aurait des conséquences néfastes sur tous les niveaux sportifs (du récréatif au compétitif) et tous les groupes d'âge qui sont visés par ces activités. Cette situation est particulièrement vrai pour les personnes et les familles à revenu faible et modeste.

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19



## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les organismes qui bénéficient des contributions financières en vertu de ce programme réalisent diverses activités au cours de l'année: événements spéciaux, compétitions, assemblées générales des membres, etc. La programmation des clubs sportifs fait partie est diffusée dans tous les outils de l'arrondissement. Une grande visibilité leur est offerte. De plus, un plan de travail sera établi afin de soutenir et d'accompagner les organismes subventionnés dans la réalisation de leur mandat.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Versement de l'octroi;

- Évaluation du programme assujetti à la présente convention.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude LAUZON  
c/d sl & dev.soc en arrondissement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claudel TOUSSAINT  
Directeur

Le : 2021-12-01



**Dossier # : 1214988002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 50 001 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour l'embauche de ressources dédiées à la mise en oeuvre des activités du Plan d'aménagement du Nord-Est. Ce projet s'inscrit dans la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière de 50 001 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour l'embauche de ressources dédiées à la mise en oeuvre du *Plan d'aménagement du Nord-Est*. Ce projet s'inscrit ans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-06 12:09

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1214988002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 50 001 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour l'embauche de ressources dédiées à la mise en oeuvre des activités du Plan d'aménagement du Nord-Est. Ce projet s'inscrit dans la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme de Revitalisation urbaine intégrée de la Ville de Montréal (RUI), le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal a accordé à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour l'année 2020 et 2021 un budget de 16 667 \$ issu de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023). Ce même budget (16 667 \$) a été reconduit pour l'année 2022. Le montant total disponible pour bonifier des interventions dans la zone RUI du secteur Nord-Est de Montréal-Nord est de l'ordre de 50 001 \$. À Montréal-Nord, la mandataire du programme de Revitalisation urbaine intégrée est la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN).

En conformité avec son Cadre de référence *-Programmes d'aide financière et ententes de partenariat avec les organismes à but non lucratif*, le 22 septembre dernier, un appel à projets sur invitation est lancé par l'arrondissement à la table de quartier.

Le 5 octobre 2021, la TQMN dépose sur la plateforme GSS le projet Plan d'aménagement du Nord-Est (PANE) pour financer l'embauche d'un.e agent.e de mobilisation terrain qui viendra soutenir le travail du chargé de projet en urbanisme participatif embauché cette année par la TQMN dans le cadre de la réalisation des activités du PANE. Ce projet prévoit également un budget pour l'équipe de réalisation des aménagements urbains du projet de Lab urbain du PANE ainsi que des honoraires professionnels pour des étudiants universitaires en urbanisme.

Toujours en conformité avec les procédures du cadre de référence, le 27 octobre dernier, un comité d'analyse multipartite s'est réuni pour évaluer le projet soumis par la TQMN. D'un commun accord, le comité d'analyse a proposé à l'arrondissement de soutenir ce projet pour le montant de 50 001 \$.

Le présent sommaire vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement l'octroi d'une subvention de 50 001 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour soutenir ses efforts dans la réalisation du Plan d'aménagement du Nord-Est et à approuver le projet de

convention à intervenir.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **Décision relative au soutien du Plan d'aménagement du Nord-Est (PANE) de Montréal-Nord dans le cadre du Plan d'action RUI 2020-2021 de la TQMN:**

**CA21 10 118 du 10 mai 2021-** Accorder une contribution financière de 100 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2021, pour le financement d'activités de mobilisation citoyenne relatives au Plan d'aménagement du secteur Nord-Est dans le cadre du Programme de revitalisation urbaine intégrée de la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir.

### **Décisions antérieures relatives au budget MTESS/Ville 2018-2023 du programme RUI de l'arrondissement de Montréal-Nord:**

**2019**

Aucun budget MTESS/Ville- programme RUI accordé en 2019 à l'arrondissement de Montréal-Nord puisque ce budget a été octroyé à 2 reprises au cours de l'année 2018 pour soutenir 2 projets pilotés par la TQMN. Voir les deux résolutions 2018 ci-bas.

**2018**

**CA18 10 276 du 26 juin 2018 -** Accorder une contribution financière de 75 032 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour le financement de la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement pour l'année 2018 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et cet organisme.

**CA18 10 235 du 12 février 2018-** Accorder pour 2018 une contribution financière supplémentaire de 56 667 \$ à Montréal-Nord en santé pour la prolongation du projet « Soutien à l'intégration » dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur nord-est de Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

## **DESCRIPTION**

**Titre du projet :** Plan d'aménagement du Nord-est (PANE) - Poste d'agent.e de mobilisation et autres ressources pour le projet de Lab urbain.

### **Brève description du projet :**

La demande de soutien financier de la table de quartier servira à couvrir, en partie, le salaire d'une ressource ayant une expertise en mobilisation citoyenne qui se joindra à l'équipe en cours de la table responsable de la mise en œuvre des activités du Plan d'aménagement du Nord-Est (PANE). À titre indicatif, les objectifs généraux du PANE sont de :

- § concevoir des aménagements urbains qui favorisent le Vivre ensemble;
- § améliorer le cadre et les conditions de vie des citoyen.nes du Nord-Est;
- § favoriser le sentiment d'appartenance, de fierté et le caractère multiculturel du milieu.

Précisément, l'agent.e de mobilisation qui sera embauché.e dans le cadre de ce projet travaillera de concert avec le chargé de projet en urbanisme participatif déjà en poste. Sous la responsabilité du coordonnateur de la RUI, il ou elle aura comme mandat de s'assurer de la pleine participation des résident.e.s du nord-est aux diverses activités du plan d'aménagement. Son rôle principal «d'agent.e terrain» consistera à mobiliser, soutenir, préparer et accompagner les citoyen.nes du nord-est afin qu'ils et qu'elles prennent part aux diverses étapes (ex. : consultations publiques, ateliers de co-design, réalisations d'activités, etc.) des projets d'aménagements urbains de leur territoire. À titre d'exemple, la mobilisation des jeunes des écoles secondaires Henri-Bourassa et Calixa-Lavallée dans le cadre du projet *Lab design de co-création* et la mobilisation des citoyen.es lors de la mise en oeuvre des activités estivales de l'été 2022 (voir pièces jointes). Il ou elle travaillera de concert avec les divers acteurs communautaires et institutionnels du milieu qui oeuvrent spécifiquement dans le secteur nord-est afin de s'assurer de rejoindre les populations ciblées par les projets et activités du PANE.

Aussi, une partie du budget de ce projet servira à soutenir les activités du projet *Lab design de co-création* en ce qui a trait à la partie «ébénisterie» assumée par le Centre des jeunes l'Escale et des bourses (montant forfaitaire) seront offerts aux étudiants qui seront recrutés.

Les activités et projets du PANE font l'objet d'un suivi régulier lors des rencontres des membres du comité de coordination auxquelles participent des représentants de la Division du développement social et de la Division de l'urbanisme de l'arrondissement, la direction de la table de quartier et son équipe dédiée à la RUI-PANE ainsi que les partenaires communautaires du Nord-Est dont Parole d'ExcluEs, Un itinéraire pour tous et la SHAPEM.

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente (RUI):** 50 001 \$

## JUSTIFICATION

L'octroi de cette subvention est justifié puisque ce poste était prévu au projet du Plan d'aménagement du Nord-Est de la TQMN entériné par le conseil d'arrondissement en mai 2021. L'embauche d'un agent terrain qui travaillera en collaboration avec le chargé d'urbanisme participatif, viendra consolider le volet mobilisation citoyenne prévu aux activités du PANE.

À titre de partie prenante dans ton GDD 1214988002, je confirme que le projet répond aux balises de la RUI (courriel de Chantal Croze du SDIS le 9 novembre 2021).

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 50 001 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de l'Entente administrative Ville-MTESS. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*

**Numéro de DA:** 704514

00366

Clé comptable / Numéro d'imputation	Nom de l'organisme	Titre du projet	Montant 2021	Montant 2022	Total
1001-001400-101212-05803-61900-016491-	Table de quartier de Montréal-	Plan d'aménagement du	25 000,50 \$	25 000,50 \$	50 001 \$

0000-003661-052138-00000-00000	Nord	Nord-Est- Poste d'agent.e de mobilisation			
--------------------------------	------	---	--	--	--

1-052138-00000-00000

## **MONTRÉAL 2030**

Le projet de la TQMN s'inscrit directement dans les orientations du Plan stratégique Montréal 2030.

### **Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion**

La Ville est fermement déterminée à ne laisser personne derrière et à renforcer la solidarité et la résilience au sein de la communauté. Elle s'engage à mettre en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits humains, lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, et soutenir activement des actions solidaires. Elle s'engage à réduire les iniquités et les écarts au sein de sa population dans toute sa diversité, tant sociale que culturelle.

### **Amplifier la démocratie et la participation**

La Ville s'engage à rendre sa gouvernance plus participative, ouverte et transparente, de manière à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et sans exclusion, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l'amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole.

### **Stimuler l'innovation et la créativité**

La Ville s'engage à faire émerger une culture organisationnelle ouverte à l'expérimentation urbaine, à l'erreur et à l'apprentissage. Elle travaille en collaboration avec des citoyennes et des citoyens ainsi que les milieux universitaires, culturels et institutionnels pour trouver des solutions aux enjeux urbains.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce projet répond aux besoins identifiés par les partenaires du comité de coordination du Plan d'aménagement du Nord-Est (PANE) et permettra de mettre en place les conditions favorables à la mobilisation citoyenne dans le cadre des projets d'aménagements et d'embellissement de lieux publics dans le secteur Nord-Est. Les activités de mobilisation citoyennes qui seront mises en place permettront d'offrir aux citoyens de ce secteur des occasions de participer à l'amélioration de la qualité de vie de leur environnement.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La Table de quartier de Montréal-Nord applique les consignes sanitaires du gouvernement du Québec ainsi que les recommandations de la Ville de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités prévues au protocole de visibilité de l'arrondissement de Montréal-Nord.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le projet fait l'objet d'un suivi de la part de la Division du développement social qui participe

aux rencontres du comité de coordination du Plan d'aménagement du Nord-Est (PANE). Une rencontre d'évaluation est prévue avec la direction de la TQMN et son équipe à la mi-étape du projet et un rapport final est requis pour la fin septembre 2022.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Chantal CROZE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Chantal CROZE, 9 novembre 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée ROUSSY  
Conseillère en développement communautaire

### **ENDOSSÉ PAR**

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur

Le : 2021-11-08

**Dossier # : 1211959005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 27 000 \$ à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord, pour la réalisation d'une étude de positionnement économique pour les rues de Charleroi, Monselet et Fleury à Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 27 000 \$ à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord, pour la réalisation *d'une étude de positionnement économique pour les rues de Charleroi, Monselet et Fleury à Montréal-Nord.*

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

Que soit autorisé, M. Jérôme Vaillancourt, Directeur à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à signer la convention entre les deux parties pour la Ville de Montréal, Arrondissement de Montréal-Nord.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-25 14:30

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1211959005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 27 000 \$ à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord, pour la réalisation d'une étude de positionnement économique pour les rues de Charleroi, Monselet et Fleury à Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord est un organisme à but non lucratif ayant pour objectifs de répondre aux besoins socio-économiques exprimés par le milieu en développant, en mettant en œuvre et en soutenant des projets structurants inclusifs et collectifs.

Depuis plusieurs années, en partenariat avec l'arrondissement de Montréal-Nord, la CDEC participe activement aux efforts de revitalisation et de dynamisation des artères commerciales (Charleroi, Pie-IX, Monselet, et Fleury) à Montréal-Nord. Pour ce faire, de nombreuses actions ont été menées, notamment : la coordination de la vie associative, l'organisation de concours, la mise en œuvre de campagnes de publicité collectives, ainsi que le déploiement d'activités de promotions et d'animations.

Néanmoins, malgré de nombreux résultats positifs au niveau du développement commercial, ces efforts entrepris se heurtent à de nombreux défis tels que :

- § Un cadre bâti désuet;
- § Des difficultés d'attraction de nouveaux commerçants;
- § L'amplification d'une adéquation entre la demande et l'offre commerciale;
- § La vitalité générale et l'animation des artères.

Afin de corriger cette situation et amplifier les efforts de développement de ces artères commerciales, l'arrondissement a informé la CDEC de sa volonté de réaliser un projet de réaménagement de ces artères commerciales.

Toutefois, selon la CDEC, la réalisation d'un tel projet nécessite avant tout de se doter d'une vision très claire des activités économiques souhaitées sur les rues commerciales.

C'est pourquoi, avant la mise en œuvre de ce projet de réaménagement des artères commerciales, la CDEC propose à l'arrondissement de solliciter les services d'une firme externe afin de mener une étude de positionnement économique pour les rues de Charleroi, Monselet et Fleury à Montréal-Nord, en vue concevoir pour chacune des projets de réaménagement qui tiendront compte des démarches faites précédemment tout en les ajustant au contexte d'aujourd'hui.

La CDEC présente ainsi à l'arrondissement une demande de contribution financière de 27 000

\$, pour la réalisation de cette étude qui se tiendra de décembre 2021 à avril 2022.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Le dossier décisionnel 1187408003 adopté le 4 janvier 2020 qui octroyait une contribution financière à la CDEC Montréal-nord, pour un montant maximal de 266 000 \$ (taxes incluses) par année pour les années 2019, 2020 et 2021 pour la réalisation du projet de revitalisation des artères commerciales (PRAC).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel vise à autoriser l'octroi d'une contribution financière de 27 000 \$, à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord, pour la réalisation d'une étude de positionnement économique pour les rues de Charleroi, Monselet et Fleury à Montréal-Nord.

Cette étude permettra à l'arrondissement d'obtenir les informations suivantes :

- § Une analyse longitudinale, sectorielle et par type d'activité de la composition du tissu commercial des trois rues commerciales visées;
- § Une compréhension du dynamisme et du mouvement des commerces (analyse des départs et arrivées);
- § Une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) observables sur les trois rues commerciales visées;
- § Une présentation des filières d'activités commerciales à mettre en valeur et à privilégier;
- § Un comparatif avec d'autres secteurs commerciaux équivalents ayant modifié leurs aménagements pour déterminer certaines équivalences réalisables;
- § L'établissement du potentiel économique des activités recommandées;
- § Une proposition de positionnement économique pour chacune des rues visées (Charleroi, Monselet et Fleury à Montréal-Nord);
- § Une proposition de conditions de succès;
- § Une présentation du positionnement de manière à soutenir les urbanistes de l'arrondissement quant à leur réflexion sur le réaménagement pour chaque rue.

L'étude de positionnement économique à mener sera associée à une autre étude de la clientèle primaire des rues Charleroi, Monselet et Fleury à Montréal-Nord, déjà prévue par la CDEC.

Ainsi, la CDEC a lancé un appel d'offres pour une étude comportant deux volets :

- § Volet 1 : Étude de la clientèle primaire des artères commerciales de Charleroi, Fleury et Monselet;
- § Volet 2 : Étude de positionnement des artères commerciales de Charleroi, Fleury et Monselet.

Disposant déjà des fonds nécessaires pour la réalisation du volet 1, la CDEC sollicite l'arrondissement afin d'obtenir une contribution financière de 27 000 \$ pour la réalisation du volet 2 (Étude de positionnement des artères commerciales de Charleroi, Fleury et Monselet).

Ce montant comprend la fourniture de tous les services et de tous les biens visés par le contrat, notamment les profits, les frais généraux et toutes autres dépenses inhérentes à la réalisation du contrat ainsi que la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ).

## **JUSTIFICATION**

La pandémie liée au COVID 19 a produit des changements au niveau des habitudes de consommation sur les artères commerciales. Ainsi avant de procéder à un réaménagement des rues commerciales de de Charleroi, Monselet et Fleury à Montréal-Nord, comme souhaité par l'arrondissement, il est primordial de se doter d'une vision de positionnement économique. L'étude proposée par la CDEC, est donc nécessaire, car elle permettra d'analyser de manière détaillée les activités commerciales sur les rues de Charleroi, Monselet et Fleury à Montréal-Nord, afin de comprendre ce qui s'y trouve, et ce en vue de:

§ Déterminer le type d'activité à y favoriser, et d'autres types qui devraient être plus limités;

§ Déterminer un positionnement pour chaque artère dans le but de fonder pour elles un projet de réaménagement répondant à certaines de ses lacunes (cadre bâti désuet, difficultés d'attraction de nouveaux commerçants) ainsi qu'au défi d'amplifier l'adéquation entre la demande et l'offre commerciale, la vitalité générale et l'animation des artères.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord sollicite l'arrondissement afin d'obtenir une contribution financière de 27 000 \$ pour la réalisation d'une étude de positionnement économique des artères commerciales de Charleroi, Monselet et Fleury à Montréal-Nord.

Ce montant comprend la fourniture de tous les services et de tous les biens visés par le contrat, notamment les profits, les frais généraux et toutes autres dépenses inhérentes à la réalisation du contrat ainsi que la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ).

Cette contribution financière de 27 000 \$ proposée à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord sera financée au budget de fonctionnement pour l'année 2021.

### **MONTRÉAL 2030**

À travers l'identification des activités commerciales souhaitées à l'avenir sur les rues de Charleroi, Monselet et Fleury à Montréal-Nord, l'étude de positionnement économique pourra mener à un réaménagement de ces rues tenant compte des objectifs suivants du *Plan stratégique Montréal 2030* :

§ Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;

§ Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité;

§ Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins;

§ Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

En favorisant la définition d'un positionnement économique pour chacune des rues commerciales visées (Charleroi, Monselet et Fleury) ainsi que leur réaménagement, ce projet d'étude contribue à l'amplification de la relance économique et sociale déjà amorcée de Montréal-Nord pour contrer les impacts négatifs liés à la COVID-19.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'étude à mener débutera au plus tard dans la première semaine du mois de décembre 2021 et le travail à effectuer sera réalisé avant la mi-avril 2022.

L'étude à mener se fera selon l'échéancier suivant :

- § Début du mandat : Au plus tard le 6 décembre 2021;
- § Présentation du rapport de mi-étape : Durant la semaine du 14 février 2022;
- § Présentation du rapport final préliminaire : Durant la semaine du 21 mars 2022;
- § Présentation de l'étude à la communauté d'affaires : Durant le mois d'avril 2022.

Certains éléments de ce calendrier pourront être revus en fonction de l'évolution du mandat de la firme. Toutefois le travail sera effectué, sauf la présentation, avant le 15 avril 2022.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie PROULX  
Secrétaire de direction  
Direction de l'aménagement urbain et des  
services aux entreprises

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur

Le : 2021-11-22



**Dossier # : 1213602013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 12 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la réalisation du projet Brigade neige pour la période du 13 décembre 2021 au 31 mars 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

**IL EST RECOMMANDÉ**

QUE soit accordée une contribution financière de 12 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la réalisation du projet «Brigade neige» pour la période du 13 décembre 2021 au 31 mars 2022;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-24 08:17

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1213602013

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 12 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la réalisation du projet Brigade neige pour la période du 13 décembre 2021 au 31 mars 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La ville de Montréal a décidé d'accorder une contribution aux arrondissements afin de proposer un service de déneigement des entrées. Ce projet est similaire au service offert depuis 2014 par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'arrondissement Ville Marie depuis 2015 et par les arrondissements de Mercier-Hochelaga- Maisonneuve et Saint-Laurent en 2019.

L'arrondissement de Montréal-Nord souhaite accorder une contribution financière de 12 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale, pour la coordination et la mise en œuvre du projet de déneigement des entrées privées au cours de l'hiver 2021-2022.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Dans le but de favoriser le déplacement des citoyennes et citoyens nord-montréalais à mobilité réduite ou des aîné.es en hiver, l'arrondissement souhaite offrir un **service gratuit** de déneigement en collaboration avec l'organisme Centre des jeunes l'Escale. Cet organisme a pour mission d'aider des jeunes âgés de 15 à 25 ans dans leur démarche d'intégration au sein de la communauté à travers des projets structurants visant à développer et à valoriser leurs talents et leurs compétences.

Le Centre des jeunes l'Escale mettra en place une «brigade neige» composée essentiellement de jeunes nord-montréalais âgés de 15 à 25 ans. Ces derniers recevront une rétribution financière pour déneiger les entrées, les escaliers, les rampes d'accès et les balcons des citoyennes et citoyens vulnérables. Par ce service, les personnes à mobilité réduite de l'arrondissement auront ainsi la possibilité de se déplacer de façon sécuritaire et d'exercer leurs activités régulières pendant toute la période hivernale.

La clientèle de ce nouveau service sera recrutée en collaboration avec le CLSC de Montréal-

Nord, le CIUSS du nord de l'île de Montréal (CIUSS NIM) et d'autres organismes nord-montréalais au besoin.

L'éligibilité des citoyens à mobilité réduite ou des aîné.es sera déterminée par le CLSC de Montréal-Nord.

## **JUSTIFICATION**

Par ce projet, l'arrondissement souhaite :

- Favoriser l'implication citoyenne des jeunes en leur permettant d'avoir une expérience de travail favorisant leur réinsertion sociale et professionnelle;
- Favoriser des déplacements sécuritaires des citoyens à mobilité réduite ou des aînés en période hivernale, à la sortie de leur résidence.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière au montant de 12 000 \$ sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

La contribution sera versée en deux versements, tel que spécifié dans la convention de contribution financière.

Un versement de 6000\$ à la signature en 2021;

Et un deuxième versement de 6 000\$ le 30 mai 2022.

## **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication sera organisée pour faire connaître le projet pilote de déneigement des entrées privées aux médias locaux ainsi qu'aux bénéficiaires de ce nouveau service.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le tableau ci-dessous présente le calendrier prévisionnel des interventions de l'organisme Centre des jeunes l'Escale.

**Échéancier :**

Les opérations de déneigement auront lieu de la 1ère tombée de neige au 31 mars 2022, tel que proposé dans le calendrier prévisionnel suivant :

<b>Décembre 2021</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Recrutement des participants</li> <li>· Formation SST et service à la clientèle (par l'organisme chargé de la coordination du projet)</li> <li>· Déneigement</li> </ul>
<b>Décembre 2021</b>	
Semaine du 11 décembre	· Déneigement
Semaine du 18 décembre	· Déneigement
Semaine du 25 décembre	· Déneigement
<b>Janvier 2022</b>	
Semaine du 1 janvier	· Déneigement
Semaine du 8 janvier	· Déneigement
Semaine du 15 janvier	· Déneigement
Semaine du 22 janvier	· Déneigement - Rencontre de suivi du projet
Semaine du 29 janvier	- Déneigement
<b>Février 2022</b>	
Semaine du 5 février	· Déneigement
Semaine du 12 février	· Déneigement
Semaine du 19 février	· Déneigement
Semaine du 26 février	· Déneigement
<b>Mars 2022</b>	
Semaine du 5 mars	· Déneigement
Semaine du 12 mars	· Déneigement
Semaine du 19 mars	· Déneigement
Semaine du 26 mars	· Déneigement - Rencontre pour bilan



## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre LETOURNEAU  
chef de section - soutien general

#### **ENDOSSÉ PAR**

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics

Le : 2021-11-19



**Dossier # : 1217549022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une contribution financière de 350 \$ au Centre d'activités pour le maintien de l'équilibre émotionnel de Montréal-Nord (CAMÉÉ) pour l'événement « 35e anniversaire de fondation de CAMÉÉ » qui s'est déroulée le 7 décembre 2021, à la salle de réception Le Classique.

QUE soit entérinée une contribution financière de 350 \$ au Centre d'activités pour le maintien de l'équilibre émotionnel de Montréal-Nord (CAMÉÉ) pour l'événement « 35e anniversaire de fondation de CAMÉÉ » qui s'est déroulée le 7 décembre 2021, à la salle de réception Le Classique;  
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-06 12:12

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1217549022

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une contribution financière de 350 \$ au Centre d'activités pour le maintien de l'équilibre émotionnel de Montréal-Nord (CAMÉÉ) pour l'événement « 35e anniversaire de fondation de CAMÉÉ » qui s'est déroulée le 7 décembre 2021, à la salle de réception Le Classique.

**CONTENU****CONTEXTE**

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord (ci-après nommé la politique) a été adoptée le 11 octobre 2011 et elle est entrée en vigueur au mois de janvier 2012.

Cette politique permet d'encadrer le partenariat qui prévaut à Montréal-Nord ainsi que le soutien que l'arrondissement accorde aux organismes œuvrant dans les domaines du développement social, culturel, communautaire, des loisirs et du sport, à l'intention des résidents de Montréal-Nord. Elle incite les organismes à avoir une gestion rigoureuse des ressources consenties à cet effet. Elle fixe pour ces partenaires des règles claires, équitables et transparentes pour l'accès aux équipements et à l'aide financière fournie par l'arrondissement. À cet égard, elle contribue à assurer aux citoyens de Montréal-Nord une offre de services diversifiée et de qualité en matière de culture, de sport, de loisir ainsi qu'un soutien au développement social.

Pour obtenir une subvention pour un projet spécial, l'organisme doit faire sa demande par écrit en remplissant le formulaire prévu à cette fin et la déposer pour analyse à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Si le projet est accepté, l'organisme doit compléter un rapport d'activités, après sa réalisation, et le transmettre à cette même Direction.

Les projets qui peuvent être soumis par les partenaires doivent répondre à l'un ou l'autre des objectifs suivants :

- a) Soutenir des activités ou des événements réalisés en dehors de la programmation normale d'un projet ou d'un programme existant;
- b) Mettre au point une programmation d'activités à l'intention des jeunes de moins de 25 ans qui n'est pas soutenue financièrement par une autre source de subvention;
- c) Appuyer des mesures et des politiques afin de faciliter la participation de personnes

de milieux défavorisés aux activités d'un organisme;

d) Souligner l'anniversaire de l'organisme qui présente une demande.

Dans ce cadre, l'organisme la Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord a déposé une demande répondant principalement aux critères a) et d) auprès de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

L'organisme promoteur et ses partenaires sont reconnus par l'arrondissement depuis plusieurs années.

L'objectif est de souligner le 35e anniversaire de fondation et de présence dans sa communauté d'un OBNL en santé et en services sociaux.

C'est l'occasion de remercier les différents partenaires aidant l'organisme à réaliser leur mission sur le territoire.

### **JUSTIFICATION**

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, celle-ci stipule à l'article 7.5.1.3 :

- Le montant annuel maximum accordé à un partenaire de mission pour un projet spécial est de 5 000 \$.
- La somme versée pour souligner l'anniversaire d'un organisme ne peut excéder 50 \$ pour chaque tranche de cinq (5) années d'existence complétées de l'organisme. L'attribution d'une telle somme n'est pas récurrente.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

### **MONTRÉAL 2030**

S/O

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'organisme CAMEE est un partenaire communautaire important qui contribue de façon très significative au mieux-être des citoyens avec un groupe d'entraide par et pour les personnes vivant des problèmes liés à la santé mentale.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il est souhaité que l'organisme souligne la contribution spécifique de l'Arrondissement ainsi que le partenariat en cours entre les deux entités, dans ses publications ainsi qu'à d'autres moments marquant du 35e anniversaire.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le présent dossier est conforme à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude FOURNIER  
Conseillère en planification

#### ENDOSSÉ PAR

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur

Le : 2021-12-02



**Dossier # : 1213573031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 500 \$ à la Fondation Beaulieu-Blondin, pour la tenue de l'activité « Noël des aînés » le 15 décembre 2021, en collaboration avec le PDQ 39 du SPVM, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2021.

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à la Fondation Beaulieu-Blondin pour la tenue de l'activité "Noël des aînés" le 15 décembre 2021, en collaboration avec le PDQ 39 du SPVM;  
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-08 17:08

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1213573031

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 500 \$ à la Fondation Beaulieu-Blondin, pour la tenue de l'activité « Noël des aînés » le 15 décembre 2021, en collaboration avec le PDQ 39 du SPVM, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2021.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 10486: Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 500 \$ à la Fondation Beaulieu-Blondin pour la tenue de l'activité « Noël des aînés » en collaboration avec le PDQ 39 du SPVM, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2018.

**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 500 \$ à la Fondation Beaulieu-Blondin pour la tenue de l'activité « Noël des aînés » en collaboration avec le PDQ 39 du SPVM, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2021.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 500 \$ sera imputée au budget de fonctionnement.  
Fournisseur : 136264

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2021-12-06





**Dossier # : 1214233001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de convention modifié avec Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord pour le soutien du poste de coordination.

Il est recommandé :

QUE soit approuvé le projet de convention addenda modifiant la convention intervenue avec Un itinéraire pour tous (fiduciaire) et la Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord (mandataire) pour le soutien du poste de coordination de la concertation.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-26 12:01

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1214233001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de convention modifié avec Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord pour le soutien du poste de coordination.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Considérant que la Ville et les organismes se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19 et attendu que la Ville reconnaît que la réalisation des projets des organismes peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée des organismes :

Considérant le fait que la Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord a dû réaliser cinq affichages de postes entre les mois d'avril et d'août 2021 pour combler le poste vacant à la coordination et que l'ensemble des services n'a pu être rendu;

Le présent addenda vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement le projet d'addenda qui modifie la convention adoptée par le conseil d'arrondissement le 8 mars 2021 (CA21 10 047) dans le cadre d'une subvention octroyée pour soutenir la coordination de la Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord

L'entente initiale est modifiée par la prolongation du projet jusqu'au 28 février 2022.

**Article 4 Obligations de l'organisme fiduciaire (Un itinéraire pour tous)**

**4.5 Aspects financiers**

4.5.1 Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison – 28 février 2022** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

**Article 5 Obligations de l'organisme mandataire (Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord)**

## 5.5 Aspects financiers

5.5.1 Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison – 28 février 2022** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

## 6. Obligations de la Ville

### 6.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

· et un troisième versement au montant de deux mille cinq cent dollars (2 500 \$), **au plus tard le 31 mars 2022**, conditionnellement à la réception et à l'analyse du rapport final d'activités, à la satisfaction du Responsable.

### Article 10 Durée

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 8 et 9, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, **mais au plus tard le 31 mars 2021**.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine POIRIER  
Conseillère en planification

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1214233001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 25 000 \$ à la Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord pour soutenir le poste de coordination, pour l'année 2021, et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Par l'entremise d'une lettre datée du 3 décembre 2020, adressée à madame Christine Black, mairesse de l'arrondissement, la Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord (CPEFMN) demande à l'arrondissement d'engager un dialogue pour identifier des solutions visant un financement stable et pérenne de la coordination de la CPEFMN.

**Financement de la CPEFMN**

Lors de l'élaboration du Plan d'action collectif de Montréal-Nord–Priorité Jeunesse 2017-2027, la CPEFMN avait un financement triennal important d'Avenir d'enfants permettant d'assurer un poste de coordination à temps plein pour la concertation ainsi que des projets collectifs choisis par les membres. Le financement d'Avenir d'enfants a pris fin en juin 2019. La situation financière de la CPEFMN a permis le maintien du poste de coordination jusqu'en juin 2021. Aucun autre financement n'est assuré par la suite. Les démarches entreprises par la concertation auprès de bailleurs de fonds potentiels (ministère de la Famille, FLAC) n'ont pas porté les fruits escomptés à ce jour.

**Contribution de la CPEFMN à la mise en œuvre de Priorité Jeunesse**

Depuis la mise en œuvre de la structure de gouvernance entourant le déploiement de Priorité Jeunesse, la coordination de la CPEFMN assure une présence et un engagement soutenu au sein du comité d'arrimage et de mobilisation (CAMO) et du comité de pilotage, assurant également la liaison auprès de ses membres. Cette importante contribution a permis à l'ensemble des partenaires de bien saisir les enjeux vécus par les parents et les tout-petits de Montréal-Nord et d'en tenir compte de façon plus active dans l'analyse et les actions à mener pour améliorer les conditions de vie des jeunes. La CPEFMN est un acteur incontournable dans la poursuite de Priorité Jeunesse.

Le présent sommaire décisionnel vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement, l'octroi d'une subvention de 25 000 \$ pour l'année 2021 à la Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord afin de consolider financièrement le poste de coordination.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA19 10 455 - 11 novembre 2019 :** Accorder une contribution financière de 132 656 \$ aux organismes suivants dans le cadre d'un budget résiduel issu de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes : 30 036 \$ à Concertation Petite-Enfance-Famille de Montréal-Nord pour le projet Complètement famille: un projet intégré dédié aux familles de nos tout-petits et que soit accordée une contribution financière de 30 036 \$ à un Itinéraire pour tous, fiduciaire pour Concertation petite-enfance-famille de Montréal-Nord pour le projet Complètement famille: un projet intégré dédié aux familles de nos tout-petits.

## **DESCRIPTION**

**Nom de l'organisme:** Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord/mandataire  
Un itinéraire pour tous/fiduciaire

**Titre du projet:** Soutien financier pour la coordination de la concertation

**Brève description du projet:** La demande de soutien financier adressée à l'arrondissement par la Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord a pour objet de consolider le financement du poste de coordination de la concertation et permettre la réalisation de son plan d'action ainsi qu'une contribution active à la mise en oeuvre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord-Priorité Jeunesse 2017-2027.

**Montant de la contribution proposé par l'arrondissement :** 25 000 \$

## **JUSTIFICATION**

Outre l'engagement et le dynamisme de ses membres, le bon fonctionnement de la CPEFMN est tributaire du soutien d'une personne à la coordination. L'absence de soutien financier par le gouvernement du Québec aux concertations locales oeuvrant en petite enfance représente un obstacle important dans la recherche de financement.

Si la CPEFMN ne peut plus employer une personne à la coordination, cela aura des effets majeurs sur les travaux de la concertation et sur son engagement au sein de Priorité Jeunesse, dont;

- le retrait du Comité d'arrimage et de mobilisation (CAMO);
- la fragilisation de la réalisation du plan d'action 2020-2023 de la CPEFMN;
- la démobilisation et l'essoufflement des membres;
- l'augmentation de la compétition pour des ressources financières limitées.

## **Un champ d'action de Priorité Jeunesse**

L'axe 3 de Priorité Jeunesse, Enrichir le vivre ensemble, comporte quatre champs d'action. Un de ceux-ci est directement en lien avec la demande de la CPEFMN : « Soutenir les tables de concertation de Montréal-Nord » en ayant comme objectif de doter les tables de concertation des ressources pour assurer leur fonctionnement et favoriser et maintenir la mobilisation des partenaires autour du Plan d'action collectif de Montréal-Nord-Priorité Jeunesse.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

Les versements à l'organisme se feront comme suit:

- 50 % de la subvention dans la semaine suivant la résolution du conseil d'arrondissement et à la suite de la signature de la convention par les deux parties;
- 40 % de la subvention après l'approbation du rapport mi-étape d'activités qui doit être remis, à l'arrondissement, au plus tard le 31 août 2021;
- 10 % de la subvention après l'approbation du rapport final d'activités qui doit être remis à l'arrondissement, au plus tard le 31 janvier 2022.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet va dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette subvention est nécessaire pour la Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord afin de maintenir le poste de coordination et poursuivre l'engagement de cette personne au sein de Priorité Jeunesse. Si le financement n'est pas consolidé, la réalisation du plan d'action de la concertation et l'engagement de la CPEFMN dans la mise en oeuvre de Priorité Jeunesse risque d'être compromis. Cela aurait un effet important sur le déploiement des actions de la CPEFMN et du Comité d'arrimage et de mobilisation (CAMO) : mobilisation des acteurs sur les enjeux de la petite enfance et des familles, accompagnement du milieu, formation, soutien à la recherche de financement, etc.

C'est d'ailleurs dans cette optique de consolidation du financement des instances de concertation locales que l'arrondissement entend faire prochainement une réflexion stratégique avec les représentants de ces regroupements, tant ceux qui sont à vocation sectorielle (CPEFMN, TCJMN, etc.) que la Table de quartier de Montréal-Nord.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s/o

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité de l'arrondissement de Montréal-Nord.

L'annonce de cette subvention sera diffusée via le bulletin d'information de l'Arrondissement de Montréal-Nord.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La réception du rapport mi-étape d'activités est attendu le 31 août 2021

La réception du rapport final d'activités 2021 est attendu le 31 janvier 2022.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guyline POIRIER  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur

Le : 2021-02-11



**Dossier # : 1216324002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue en mai 2021 avec la Table de quartier de Montréal-Nord dans le cadre du projet Plan d'aménagement du Nord-Est.

Il est recommandé:

QUE soit approuvé le projet de convention modifié intervenu avec la Table de quartier de Montréal-Nord dans le cadre du financement des activités de mobilisation citoyenne du Plan d'aménagement du Nord-Est.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-04 18:32

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1216324002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 100 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2021, pour le financement d'activités de mobilisation citoyenne relatives au Plan d'aménagement du secteur Nord-Est dans le cadre du Programme de revitalisation urbaine intégrée de la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-Aurele APLOGAN  
Non-disponible



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1216324002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue en mai 2021 avec la Table de quartier de Montréal-Nord dans le cadre du projet Plan d'aménagement du Nord-Est.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En août 2021, la direction de la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) a informé la Division du développement social de l'état d'avancement des activités du projet Plan d'aménagement du Nord-Est (PANE) pour lequel une subvention de 100 000 \$ lui a été versée suite à l'approbation du dossier lors de la séance du conseil d'arrondissement de mai 2021 (CA21 10 118 ).

Les activités du projet devaient débuter en mai et prendre fin en décembre 2021. Or, dû à des raisons liées au départ d'employées impliquées dans ce projet à la fin du printemps 2021 (coordonnatrice de la RUI et chargée de projet en urbanisme participatif ) et aux difficultés de recrutement de personnels causées par le contexte sanitaire de la Covid-19 et aussi dû aux contraintes de temps et de ressources des partenaires impliqués dans le projet, la TQMN n'a pas été en mesure de démarrer son projet tel que prévu. En accord avec la Division du développement social et le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal (SDIS), il a été convenu avec la direction de la TQMN de réaménager les activités ainsi que l'échéancier de réalisation du projet. Conséquemment, sous la supervision du chargé de projet en urbanisme participatif engagé en juillet 2021, la TQMN a démarré le projet d'aménagements urbains *Lab design de co-création* prévu au PANE et prévoit aussi réaliser à l'été 2022 les activités de l'été 2021 qui n'ont se réaliser. Ces activités figurent dans la demande de financement initiale de la TQMN (voir pièces jointes au GDD). Ces ajustements au projet influent sur la date de fin du projet qui est reporté à la fin août 2022.

D'autre part, un autre ajustement est prévu à ce dossier. Contrairement à ce qui avait été convenu dans la convention initiale, le versement de la subvention qui devait se faire en 3 étapes, soit 50 % à la signature de la convention, 40 % à la mi-étape du projet et 10 % lors de la remise du rapport final à la satisfaction du responsable, a été versé entièrement à la TQMN en juin 2021. Or, afin de se conformer aux exigences de reddition de comptes de la Ville de Montréal, un processus de suivi rigoureux à été mis en place par la Division du développement social. Des rencontres de suivi se font sur une base régulière avec le chargé de projet en urbanisme participatif et des représentantes des Divisions du développement social (DS) et du Service de l'urbanisme de l'arrondissement (DAUSE) pour s'assurer du bon déroulement des étapes du projet.

Considérant les éléments mentionnés ci-haut, le présent sommaire décisionnel vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement le projet d'addenda qui modifie la convention initiale de la TQMN.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée ROUSSY  
Conseillère en développement communautaire

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1216324002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 100 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2021, pour le financement d'activités de mobilisation citoyenne relatives au Plan d'aménagement du secteur Nord-Est dans le cadre du Programme de revitalisation urbaine intégrée de la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Programme de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la Ville de Montréal vise à appliquer une stratégie d'intervention pour améliorer la qualité de vie des secteurs et quartiers défavorisés sur le plan social et économique. Ces démarches de revitalisation urbaine et sociale doivent s'inscrire dans une approche territoriale basée sur la concertation des intervenants, l'action intersectorielle et la participation de la population. Chaque démarche se fait sur la base d'un plan d'action ou plan de revitalisation urbaine intégrée qui fait consensus dans chaque milieu. À Montréal-Nord, c'est la Table de quartier de Montréal-Nord qui est responsable de la coordination des interventions de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans le secteur Nord-est de l'arrondissement.

Dans le cadre de ce programme, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal accorde, en 2021, un montant non récurrent de 100 000\$ visant à soutenir la réalisation d'actions de mobilisation citoyenne dans la zone de revitalisation urbaine intégrée RUI de Montréal-Nord. À la suite de cet octroi, l'arrondissement de Montréal-Nord a lancé un appel de projets sur invitation et le comité d'analyse de projets a retenu la proposition de la Table de quartier de Montréal-Nord visant la mise en place d'activités de mobilisation citoyenne et d'aménagements urbains temporaires dans le secteur jusqu'en décembre 2021, afin d'animer le Nord-Est en vue d'une réappropriation harmonieuse de l'espace public par ses résidents.

Le projet proposé s'inscrit dans le cadre du déploiement du Plan d'aménagement du Nord-Est (PANE). En 2017, l'assemblée des membres de la RUI de Montréal-Nord a en effet choisi d'aller de l'avant pour élaborer un plan d'aménagement du secteur Nord-Est selon une démarche d'urbanisme participatif et multipartenarial. Depuis, citoyen.nes et acteurs du milieu y sont mobilisé.es pour définir la vision du quartier, les orientations et les projets à réaliser d'ici 2027. Le plan vise à favoriser le vivre ensemble, à améliorer le cadre et les conditions de vie des citoyen.nes et à renforcer leur sentiment d'appartenance au quartier et le caractère multiculturel du milieu. Le Plan d'aménagement est ponctué par des projets concrets permettant d'amorcer des changements en termes d'aménagements urbains et de

mobiliser la communauté. L'élaboration du plan d'aménagement du secteur Nord-Est est portée par un comité de coordination qui réunit des acteurs institutionnels et communautaires, désignés en fonction de leurs expertises en revitalisation urbaine et en mobilisation citoyenne. Des représentants de l'Arrondissement, de la TQMN/RUI et de trois de ses organismes membres (Parole d'exclus, SHAPEM, Un itinéraire pour tous) y participent.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA18 10 184**-lundi 14 mai 2018-Accorder une contribution financière de 25 000 \$ à Montréal-Nord en santé (Table de quartier Montréal-Nord en santé - RUI) pour l'embauche d'un chargé de projet en urbanisme participatif dans le cadre du Plan d'aménagement du Nord-Est et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

## **DESCRIPTION**

Le projet proposé vise à :

1) Promouvoir et accroître la place des jeunes dans le secteur Nord-Est de Montréal-Nord :

a) à l'aide d'une activité participative destinée aux jeunes de 8 à 17 ans, sous la forme d'un livret d'activités à distance qui vise à initier de manière ludique 50 jeunes du secteur aux notions d'art urbain;

b) par le lancement d'un concours de dessins pour la conception de fresques au sol et par la sélection de quatre fresques à réaliser.

c) par la création d'un comité urbain jeunesse (Lab urbain) permettant aux jeunes (10) de 12-17 ans d'expérimenter et de proposer des changements dans le secteur du Nord-Est;

2) Soutenir la participation et la prise de décision des citoyens dans le secteur Nord-Est de Montréal-Nord par :

a) la mise sur pied d'ateliers de création pour la mise en place de solutions d'aménagement identifiées par les citoyens;

b) la mise en place d'une activité d'information et de validation des activités du PANE (Plan d'aménagement du secteur Nord-Est);

c) le verdissement social dans le cadre de l'aménagement du Parc Langelier-Villeneuve.

## **JUSTIFICATION**

Le projet s'arrime avec les objectifs du plan d'action RUI, en termes de mobilisation des citoyens et de partage de l'information sur les activités du PANE, visant la poursuite de la démarche d'urbanisme participatif et la mise en œuvre des projets spécifiques issus de la vision intégrée du Nord-Est. Plus particulièrement, les impacts souhaités concernent la promotion de la place des jeunes et le soutien de la participation et la prise de décisions des citoyennes et citoyens dans le secteur Nord-Est de Montréal-Nord.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale et est prévue au budget de fonctionnement du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS).

Le financement demandé de 100 000 \$ provient du budget du Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociales ».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aménager le secteur Nord-Est à échelle humaine et favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble en soutenant la participation citoyenne et l'engagement social des jeunes.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le projet sera adapté en fonction du contexte sanitaire.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le projet fait l'objet d'un suivi constant de la part de l'arrondissement et un rapport final est requis pour le 31 Janvier 2022.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Chantal CROZE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Chantal CROZE, 15 avril 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-04-14

Nathalie CHAPADOS  
Conseillère en planification

Claudel TOUSSAINT  
Directeur





**Dossier # : 1213573030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club d'âge d'or Pompei masculin pour le soutenir dans ses activités auprès des aînés, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au Club d'âge d'or Pompei masculin pour le soutenir dans ses activités auprès des aînés;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-08 17:08

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1213573030

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club d'âge d'or Pompei masculin pour le soutenir dans ses activités auprès des aînés, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 10120: Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club d'âge d'or Pompei masculin pour le soutenir dans ses activités auprès des aînés pour l'année 2019, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 300 \$ au Club d'âge d'or Pompei masculin pour le soutenir dans ses activités, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2021.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Fournisseur: 133865.

La dépense au montant de 300 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2021-12-06



**Dossier # : 1213573029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club du bel âge St-Antoine-Marie-Claret pour le soutenir dans ses activités annuelles, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au Club du bel âge St-Antoine-Marie-Claret pour le soutenir dans ses activités annuelles;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-08 17:07

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1213573029

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club du bel âge St-Antoine-Marie-Claret pour le soutenir dans ses activités annuelles, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 10104: Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 300 \$, au Club du bel âge St-Antoine-Marie-Claret pour le soutenir dans ses activités annuelles et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2020.

**DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière de 300 \$, au Club du bel âge St-Antoine-Marie-Claret pour le soutenir dans ses activités annuelles, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Fournisseur: 138590

La dépense au montant de 300 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2021-12-06



**Dossier # : 1213573027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 6 000 \$ à divers organismes communautaires, soit 1000 \$ au Centre communautaire Annour, 1000 \$ au Centre communautaire multi-éthnique, 1000 \$ à Mission Bon accueil, 1000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir, 1000 \$ à Panier Futé et 1000 \$ au Carrefour des retraités, pour les services offerts en aide alimentaire aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 6 000 \$ à divers organismes communautaires, soit 1000 \$ au Centre communautaire Annour, 1000 \$ au Centre communautaire multi-éthnique, 1000 \$ à Mission Bon accueil, 1000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir, 1000 \$ à Panier Futé et 1000 \$ au Carrefour des retraités, pour les services offerts en aide alimentaire aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-08 17:07

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1213573027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 6 000 \$ à divers organismes communautaires, soit 1000 \$ au Centre communautaire Annour, 1000 \$ au Centre communautaire multi-éthnique, 1000 \$ à Mission Bon accueil, 1000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir, 1000 \$ à Panier Futé et 1000 \$ au Carrefour des retraités, pour les services offerts en aide alimentaire aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA2010382, CA2010384, CA20101346, CA20A10347, CA2010343, CA2010342, CA2010345, CA2010344, CA2010341, CA2010340: Accorder une contribution financière de 8 500 \$ à divers organismes communautaires (Centre communautaire Annour - 1000 \$ / Centre de pédiatrie sociale - 1000 \$ / Centre communautaire multi-éthnique - 1000 \$ / Épisole - 1000 \$ / Mission Bon accueil - 1000 \$ / Fourchettes de l'Espoir - 1000 \$ / Panier Futé - 1000 \$ / Carrefour des retraités - 1000 \$ / Magasin partage - 500 \$) pour les services offerts en aide alimentaire aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 6 000 \$ aux organismes suivants:

- Centre communautaire Annour - 1000 \$;  
Fournisseur : 550438
- Centre communautaire multi-éthnique - 1000 \$;  
Fournisseur : 136562
- Mission Bon accueil - 1000 \$;  
Fournisseur : 128926
- Fourchettes de l'Espoir - 1000 \$;  
Fournisseur : 129418
- Panier Futé - 1000 \$;  
Fournisseur : 432761



- Carrefour des retraités - 1000 \$;  
Fournisseur : 135032

pour les services offerts en aide alimentaires aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2021.

## **JUSTIFICATION**

Depuis le début de la pandémie de la Covid-19 en mars 2020, nous faisons face à une augmentation des demandes en aide alimentaire sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord. Ces organismes sont à pied d'œuvre depuis le tout début de la crise afin d'aider le plus de familles possibles en leur apportant l'aide alimentaire nécessaire afin de leur permettre de passer à travers cette période difficile. Le montant de 6 000 \$ du budget discrétionnaire des élus, partagé entre ces 6 organismes, les aidera à poursuivre leur mission auprès de ces citoyens en cette période de vulnérabilité.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 6 000 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.

- Centre communautaire Annour - 1000 \$;
- Centre communautaire multi-éthnique - 1000 \$;
- Mission Bon accueil - 1000 \$;
- Fourchettes de l'Espoir - 1000 \$;
- Panier Futé - 1000 \$;
- Carrefour des retraités - 1000 \$;

## **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les organismes ont dû offrir leurs services à un nombre plus important de citoyens pour faire face à la pandémie de la Covid-19.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

#### ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD  
Directrice de la Performance, du greffe et des  
services administratifs

Le : 2021-12-06



**Dossier # : 1213573026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 1 500 \$ à l'organisme Amour en action pour les services offerts aux personnes en situation d'itinérance sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 500 \$ à l'organisme Amour en action pour les services offerts aux personnes en situation d'itinérance sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-08 17:06

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1213573026

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 1 500 \$ à l'organisme Amour en action pour les services offerts aux personnes en situation d'itinérance sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 10352: Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'organisme Amour en action pour les services offerts aux personnes en situation d'itinérance sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 1500 \$ à l'organisme Amour en action pour les services offerts aux personnes en situation d'itinérance sur le territoire de Montréal-Nord, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2020.

**JUSTIFICATION**

Depuis le début de la pandémie de la Covid-19, soit en mars dernier 2020, nous pouvons observer une recrudescence des personnes en situation d'itinérance sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord. L'organisme Amour en action ayant décidé de porter leur expertise et leurs services pour venir en aide à ces personnes vulnérables. Les personnes en situation d'itinérance peuvent y dormir, y prendre un repas, se doucher et laver leurs vêtements. Le montant de 2000 \$ du budget discrétionnaire des élus aidera cet organisme à poursuivre sa mission d'aide auprès de ces citoyens.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 1500 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.

Fournisseur: 591048.

## **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'organisme a dû offrir ses services à un nombre plus important de citoyens pour faire face à la pandémie de la Covid-19.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2021-12-06



**Dossier # : 1213573025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Centre d'activités de Montréal-Nord pour le maintien de l'équilibre émotionnel (CAMÉÉ) pour les services offerts aux personnes en détresse psychologique ou en santé mentale depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 000 \$ au Centre d'activités de Montréal-Nord pour le maintien de l'équilibre émotionnel (CAMÉÉ) pour les services offerts aux personnes en détresse psychologique ou en santé mentale depuis le début de la pandémie de la Covid-19;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-08 17:06

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1213573025

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Centre d'activités de Montréal-Nord pour le maintien de l'équilibre émotionnel (CAMÉÉ) pour les services offerts aux personnes en détresse psychologique ou en santé mentale depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 10355: Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à l'organisme CAMÉÉ (Centre d'activités de Montréal-Nord pour le maintien de l'équilibre émotionnel) pour les services offerts aux personnes en détresse psychologique ou en santé mentale depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 1000 \$ à l'organisme CAMÉÉ (Centre d'activités de Montréal-Nord pour le maintien de l'équilibre émotionnel) pour les services offerts aux personnes en détresse psychologique ou en santé mentale depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2021.

**JUSTIFICATION**

Depuis le début de la pandémie de la Covid-19, soit en mars 2020, nous observons que le nombre de personnes en détresse psychologique a augmenté sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord. L'organisme CAMÉÉ vient en aide à ces personnes vulnérables en leur apportant un soutien important pour le maintien de l'équilibre émotionnel. Le montant de 1000 \$ du budget discrétionnaire des élus aidera cet organisme à poursuivre sa mission d'aide auprès de nos nombreux citoyens.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 1000 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.

Fournisseur : 137278

## **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'organisme a dû offrir ses services à un nombre plus important de citoyens pour faire face à la pandémie de la Covid-19.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2021-12-06





**Dossier # : 1213573024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Montréal-Nord pour le projet d'aide aux gens dans le besoin, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Montréal-Nord pour le projet d'aide aux gens dans le besoin;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-08 17:06

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1213573024

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Montréal-Nord pour le projet d'aide aux gens dans le besoin, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 10 449: Accorder une contribution financière de 450 \$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Montréal-Nord pour le projet d'aide aux gens dans le besoin, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2018.

CA19 10 464: Accorder une contribution financière de 450 \$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Montréal-Nord pour le projet d'aide aux gens dans le besoin, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2019.

CA20 10 356: Accorder une contribution financière de 450 \$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Montréal-Nord pour le projet d'aide aux gens dans le besoin, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2020.

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Montréal-Nord pour le projet d'aide aux gens dans le besoin, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2021.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 500 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.

Fournisseur: 136407.

**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

**ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice de la Performance, du greffe et des  
services administratifs

Le : 2021-12-06



**Dossier # : 1213573023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 400 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières pour la poursuite des activités pour les familles, les aînés et les personnes à mobilité réduite, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières pour la poursuite des activités pour les familles, les aînés et les personnes à mobilité réduite;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-08 17:05

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1213573023

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 400 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières pour la poursuite des activités pour les familles, les aînés et les personnes à mobilité réduite, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Accorder une contribution financière de 200 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières pour la poursuite des activités pour les familles, les aînés et les personnes à mobilité réduite, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 400 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières pour la poursuite des activités pour les familles, les aînés et les personnes à mobilité réduite, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2021.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 400 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.  
Fournisseur: 327583.

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2021-12-06



**Dossier # : 1213573020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour la tenue des activités de l'Opération Nez rouge de Montréal qui auront lieu du 1er au 31 décembre 2021, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour la tenue des activités de l'Opération Nez Rouge de Montréal qui auront lieu du 1er au 31 décembre 2021, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-08 17:10

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1213573020

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour la tenue des activités de l'Opération Nez rouge de Montréal qui auront lieu du 1er au 31 décembre 2021, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 10461: Accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal dans le cadre de la campagne de sensibilisation de l'Opération Nez rouge de Montréal pour la tenue de ses activités annuelles qui auront lieu du 1er au 31 décembre 2019, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

CA18 10415: Accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour la tenue des activités de l'Opération Nez rouge de Montréal qui auront lieu du 1er au 31 décembre 2018, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2018.

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal dans le cadre de la campagne de sensibilisation de l'Opération Nez rouge de Montréal pour la tenue de ses activités annuelles qui auront lieu du 1er au 31 décembre 2021, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 600 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.

Fournisseur: 132976

**MONTRÉAL 2030**



**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

**ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2021-12-06



**Dossier # : 1213573028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une contribution financière de 300 \$ aux Résidences du Confort pour permettre aux résidents de célébrer le temps des fêtes lors d'un souper-spectacle de Noël qui a eu lieu le 10 décembre 2021, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est recommandé :

QUE soit entérinée une contribution financière de 300 \$ aux Résidences du Confort pour permettre aux résidents de célébrer le temps des fêtes lors d'un souper-spectacle de Noël qui a eu lieu le 10 décembre 2021;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-08 17:07

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1213573028

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une contribution financière de 300 \$ aux Résidences du Confort pour permettre aux résidents de célébrer le temps des fêtes lors d'un souper-spectacle de Noël qui a eu lieu le 10 décembre 2021, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

-

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'entériner une contribution financière de 300 \$ aux Résidences du Confort pour permettre aux résidents de célébrer le temps des fêtes lors d'un souper-spectacle de Noël qui a eu lieu le 10 décembre 2021, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus 2021.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 300 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.  
Fournisseur: 137032.

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2021-12-06



**Dossier # : 1213573022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une contribution financière de 200 \$ au Centre d'activités pour le maintien de l'équilibre émotionnel de Montréal-Nord (CAMÉÉ) pour l'événement « 35e anniversaire de fondation de CAMÉÉ » qui s'est déroulé le 7 décembre 2021, à la salle de réception Le Classique, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est recommandé :

QUE soit entérinée une contribution financière de 200 \$ au Centre d'activités pour le maintien de l'équilibre émotionnel de Montréal-Nord (CAMÉÉ) pour l'événement "35e anniversaire de fondation de CAMÉÉ" qui s'est déroulé le 7 décembre 2021, à la salle de réception Le Classique;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-08 17:05

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1213573022

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une contribution financière de 200 \$ au Centre d'activités pour le maintien de l'équilibre émotionnel de Montréal-Nord (CAMÉÉ) pour l'événement « 35e anniversaire de fondation de CAMÉÉ » qui s'est déroulé le 7 décembre 2021, à la salle de réception Le Classique, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Entériner une contribution financière de 200 \$ au Centre d'activités pour le maintien de l'équilibre émotionnel de Montréal-Nord (CAMÉÉ) pour l'événement « 35e anniversaire de fondation de CAMÉÉ » qui s'est déroulé le 7 décembre 2021, à la salle de réception Le Classique, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 200 \$ est prévue au budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2021-12-06



**Dossier # : 1213573021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une contribution financière de 1000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord, afin de soutenir l'organisation de la Guignolée qui a eu lieu le 11 décembre 2021, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est recommandé :

QUE soit entérinée une contribution financière de 1000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord afin de soutenir l'organisation de la Guignolée qui a eu lieu le 11 décembre 2021;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-08 17:10

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1213573021

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une contribution financière de 1000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord, afin de soutenir l'organisation de la Guignolée qui a eu lieu le 11 décembre 2021, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 10501: Entériner une contribution financière de 500 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord, afin de soutenir l'organisation de la Guignolée qui a eu lieu le 7 décembre 2019, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**DESCRIPTION**

Entériner une contribution financière de 1000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord afin de soutenir l'organisation de la Guignolée qui a eu lieu le 11 décembre 2021, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2021.  
Le Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord est un organisme à but non lucratif (OBNL) dont la mission consiste principalement à aider les enfants des familles les plus isolées et défavorisées de l'arrondissement.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 1000 \$ est prévue au budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement.  
Fournisseur : 159756.

## **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

**ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice de la Performance, du greffe et des  
services administratifs

Le : 2021-12-06



**Dossier # : 1213573032**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Générale des Insuffisants Rénaux (A.G.I.R.) afin de leur permettre de continuer à aider les insuffisants rénaux à supporter leur maladie chronique, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ à l'Association Générale des Insuffisants Rénaux (A.G.I.R.) afin de leur permettre de continuer à aider les insuffisants rénaux à supporter leur maladie chronique;  
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-08 17:05

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1213573032

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Générale des Insuffisants Rénaux (A.G.I.R.) afin de leur permettre de continuer à aider les insuffisants rénaux à supporter leur maladie chronique, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Générale des Insuffisants Rénaux (A.G.I.R.) afin de leur permettre de continuer à aider les insuffisants rénaux à supporter leur maladie chronique, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 300 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.

Fournisseur : 160249

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2021-12-07



**Dossier # : 1217606030**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs , Direction

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 octobre 2021.

Il est recommandé :  
QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 octobre 2021.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-01 19:06

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1217606030

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 octobre 2021.

**CONTENU****CONTEXTE**

Des rapports mensuels sur l'évolution des revenus et dépenses relatives au budget de fonctionnement et au Programme décennal des immobilisations (PDI) sont dressés mensuellement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 10 279 - Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 août 2021 et au 30 septembre 2021.

**DESCRIPTION**

Les rapports budgétaires (revenus et dépenses) sont déposés à la séance du conseil d'arrondissement et versés aux archives de notre arrondissement.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

## ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lila BENTALHA  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2021-11-24





**Dossier # : 1217606031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2021.

Il est recommandé :  
QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2021.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-06 12:17

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1217606031

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2021.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué aux fonctionnaires municipaux certains pouvoirs en vertu du Règlement intérieur de délégation de pouvoirs (RGCA05-10-0006-12). Ce règlement prévoit notamment que l'administration doit faire rapport au conseil une fois par mois de l'exercice de ces pouvoirs par les fonctionnaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 10 280 - Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2021 et au 30 septembre 2021.

**DESCRIPTION**

Les rapports mensuels sur l'exercice du pouvoir délégué à jour au 31 octobre 2021 sont joints en pièces attachées. Ces rapports indiquent le nombre de décisions au niveau des ressources humaines, contrats et autorisations de dépenses, virements de crédits ainsi qu'en matières juridiques.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lila BENTALHA  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2021-11-24



**Dossier # : 1218224010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 116 597,87 \$, taxes incluses, auprès de Lafarge Canada inc., pour la fourniture et le transport de pierres concassées et de pierres prémélangées requises par la Direction des travaux publics pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée une dépense de 116 597,87 \$, taxes incluses, auprès de Lafarge Canada inc., pour la fourniture et le transport de pierres concassées et de pierres prémélangées requises par la Direction des travaux publics pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-26 15:26

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1218224010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 116 597,87 \$, taxes incluses, auprès de Lafarge Canada inc., pour la fourniture et le transport de pierres concassées et de pierres prémélangées requises par la Direction des travaux publics pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme.

**CONTENU****CONTEXTE**

La dépense reliée à la fourniture et la livraison de pierres concassées et de pierres prémélangées fait partie d'un processus d'achat annuel pour les travaux en régie.  
L'achat de pierres concassées et de pierres prémélangées est utile pour différents travaux d'excavation, pour les réparations des bris d'aqueduc, les réparations d'égout, les réparations de puisard et les raccordements d'aqueduc et d'égout.

Lors d'excavation, suite à un bris d'aqueduc, le matériel d'excavation qui contient de l'argile est saturé d'eau et doit être remplacé par de la pierre. Cette pierre sera aussi utilisée comme fondation pour les travaux d'asphaltage.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution : CA 20 10 306

En 2020, le conseil d'arrondissement a approuvé une dépense de 108 352,45 \$ taxes incluses, auprès du fournisseur Lafarge Canada inc. Pour la fourniture et le transport, sur demande, de pierres concassées et de pierres prémélangées requise par la Direction des travaux publics pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme

Résolution : CA 19 10 509

En 2019, le conseil d'arrondissement a approuvé une dépense de 91 506,88 \$ taxes incluses, auprès du fournisseur Lafarge Canada inc. Pour la fourniture et le transport, sur demande, de pierres concassées et de pierres prémélangées requise par la Direction des travaux publics pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

Résolution : CA 19 10 023

En 2018, le conseil d'arrondissement a approuvé une dépense de 93 236,10 \$ taxes incluses, auprès du fournisseur Lafarge Canada inc. Pour la fourniture et le transport, sur demande, de pierres concassées et de pierres prémélangées requise par la Direction des travaux publics pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

Résolution : CA 17 10 223

En 2017, le conseil d'arrondissement a approuvé une dépense de 68 924,63 \$ \$ taxes incluses, auprès du fournisseur Lafarge Canada inc. Pour la fourniture et le transport, sur demande, de pierres concassées et de pierres prémélangées requise par la Direction des travaux publics pour la période du 24 avril 2017 au 31 décembre 2018, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

#### **DESCRIPTION**

Le fournisseur (Lafarge Canada inc.) devra fournir et livrer sur demande, la pierre concassée et la pierre prémélangée, conformément à l'entente-cadre numéro # 1402405 et le tout suivant les spécifications du cahier des charges préparés par la Ville de Montréal. Appel d'offres public 20-18025 et résolution : CM 20 0387 en date du 20 avril 2020. Cette entente est en vigueur jusqu'en avril 2023.

#### **JUSTIFICATION**

Vous trouverez un tableau explicatif dans la pièce jointe pour l'année budgétaire 2022. La conclusion d'une entente-cadre pour la fourniture et le transport sur demande, de pierre concassée de différentes grosseurs nettes et de pierre prémélangée, pour une période de trois (3) ans, suite à l'appel d'offres publique préparé par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense au montant de 116 597,87 \$ taxes incluses sera imputée au budget de fonctionnement. Les prix du 1er janvier 2022 au 23 avril 2023 ne sont pas encore connus au moment de rédiger ce dossier décisionnel. La redevance de 2022 n'est non plus disponible. Les coûts avec redevance du présent dossier décisionnel sont calculés sur la base des prix en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021 révisée dans l'entente-cadre 1402405, et ils seront ajustés conformément à la nouvelle redevance en vigueur en 2022. Un bon de commande avec achat sur montant sera requis.

Les frais de transport offerts par Lafarge sont connus, au montant de 7,5 \$ la tonne métrique, pour la période du 1er janvier au 23 avril 2022 et de 8 \$ pour la période du 24 au 30 avril 2022.

La dépense au montant de 116 597,87 \$ taxes incluses sera imputée au budget de fonctionnement et se répartit comme suit :

Réparation des fuites d'eau : Pierre VM-2 - gros granulats : 4 000 tonnes métriques X 17,86 \$ (prix tonne métrique + redevance + livraison) = 82 138,14 \$ taxes incluses

Pierre VM-4 - pierre concassée nette 3/4 de pouce : 150 tonnes métriques X 21,21 \$ (prix tonne métrique + redevance + livraison) = 3 657,93 \$ taxes incluses

Entretien des puisards et regards : Pierre VM-2 - gros granulats : 1 500 tonnes métriques X 17,86 \$ (prix tonne métrique + redevance + livraison) = 30 801,80 \$ taxes incluses

Voici le tableau comparatif des dépenses taxes incluses pour les saisons hivernales 2021 et 2022 :

Tableau comparatif pour la pierre concassée et prémélangée - Saison 2021 et 2022					
Dépenses annuelles (\$)					
Activité	Description du produit	Janvier - Avril 2021		Janvier - Avril 2022	
		Quantité en tonne métrique	Prix unitaire avant taxes incluant les frais de livraison	Quantité en tonne métrique	Prix unitaire avant taxes incluant les frais de livraison
Réparation des fuites d'eau	Pierre VM-2 - gros granulats	4 000,00	16,60	4 000,00	17,86
Réparation des fuites d'eau	Pierre VM-4 - pierre concassée nette 3/4 de pouce	150,00	19,60	150,00	21,21
Entretien des puisards et regards	Pierre VM-2 - gros granulats	1 500,00	16,60	1 500,00	17,86
Total		5 650,00		5 650,00	
Dépenses taxes incluses			108 352,45 \$		116 597,87 \$

Nous observons une hausse de 8 245,42 \$ par rapport à la saison précédente.

### **MONTREAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Un dossier décisionnel sera créé pour chaque année budgétaire subséquente de la durée de l'entente-cadre.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Éric TRUCHON  
Chef de division - Voirie et aqueduc

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-11-23

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics





**Dossier # : 1217987004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2022.

QUE soit adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2022, se tenant au 11155, avenue Hébert à 19 h, le :

- 7 février 2022;
- 7 mars 2022;
- 11 avril 2022;
- 9 mai 2022;
- 6 juin 2022;
- 27 juin 2022;
- 6 septembre 2022;
- 3 octobre 2022;
- 7 novembre 2022;
- 5 décembre 2022.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-08 17:04

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1217987004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2022.

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu de l'article 319 al. 2 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 10 308 Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2021.

**DESCRIPTION**

Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2022, se tenant au 11155, avenue Hébert, à 19 h, le :

- 7 février 2022;
- 7 mars 2022;
- 11 avril 2022;
- 9 mai 2022;
- 6 juin 2022;
- 27 juin 2022;
- 6 septembre 2022;
- 3 octobre 2022;
- 7 novembre 2022;
- 5 décembre 2022.

Compte tenu de l'évolution de la pandémie de la COVID-19, les séances du conseil d'arrondissement se tiendront possiblement en mode virtuel conformément aux arrêtés ministériels en vigueur.

**JUSTIFICATION**

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **MONTRÉAL 2030**

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié sur le site Internet de l'arrondissement afin d'informer les citoyens du calendrier des séances ordinaires.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à l'article 320 al. 1 de la Loi sur les cités et villes (Chapitre C-19), un avis public sera donné.  
L'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON  
Secrétaire d'arrondissement substitut

#### ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2021-11-01



**Dossier # : 1218361004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception et la réalisation des travaux visant les intersections surélevées sur Charleroi / Éthier et Charleroi / Balzac faisant partie du réseau routier artériel. Ces travaux font partie du Plan d'action Vision Zéro inclus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la mobilité, Division de la sécurité et de l'aménagement durable.

QUE soit offert au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux visant les intersections surélevées sur Charleroi / Éthier et Charleroi / Balzac faisant partie du réseau routier artériel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-29 18:57

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1218361004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception et la réalisation des travaux visant les intersections surélevées sur Charleroi / Éthier et Charleroi / Balzac faisant partie du réseau routier artériel. Ces travaux font partie du Plan d'action Vision Zéro inclus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la mobilité, Division de la sécurité et de l'aménagement durable.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) dans le cadre du Plan d'action Vision Zéro a fait un appel de projets pour le Programme de sécurisation aux abords des écoles pour l'année 2022.

L'arrondissement de Montréal-Nord a soumis 2 projets reposant sur les recommandations du Plan de déplacement scolaire pour les écoles du territoire réalisé par Vélo-Québec 2017 ainsi que sur les audits piétonniers réalisés par la Société Logique pour identifier les écoles nécessitant des interventions physiques sur les rues bordant les établissements scolaires.

Le projet retenu par le SUM pour l'année 2022 consistait à l'aménagement des intersections surélevées suivantes : Charleroi / Éthier et Charleroi / Balzac.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 1452 - « Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie dans des rues du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ».

**DESCRIPTION**

La construction visant les intersections surélevées sur Charleroi / Éthier et Charleroi / Balzac sur une rue du RAAV relève de la compétence du conseil municipal et par conséquent, il est recommandé de se prévaloir de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal afin que l'arrondissement de Montréal-Nord offre à la Ville centre de lui fournir les services de sa Division des études techniques pour la réalisation des travaux sur une rue du RAAV. La rue concernée est la rue de Charleroi aux intersections Balzac et Éthier.

Le détail des travaux prévus et les estimations préliminaires sont décrits dans un document joint au dossier.

## **JUSTIFICATION**

La construction de ces 2 intersections surélevées sur la rue de Charleroi est requise en raison des enjeux de sécurité dans ce secteur qui comprend 3 écoles primaires, soit: l'école de la Fraternité, Sainte-Vincent-Marie et Pierre-de-Coubertain.

Il y a la présence de commerce sur la rue de Charleroi et la vitesse des automobilistes circulant sur cette rue est un enjeu important à considérer.

Bien que des traverses piétonnes jaunes soient présentes, ces intersections ne sont pas dotées ni de feux de circulation ni d'arrêt, rendant la traversée de piétons vulnérables périlleuse. Une intersection surélevée avec présence d'avancée de trottoir, permettra de réduire le temps de traversé des piétons, de réduire la vitesse des automobilistes et de placer les piétons dans le champ de vision de l'automobiliste. Également, la présence de saillies permet de contrer le stationnement illégal dans le rayon de cinq mètres de l'intersection, offrant ainsi une meilleure visibilité des jeunes piétons.

Ces ajouts physiques viendront renforcer les mesures prises par l'arrondissement au cours de la dernière année dans ce corridor : abaissement de la vitesse de circulation à 30 Km/h sur l'ensemble des rues locales de l'arrondissement, ajout de signalisations de sensibilisation aux abords des écoles (silhouette grandeur nature, traverse piétonne lumineuse).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses relatives aux travaux visant l'aménagement de ces 2 intersections surélevées seront entièrement assumées par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ).

Le montant du financement alloué est de 400 000 \$.

Le montant accordé constitue le financement maximal alloué et doit être dépensé, dans sa totalité, en 2022 pour des travaux admissibles.

## **MONTRÉAL 2030**

s.o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux envisagés permettront d'améliorer la sécurité des piétons ainsi que la qualité de vie des citoyens gravitant autour de ce secteur très achalandé de l'arrondissement.

Les intersections surélevées sur les voies de circulation auront un impact sur la diminution de la vitesse des véhicules.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Plans et devis: hiver 2022;

A/O: printemps 2022;  
Travaux: été 2022.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Ève LEDUC, 30 novembre 2021

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis CHARLAND  
Chef de division Études techniques

#### **ENDOSSÉ PAR**

Denis CHARLAND  
Chef de division Études techniques

Le : 2021-11-24

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur





**Dossier # : 1217549024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconduire la reconnaissance et le soutien des organismes suivants : Évolu-Jeunes 19-30 ans, à titre de partenaire de mission partagée, Pétales Québec et le Centre d'activités pour le maintien et l'équilibre émotionnel (CAMÉÉ) à titre de partenaire privé, pour la période de décembre 2021 à décembre 2022.

QUE soient reconduits la reconnaissance et le soutien des organismes suivants : Évolu-Jeunes 19-30 ans, à titre de partenaire de mission partagée, Pétales Québec et le Centre d'activités pour le maintien et l'équilibre émotionnel (CAMÉÉ) à titre de partenaire privé, pour la période de décembre 2021 à décembre 2022.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-06 12:15

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217549024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconduire la reconnaissance et le soutien des organismes suivants : Évolu-Jeunes 19-30 ans, à titre de partenaire de mission partagée, Pétales Québec et le Centre d'activités pour le maintien et l'équilibre émotionnel (CAMÉÉ) à titre de partenaire privé, pour la période de décembre 2021 à décembre 2022.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord (ci-après nommé la politique) a été adoptée le 11 octobre 2011 et elle est entrée en vigueur au mois de janvier 2012.

Cette politique permet d'encadrer le partenariat qui prévaut à Montréal-Nord ainsi que le soutien que l'arrondissement accorde aux organismes œuvrant dans les domaines du développement social, culturel, communautaire, des loisirs et du sport, à l'intention des résidents de Montréal-Nord. Elle incite les organismes à avoir une gestion rigoureuse des ressources consenties à cet effet. Elle fixe pour ces partenaires des règles claires, équitables et transparentes pour l'accès aux équipements et à l'aide financière fournie par l'arrondissement. À cet égard, elle contribue à assurer aux citoyens de Montréal-Nord une offre de services diversifiée et de qualité en matière de culture, de sport, de loisir ainsi qu'un soutien au développement social.

Les organismes suivants : Évolu-Jeunes 19-30 ans, Pétales Québec, le Centre d'activités pour le maintien et l'équilibre émotionnel (CAMÉÉ), ont déposé une demande de renouvellement de reconnaissance auprès de l'arrondissement de Montréal-Nord. Tous les documents requis ont été jugés conformes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA19 10 489 (3 décembre 2019)** : Annuler la résolution CA18 10 440 qui suspendait l'application de l'article 6.3 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord qui permet de reconnaître de nouveaux organismes.

**CA18 10440 (12 novembre 2018)** : Suspendre temporairement l'application de l'article 6.3 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord qui permet de reconnaître de nouveaux organismes.

--	--

**CA16 10 236 (13 juin 2016)** : Amender la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord afin d'y inclure un programme de subvention pour une aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées.

## DESCRIPTION

La politique énonce les principes, les objectifs et les critères qui guident l'arrondissement de Montréal-Nord dans le processus de reconnaissance, à titre de partenaires, des organismes qui œuvrent sur son territoire. Elle précise également les règles à suivre par ces organismes pour obtenir cette reconnaissance et la maintenir.

La politique établit le statut de chaque organisme reconnu en fonction du niveau de complémentarité de sa mission avec celle de l'arrondissement de Montréal-Nord. L'accès aux ressources financières, matérielles et techniques de l'arrondissement dépend principalement de ce statut. Ainsi, les organismes reconnus par l'arrondissement sont susceptibles d'appartenir à l'une ou l'autre des catégories ou sous-catégories d'organismes suivants :

1. Les partenaires de mission
  - a. Les partenaires de mission complémentaire
  - b. Les partenaires de mission partagée
2. Les partenaires associés
  - a. Les partenaires institutionnels
  - b. Les partenaires de concertation
3. Les partenaires privés

Chaque catégorie nécessite de satisfaire à des critères de reconnaissance spécifiques. Une reconnaissance est valide pour trois ans. De plus, à certaines conditions et selon le type d'organismes, une reconnaissance permet d'obtenir une aide financière dans le cadre des cinq programmes suivants :

- Les subventions aux organismes de loisirs;
- Les subventions aux clubs sportifs;
- Les subventions aux organismes culturels;
- Les subventions pour des projets spéciaux;
- Les subventions provenant de la Ville de Montréal et gérées de concert avec l'arrondissement.

La politique précise également les conditions et les règles d'accès au soutien matériel et technique fourni par l'arrondissement. Selon le type d'usage (occasionnel, périodique et permanent), elle contient notamment des indications sur les priorités d'accès aux locaux et plateaux gérés par l'arrondissement. Aussi, des règles spécifiques s'appliquent pour les locaux à vocation culturelle et ceux à vocation communautaire de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord (MCC).

Évolu-Jeunes 19-30 ans a pour mission d'organiser des activités pour les jeunes adultes âgés entre 19 et 30 ans; contrer l'isolement et l'oisiveté chez les jeunes, combattre la délinquance et les amener à se responsabiliser et à développer leur autonomie et créativité.

Pétales Québec a pour mission d'apporter soutien et entraide à toutes les personnes confrontées à un enfant ou à des enfants souffrant de troubles de l'attachement. C'est-à-dire accueillir, écouter, aider, soutenir, informer les parents, les membres de leur famille et les proches de ces enfants.

Le Centre d'activités pour le maintien et l'équilibre émotionnel (CAMÉÉ) a pour mission d'offrir aux membres un lieu pour apprivoiser leurs peurs et leur souffrance et se donner des moyens de reprendre du pouvoir sur leur vie. Soixante-quinze personnes qui résident dans l'arrondissement participent de manière régulière aux activités de l'organisme.

## JUSTIFICATION

S/O

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S/O

## **MONTRÉAL 2030**

Le renouvellement de reconnaissance de ces organismes est en lien avec le plan stratégique Montréal 2030 selon éléments suivants :

- miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective;
- effectuer des suivis équitables pour donner la meilleure chance possible aux organismes de continuer leurs offres de services auprès des citoyens de l'arrondissement;
- offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité,

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S/O

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord permet d'avoir une approche équitable et transparente dans le traitement des demandes de nombreux organismes partenaires. Le but de cette politique est de soutenir les organismes sans but lucratif dont la mission s'harmonise avec les orientations, les politiques et le plan d'action de l'arrondissement. En ce sens, ces organismes constituent des partenaires de premier plan permettant à l'arrondissement de Montréal-Nord de réaliser sa mission auprès des citoyens.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La Politique de reconnaissance et soutien aux organismes de l'arrondissement est présentement en révision et par conséquent, tout organisme recevant une reconnaissance sera pour une durée provisoire d'un an, jusqu'en décembre 2022.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/O

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le présent dossier est conforme à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude FOURNIER  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur

Le : 2021-12-01



**Dossier # : 1217549023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la reconnaissance et le soutien de l'organisme pour l'Intégration, la Citoyenneté et l'Inclusion de Montréal-Nord (ICI), à titre de partenaire de mission partagée, pour la période de décembre 2021 à décembre 2022.

QUE soit approuvés la reconnaissance et le soutien de l'organisme pour l'Intégration, la Citoyenneté et l'Inclusion de Montréal-Nord (ICI), à titre de partenaire de mission partagée, pour la période de décembre 2021 à décembre 2022.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-06 12:13

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1217549023

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la reconnaissance et le soutien de l'organisme pour l'Intégration, la Citoyenneté et l'Inclusion de Montréal-Nord (ICI), à titre de partenaire de mission partagée, pour la période de décembre 2021 à décembre 2022.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord (ci-après nommé la politique) a été adoptée le 11 octobre 2011 et elle est entrée en vigueur au mois de janvier 2012.

Cette politique permet d'encadrer le partenariat qui prévaut à Montréal-Nord ainsi que le soutien que l'arrondissement accorde aux organismes œuvrant dans les domaines du développement social, culturel, communautaire, des loisirs et du sport, à l'intention des résidents de Montréal-Nord. Elle incite les organismes à avoir une gestion rigoureuse des ressources consenties à cet effet. Elle fixe pour ces partenaires des règles claires, équitables et transparentes pour l'accès aux équipements et à l'aide financière fournie par l'arrondissement. À cet égard, elle contribue à assurer aux citoyens de Montréal-Nord une offre de services diversifiée et de qualité en matière de culture, de sport, de loisir ainsi qu'un soutien au développement social.

L'ICI a déposé une demande de reconnaissance à titre de partenaire de mission partagée..Tous les documents requis ont été jugés conformes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA19 10 489** (3 décembre 2019) : Annuler la résolution CA18 10 440 qui suspendait l'application de l'article 6.3 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord qui permet de reconnaître de nouveaux organismes.

**CA18 10 440** (12 novembre 2018) : Suspendre temporairement l'application de l'article 6.3 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord qui permet de reconnaître de nouveaux organismes.

--	--

**CA16 10 236** (13 juin 2016) : Amender la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord afin d'y inclure un programme de subvention pour une aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées.

**DESCRIPTION**

La politique établit le statut de chaque organisme reconnu en fonction du niveau de complémentarité de sa mission avec celle de l'arrondissement de Montréal-Nord. L'accès aux ressources financières, matérielles et techniques de l'arrondissement dépend principalement de ce statut. Ainsi, les organismes reconnus par l'arrondissement sont susceptibles d'appartenir à l'une ou l'autre des catégories ou sous-catégories d'organismes suivants :

1. Les partenaires de mission
  - a. Les partenaires de mission complémentaire
  - b. Les partenaires de mission partagée
2. Les partenaires associés
  - a. Les partenaires institutionnels
  - b. Les partenaires de concertation
3. Les partenaires privés

Chaque catégorie nécessite de satisfaire à des critères de reconnaissance spécifiques. Une reconnaissance est valide pour trois ans. De plus, à certaines conditions et selon le type d'organismes, une reconnaissance permet d'obtenir une aide financière dans le cadre des cinq programmes suivants :

- Les subventions aux organismes de loisirs;
- Les subventions aux clubs sportifs;
- Les subventions aux organismes culturels;
- Les subventions pour des projets spéciaux;
- Les subventions provenant de la Ville de Montréal et gérées de concert avec l'arrondissement.

La politique précise également les conditions et les règles d'accès au soutien matériel et technique fourni par l'arrondissement. Selon le type d'usage (occasionnel, périodique et permanent), elle contient notamment des indications sur les priorités d'accès aux locaux et plateaux gérés par l'arrondissement. Aussi, des règles spécifiques s'appliquent pour les locaux à vocation culturelle et ceux à vocation communautaire de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord (MCC).

L'ICI a pour mission :

- d'accueillir les personnes immigrantes sur le territoire de Montréal-Nord;
- accompagner et aider ces personnes immigrantes dans leurs démarches d'établissement;
- offrir et promouvoir des outils pour agir sur l'intégration de ces personnes immigrantes;
- appuyer les organismes partenaires dans leurs interventions auprès des personnes immigrantes.

## **JUSTIFICATION**

S/O

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S/O

## **MONTRÉAL 2030**

La reconnaissance octroyée à cet organisme de Montréal-Nord est en lien avec le plan stratégique Montréal 2030 sur les points suivants :



- Consolider d'un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire;
- Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;
- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord permet d'avoir une approche équitable et transparente dans le traitement des demandes de nombreux organismes partenaires. Le but de cette politique est de soutenir les organismes sans but lucratif dont la mission s'harmonise avec les orientations, les politiques et le plan d'action de l'arrondissement. En ce sens, ces organismes constituent des partenaires de premier plan permettant à l'arrondissement de Montréal-Nord de réaliser sa mission auprès des citoyens.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La Politique de reconnaissance et soutien aux organismes de l'arrondissement est présentement en révision et par conséquent, tout organisme recevant une reconnaissance sera pour une durée provisoire d'un an, jusqu'en décembre 2022.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/O

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le présent dossier est conforme à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude FOURNIER  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-12-01

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1217177009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt de quatre demandes de subventions au ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme de sécurisation routière, appel à projets 2021-2022.

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour la construction de dos d'âne aux abords des parcs et écoles;

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour la construction de traverses surélevées aux abords des parcs et écoles;

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour l'acquisition d'afficheurs pédagogiques;

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour l'acquisition de modules de traverses lumineuses;

ET QUE soit autorisé le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à signer la demande et tout engagement relatif à cette demande.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-29 18:35

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217177009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt de quatre demandes de subventions au ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme de sécurisation routière, appel à projets 2021-2022.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement Montréal-Nord s'engage, depuis plusieurs années déjà, à être un acteur actif en ce qui a trait à la qualité de vie de ses citoyens. Entre autres, l'arrondissement promeut les saines habitudes de vie à travers le déploiement du réseau de transport actif (amélioration des conditions des piétons, pistes cyclables, voies réservées, etc.) et à l'amélioration de la sécurité des déplacements au sein même de son territoire (abaissement de la vitesse à 30 km/h sur les rues locales, déploiement de mesure d'apaisement de la circulation). De fait, l'arrondissement adhère au plan d'action Vision Zéro et s'engage de manière forte en faveur de la sécurité routière et vise le zéro mort et blessé grave sur ses routes d'ici 2040.

Le ministère des Transports du Québec a mis en place un programme d'aide financière (Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière) afin de soutenir ce type d'initiative.

Le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) a pour objectif général de contribuer à améliorer le bilan routier et à venir en aide aux victimes de la route en soutenant financièrement la réalisation de projets de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route.

Le programme vise l'atteinte des objectifs spécifiques suivants :

- diminuer les risques de décès et de blessures des usagers du réseau routier, notamment en ce qui concerne les types de clientèles en situation de vulnérabilité, comme les cyclistes, les piétons, la clientèle scolaire, les personnes âgées et les personnes handicapées;
- accroître la mobilité ou l'autonomie des victimes de la route en soutenant financièrement les projets mis de l'avant par des organismes qui leur viennent en aide;
- encourager la sensibilisation, la concertation et la participation des intervenants concernés par les enjeux de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route;

- soutenir la recherche et l'expérimentation afin de développer les connaissances et les techniques de pointe en matière de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route;
- encourager les meilleures pratiques en matière de sécurité routière, qu'elles privilégient les modes d'intervention ayant déjà démontré leur efficacité ou qu'elles soient innovatrices;
- améliorer la sécurité des usagers de la route près de sites à risque élevé d'accident.

Les modalités de ce programme sont en vigueur depuis le 24 novembre 2020 et jusqu'au 31 mars 2022. Il s'agit d'un second appel à projets pour l'année financière 2021-2022, sur lesquels les organismes admissibles peuvent déposer un projet avant le 31 janvier 2022.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

## DESCRIPTION

Les projets proposés doivent répondre aux objectifs liés à la sécurité routière et être associés aux domaines suivants :

- **Sensibilisation, éducation et formation** : les projets doivent cibler des clientèles et porter des messages qui visent à modifier les comportements des usagers du réseau routier;
- **prévention** : ces projets doivent mettre en œuvre des actions qui permettent la diminution des risques d'accident pour des clientèles ciblées. De plus, il doit être démontré que le problème revêt une importance à l'échelle locale, que ce soit en raison de sa fréquence ou de ses conséquences sur la sécurité des usagers du réseau routier;
- **recherche et expérimentation** : ces projets de recherche et d'étude comparative doivent viser l'acquisition de connaissances relatives à une problématique précise présentant un enjeu de sécurité routière ou d'aide aux victimes de la route;
- **aménagement d'infrastructures** : ces projets doivent viser des infrastructures empruntées par les usagers du réseau routier ainsi que la diminution des risques d'accident pour ces usagers;
- **acquisition ou location d'équipements** : ces projets doivent démontrer le potentiel d'amélioration de la sécurité des usagers du réseau routier, et les dépenses pour la signalisation sont admissibles uniquement si la signalisation est prévue au Tome V – Signalisation routière de la collection Normes – Ouvrages routiers du Ministère.

Il est proposé de déposer au total 4 (quatre) demandes de subventions, 2 (deux) dans la catégorie aménagement d'infrastructures:

- construction de 75 dos d'âne aux abords des écoles;
- construction de 3 traverses surélevées.

2 (deux) dans la catégorie acquisition d'équipements :

- acquisition de 4 (quatre) afficheurs pédagogiques 30 km/h, mobile;
- acquisition de 4 (quatre) modules de signalisation de traverse piétonne lumineuse.

Les projets doivent débuter dans un délai de 12 mois suivant la date figurant sur la lettre d'annonce transmise par le ministre et se terminer au plus tard 2 ans suivant cette même date.

## JUSTIFICATION

Face à l'augmentation des demandes citoyenne pour apaiser la circulation dans les rues locales, il est proposé de déployer des mesures visant à réduire les vitesses pratiquées afin de sécuriser les déplacements de tous les usagers.

Pour les projets visant un aménagement d'infrastructures, la clientèle visée est les enfants d'âge scolaire. Ces projets répondent à la fois aux objectifs spécifiques du programme de sécuriser les déplacements des clientèles en situation de vulnérabilités du ministère et permettent de poursuivre la mise en oeuvre du plan de déplacement scolaire de Montréal-Nord qui vise à sécuriser les déplacements aux abords des écoles de son territoire.

Pour les projets d'acquisition, les afficheurs pédagogiques contribueront à sensibiliser les automobilistes à la vitesse pratiquée et ainsi à apaiser la circulation sur les rues locales de l'arrondissement. Les traverses lumineuses permettront quant à elle de sécuriser les passages piétons qui ne sont actuellement pas protégés par un arrêt ou un feu de circulation. Cette signalisation donnera ainsi plus de visibilité aux piétons.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière demandée représente 50 % des dépenses admissibles pour un maximum de 350 000 \$ pour chacun des projets d'aménagement d'infrastructures.

La contribution financière demandée représente 50 % des dépenses admissibles pour les demandes d'acquisition d'équipements.

### **MONTRÉAL 2030**

Ces projets permettront de contribuer à la mise en oeuvre du plan d'action vision zéro.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sécurisation des déplacements sur le territoire.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En contrepartie de l'aide financière, le ministère veut être invité « à toutes les activités de communication et de relation publique organisées en lien avec le projet » et que nous nous engageons à « faire connaître la contribution financière du ministère, notamment en apposant la signature gouvernementale sur tous les outils de communication conformément aux exigences du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec ».

La présente décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Janvier 2022 : dépôt de la demande de subvention.

Printemps 2022 : acquisition du matériel et appel d'offres.

Été 2022 : réalisation des travaux.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adèle PAVAGEAU  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur

Le : 2021-11-23



**Dossier # : 1213573018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une dépense de 200 \$ auprès de la Fabrique de la paroisse Ste-Gertrude pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 5 décembre 2021, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2021.

Il est recommandé :

QUE soit entérinée une dépense de 200 \$ auprès de la Fabrique de la paroisse Ste-Gertrude pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 5 décembre 2021 et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2021;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-08 17:11

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1213573018

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une dépense de 200 \$ auprès de la Fabrique de la paroisse Ste-Gertrude pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 5 décembre 2021, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2021.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élus pour l'année financière courante.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Il est recommandé d'entériner une dépense de 200 \$, sans taxes, auprès de la Fabrique de la paroisse Ste-Gertrude pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 5 décembre 2021, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2021.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 200 \$ sera imputée au budget de fonctionnement.  
Fournisseur: 422103.

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2021-12-06

**Dossier # : 1218303007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le projet de Règlement R.R.1562.058 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 et le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

Il est recommandé:

QUE soit donné un avis de motion pour le Règlement R.R.1562.058 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 et le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX;

QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement R.R.1562.058 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 et le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX;

QUE soit adopté le projet de Règlement R.R.1562.058 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 et le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX;

ET QU'une consultation écrite d'une durée de 15 jours soit tenue conformément à l'arrêté ministériel 2021-054.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-01 11:49

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1218303007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le projet de Règlement R.R.1562.058 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 et le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le boulevard Pie-IX est un axe stratégique et structurant pour la Ville et pour l'arrondissement de Montréal-Nord. En plus d'être une porte d'entrée pour la Ville de Montréal, celui-ci demeure un axe important de transit. La mise en service prochaine du service rapide par bus (SRB) Pie-IX et le potentiel élevé de transformation et de redéveloppement en font également un secteur convoité.

Afin d'encadrer cette transformation, l'Arrondissement a adopté en 2021 le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Pie-IX. Cet exercice de planification s'inscrivait dans le cadre de la requalification complète du boulevard Pie-IX. Cette requalification prenait appui sur plusieurs grands projets d'infrastructure dont le réaménagement du carrefour des boulevards Henri-Bourassa et Pie-IX, le réaménagement de l'entrée de la ville, l'aménagement de la gare Saint-Michel – Montréal-Nord de la ligne Mascouche du train de banlieue et l'implantation du service rapide par bus (SRB).

Le PPU propose une approche par secteurs d'ambiance qui s'appuie sur les milieux de vie existants. Sur le boulevard Pie-IX, ces derniers sont arrimés aux quatre stations du SRB et chacun a sa vocation particulière :

- Station Amos – Se détendre et s’amuser (parc et espaces publics);
- Station Castille – Apprendre (trois écoles);
- Station Fleury – Se divertir (boutiques, restaurants, etc.);
- Station 56e rue – Vivre et voyager (gare intermodale, SRB).

La hiérarchie des pôles identifiés précédemment permet d'identifier les six secteurs d'ambiance suivants :

- Entrée de ville;
- Pôle éducatif et communautaire;
- Place du quartier Forest;
- Secteur TOD – Quartier de la Gare;
- Pôle civique;

- Ilots résidentiels.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM21 0994 - 23 août 2021 – Adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer notamment le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX »

CE21 1390 - 11 août 2021 – Adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer notamment le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX »

CA20 10 026 – 3 février 2020 – Amender le Règlement de contrôle intérimaire RGCA17-10-0011

CA20 10 026 – 3 février 2020 – Abroger le Règlement de contrôle intérimaire RGCA13-10-0011

CA17 10 347 – 14 août 2017 – Adopter le Règlement RGCA17-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX

CM15 1020 – 18 août 2015 – Adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y introduire le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Pie-IX

CA14 10 433 – 10 novembre 2014 – Donner un accord de principe sur le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX et adopter les grandes orientations de développement

CA13 10 273 – 28 juin 2013 – Adopter le Règlement RGCA13-10-0011, règlement de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX

CA12 10 370 – 12 novembre 2012 – Adjuger à AECOM Consultants inc. le contrat de services professionnels pour la réalisation d'un Programme particulier d'urbanisme pour le boulevard Pie-IX

## **DESCRIPTION**

Le projet de modification du Règlement R.R. 1562 implique l'ajout, l'abrogation et la modification de plusieurs grilles :

Ajouter les zones et les grilles suivantes :

RM20-112, RM20-121, RM20-122, R10-133, R10-134, R5-140, R5-142, RM16-143, R1-144, R17-146, R15-147, R5-149, RM12-150, R10-233, I8-257, RM20-261, RM20-264, RM20-265, RM20-266, RM34-281, R5-291, R1-292, RM16-294, R14-295, R27-297, RM18-298, R1-299, RM20-331, RM20-398, RM20-413, RM20-434, RM20-435, RM20-447, I3-453, I3-454, R10-474, R10-480, RM9-481, R5-482, R5-484, R10-485, R7-486, R1-487, R1-488, R25-490, R25-491, I3-493 et I8-495

Abroger les zones suivantes :

C11-122, C11-261, C16-265, C16-435, C19-112, C19-121, C19-413, C19-434, C21-266, C3-264, C4-331, C7-447 et I3-247

Modifier les grilles suivantes :

R1-100, R31-101, P5-104, P11-109, R1-114, P8-115, C18-116, R1-120, I5-268, P12-275, P5-302, C19-303, R1-305, C2-322, R22-332, R5-333, RM5-334, P4-335, R15-400, R5-401, P4-402, RM8-406, R10-407, C13-420, P3-436, R25-443, RM21-450, I3-478 et P3-479

Le projet vise la modification des dispositions relatives :

- aux usages autorisés;
- aux hauteurs autorisées;
- à la densité autorisée;
- aux normes d'implantation;
- aux bornes de recharges électriques;
- aux cases de stationnement pour vélo;
- à l'intégration architecturale des projets.

Pour chacune des zones, l'ensemble de ces dispositions sera révisé.

## **JUSTIFICATION**

CONSIDÉRANT que l'adoption du nouveau PPU permettra de redémarrer le développement du boulevard Pie-IX;

CONSIDÉRANT que cette révision permettra de simplifier l'évaluation des projets et de faciliter leur réalisation par la suppression des balises normatives;

CONSIDÉRANT que le nouveau PPU mise davantage sur les milieux de vie existants;

CONSIDÉRANT que la réglementation locale doit être ajustée afin de respecter les nouveaux paramètres fixés par le PPU;

CONSIDÉRANT que le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) a été modifié pour intégrer le nouveau PPU du boulevard Pie-IX, lequel remplace le PPU adopté en 2015;

QUE soit adopté les modifications au règlement de zonage R.R. 1562 et au règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assurer la conformité au PPU du boulevard Pie-IX.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **MONTRÉAL 2030**

s.o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La modification du Plan d'urbanisme, l'adoption du PPU, la modification du Règlement de zonage R.R. 1562 et la modification du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale permettront de redémarrer le développement du boulevard Pie-IX et de ses abords.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En conformité à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au décret 2021-054 du 16 juillet 2021, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement et une consultation écrite sera tenue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

13 décembre 2021 : Avis de motion et adoption du projet de règlement;

- Janvier 2022 : Consultation publique;
- Février 2022 : Adoption du règlement;
- Mars 2022 : Analyse de conformité;
- Printemps 2022 : Entrée en vigueur.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2021-11-22



**Dossier # : 1217987006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA22-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2022).

Il est recommandé :  
QUE soit adopté le Règlement RGCA22-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2022).

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-01 11:53

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION****Dossier # :1217987006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA22-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2022).

**CONTENU****CONTEXTE**

À la séance ordinaire du 22 novembre 2021, un avis de motion a été donné et le projet de Règlement RGCA22-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2022), a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement.

Le Règlement RGCA22-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2022), doit être adopté conformément à la loi.

Suite à l'adoption du règlement, un avis de promulgation sera publié sur le site Internet de l'arrondissement. Le règlement entrera en vigueur le 1er janvier 2022.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
agent(e) de recherche

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1217987006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA22-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2022).

**CONTENU****CONTEXTE**

L'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, autorise un conseil d'arrondissement à employer des modes de tarification pour financer l'ensemble ou une partie de ses activités, biens ou services, à la condition que le mode de tarification soit un prix exigé sur une base ponctuelle, sous forme d'abonnement ou selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 10522 Adopter le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020)  
CA 20 10363 Adopter le Règlement RGCA21-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2021)

**DESCRIPTION**

En général, les tarifs ont été augmentés de \_\_\_\_ % ce qui représente l'IPC.

**JUSTIFICATION**

La réalisation des objectifs de revenus prévus au budget 2022 est tributaire de l'application de ces tarifs.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o

**MONTRÉAL 2030**

s/o

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s/o

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public de promulgation et d'entrée en vigueur du Règlement sera publié sur le site Internet de l'arrondissement.

Diffusion à toutes les directions de l'arrondissement pour application.

Diffusion dans les publications de l'arrondissement, selon la pertinence .

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : séance du 22 novembre 2021;

Adoption du règlement : séance du 13 décembre 2021;

Entrée en vigueur du règlement : 1er janvier 2022.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 14 octobre 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Secrétaire d'arrondissement substitut

### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2021-10-26



**Dossier # : 1217987007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA22-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

Il est recommandé :

QUE soit adopté le Règlement RGCA22-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation).

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-25 14:27

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1217987007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA22-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

**CONTENU****CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2021, un avis de motion a été donné concernant le projet Règlement RGCA22-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière). Le projet de règlement a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi. Le Règlement RGCA22-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation) doit être adopté conformément à la loi.

Suite à l'adoption du règlement, un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié sur le site Internet de l'arrondissement conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
agent(e) de recherche

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1217987007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA22-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin d'équilibrer le budget 2022 qui a été présenté au conseil d'arrondissement lors de la séance extraordinaire du 22 novembre 2021 à 19 h 30, l'arrondissement doit maintenir une taxe relative aux services pour l'année financière 2022. Cette taxe est appliquée sur les immeubles imposables de l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 10 364 Adopter le Règlement RGCA21-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

**DESCRIPTION**

Depuis 2013, dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, un espace fiscal avait été cédé aux arrondissements correspondant à 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière de chacun des arrondissements en contrepartie d'une diminution équivalente des transferts centraux qui étaient versés. Ces transferts centraux assurent le financement des services de base.

De plus, une taxe relative aux services est une taxe locale permet de compléter les transferts centraux consentie par le Service des finances afin de maintenir ou d'améliorer les services à la population nord-montréalaise.

Afin de simplifier l'adoption de la Réglementation et la perception des taxes, l'arrondissement adopte un seul Règlement qui représente l'addition de la taxe relative aux services (0,0975 \$ du 100 \$ d'évaluation) et de la taxe relative aux services correspondants à l'espace fiscal cédé (0,05 \$ du 100 \$ d'évaluation) pour un total de 0,1475 \$ du 100 \$ d'évaluation.

**JUSTIFICATION**

En vertu de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil d'arrondissement peut, par règlement, dans le but d'augmenter le niveau de ses services, exiger une compensation de chaque propriétaire d'un immeuble imposable de l'arrondissement.



## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Des revenus de l'ordre de 10 189 600 \$ \$ ont été estimés pour le budget 2022 à l'égard de ces taxes. Le taux de la taxe locale d'arrondissement correspondant à ces revenus a été fixé par le Conseil d'arrondissement 0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation.

## **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans le produit de cette taxe, l'arrondissement ne pourrait déposer un budget 2022 équilibré et serait obligé de réduire ses services à la population.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis public au moins 7 jours avant le dépôt de l'avis de motion : article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;  
Avis de motion et présentation du projet de règlement : séance du 22 novembre 2021;  
Avis public au moins 7 jours avant l'adoption du règlement : article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;  
Adoption du règlement : séance du 13 décembre 2021;  
Avis de promulgation : décembre 2021;  
Entrée en vigueur : 1er janvier 2022.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, qui permet au conseil d'arrondissement d'imposer une taxe sur tout ou partie des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.  
À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 14 octobre 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Secrétaire d'arrondissement substitut

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-11-01

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs



**Dossier # : 1217987008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA22-10-0003 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

QUE soit adopté le Règlement RGCA22-10-0003 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-25 14:30

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1217987008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA22-10-0003 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

**CONTENU****CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2021, un avis de motion a été donné concernant le projet Règlement RGCA22-10-0003 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales. Le projet de règlement a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi.

Le Règlement RGCA22-10-0003 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales doit être adopté conformément à la loi.

Un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié sur le site Internet de l'arrondissement conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics dès que nous recevrons l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
agent(e) de recherche

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1217987008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA22-10-0003 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

**CONTENU****CONTEXTE**

À chaque année, l'arrondissement de Montréal-Nord effectue des travaux de réfection de pavages et de trottoirs afin de maintenir les rues dans un bon état. Pour l'année 2022, un montant de 900 000 \$ a été prévu au Programme décennal d'investissement (PDI) afin de réaliser ces travaux. Ce montant de 900 000 \$ sera financé en totalité par règlement d'emprunt.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 10 365 Adopter le Règlement RGCA21-10-0003 autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 900 000 \$ relatif au projet de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaire et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs en 2022. La somme comprend les honoraires professionnels de surveillance des travaux, de laboratoire de sols et les autres dépenses incidentes imprévues, ainsi que les taxes nettes de ristournes. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 15 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

- Le maintien en bon état du pavage et des trottoirs de l'arrondissement;
- Travaux d'éclairage de rue et remplacement de lampadaire;
- L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

Le montant à financer par emprunt s'établit à 900 000 \$.

**JUSTIFICATION**

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets sont prévus à l'année 2022 du présent Programme triennal d'immobilisations et s'établissent comme suit :

Numéro de projet/sous-projet	Nom de projet/sous-projet	Montant
Projet no 55716	Programme de réfection routière	
Sous-projet no 22-55716-400	Réfection de rues	200 000 \$
Sous-projet no 22-55716-500	Équipement mobilité - apaisement	700 000 \$
TOTAL		900 000 \$

## MONTRÉAL 2030

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : séance du 22 novembre 2021;

Adoption du règlement d'emprunt : séance du 13 décembre 2021;

Approbation du règlement d'emprunt par la Ministère des Affaires municipales et Habitation : 2022;

Avis public de promulgation et d'entrée en vigueur : 2022.

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est en conformité aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et sa politique de gestion de la dette.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 14 octobre 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Secrétaire d'arrondissement substitut

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-11-01

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs





**Dossier # : 1217987009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA22-10-0004 autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

QUE soit adopté le Règlement RGCA22-10-0004 autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-25 14:29

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1217987009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA22-10-0004 autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

**CONTENU****CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2021, un avis de motion a été donné concernant le projet Règlement RGCA22-10-0004 autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables. Le projet de règlement a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi. Le Règlement RGCA22-10-0004 autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables doit être adopté conformément à la loi.

Un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié sur le site Internet de l'arrondissement conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics dès que nous recevrons l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
agent(e) de recherche

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1217987009

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA22-10-0004 autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

**CONTENU****CONTEXTE**

À chaque année, l'arrondissement de Montréal-Nord effectue des travaux dans divers parcs et espaces verts pour les rendre conformes au Plan directeur, en améliorer l'accessibilité et la sécurité des utilisateurs. Pour l'année 2022, un montant de 3 404 000 \$ a été prévu au Programme décennal d'investissement (PDI) afin de réaliser ces travaux. Une partie du montant, soit 1 100 000 \$ sera financé par règlement d'emprunt, et le solde, soit 2 304 000 \$ par le surplus de l'arrondissement et les fonds de parcs .

Le présent rapport a pour but de donner un avis de motion, de présenter et de déposer en vue d'adopter un règlement d'emprunt de 1 100 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2022-2031.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 10 366 Adopter le Règlement RGCA21-10-0004 autorisant un emprunt de 1 096 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 1 100 000 \$ relatif aux projets de travaux de réaménagement dans les parcs et espaces verts en 2022. La somme comprend les honoraires professionnels, la surveillance des travaux, le laboratoire de contrôle des matériaux et les autres dépenses incidentes et imprévues, ainsi que les taxes nettes de ristournes. Le terme de l'emprunt et de ses refinancements ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront remboursées à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement.

**JUSTIFICATION**

Il est important d'assurer la continuité de la mise aux normes et des réaménagements des parcs et espaces verts de l'arrondissement selon le Plan directeur des parcs, espaces verts et équipements communautaires.

L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit à 1 100 000 \$.  
Les budgets sont prévus à l'année 2022 du présent Programme triennal d'immobilisations et se présente comme suit :

Numéro de projet/ sous-projet	Nom de projet/sous-projet	Montant
Projet no 25850	Programme de développement	
Sous-projet no 22-25850-500	Acquisition et aménagement de l'espace public coin du nord	1 000 000 \$
TOTAL		1 000 000 \$

Numéro de projet/ sous-projet	Nom de projet/sous-projet	Montant
Projet no 34616	Programme de réaménagement de parcs	
Sous-projet no 22-34616-200	Parcs et espaces publics- mobilier urbain	100 000 \$
TOTAL		100 000\$

## MONTRÉAL 2030

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux visent à améliorer de façon marquée la mise aux normes, l'accessibilité et la sécurité dans les parcs et espaces verts de l'arrondissement de Montréal-Nord

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement d'emprunt : séance du 22 novembre 2021;  
Adoption du règlement d'emprunt : séance du 13 décembre 2021;  
Approbaton du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et Habitation : 2022;  
Avis public de promulgation et d'entrée en vigueur : 2022.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et sa politique de gestion de la dette.  
À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

## VALIDATION

## Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 14 octobre 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Secrétaire d'arrondissement substitut

### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2021-11-01



**Dossier # : 1217987010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA22-10-0005 autorisant un emprunt de 2 214 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

QUE soit adopté le Règlement RGCA22-10-0005 autorisant un emprunt de 2 214 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement;

ET QUE le processus d'approbation référendaire soit tenue avec les adaptations nécessaires prévues par les arrêtés ministériels en lien avec la COVID-19.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-25 14:25

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1217987010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA22-10-0005 autorisant un emprunt de 2 214 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2021, un avis de motion a été donné concernant le projet Règlement RGCA22-10-0005 autorisant un emprunt de 2 214 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement. Le projet de règlement a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi.

Un avis sera publié sur le site Internet de l'arrondissement mentionnant que le registre se tiendra conformément aux arrêtés ministériels, le tout en respectant les adaptations nécessaires prévues par les arrêtés ministériels en lien avec la COVID-19.

Les personnes habiles à voter de l'ensemble de l'arrondissement de Montréal-Nord ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire afin de demander que le Règlement RGCA22-10-0005 autorisant un emprunt de 2 214 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans le registre ouvert à cette fin.

Par la suite, un avis de promulgation sera publié sur le site Internet de l'arrondissement dès que nous recevrons l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**



---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
agent(e) de recherche

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1217987010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA22-10-0005 autorisant un emprunt de 2 214 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Pour l'année 2022, l'arrondissement de Montréal-Nord avait prévu un montant de 3 334 000 \$ au Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2022-2031 afin de réaliser des rénovations et la construction de certains bâtiments de l'arrondissement de Montréal-Nord. Une partie de ce montant, soit 2 214 000 \$, sera financée par règlement d'emprunt, et le solde, soit 520 000\$ par le surplus de l'arrondissement.

Le présent dossier a pour but de donner un avis de motion, de présenter et de déposer en vue d'adopter un règlement d'emprunt de 2 214 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2022-2031 dans le but de procéder à la construction et à la rénovation de bâtiments.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 10 367 Adopter le Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 518 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt totalisant 2 214 000 \$, soit un montant de 2 214 000 \$ relatif aux projets de construction et de rénovation de bâtiments en 2022. La somme comprend la gérance des projets, les honoraires professionnels en architecture et en génie ainsi que la surveillance des travaux, les autres dépenses incidentes et imprévues ainsi que les taxes nettes de ristournes. Le terme de l'emprunt et de ses refinancements ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront remboursées à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement.

Certains bâtiments de l'arrondissement doivent être restaurés en raison de leur désuétude.

L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

Le montant à financer par emprunt s'établit à 2 214 000 \$.

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets sont prévus à l'année 2022 du présent Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2022-2031 et s'établissent comme suit :

Numéro de projet/sous-projet	Nom de projet/sous-projet	Montant	
Projet no 66016	Programme de protection des bâtiments		
Sous-projet no 22-66016-100	Édifices publics - protection Aréna Rolland - réfection de la toiture et du système mécanique Bibliothèque Henri-Bourassa - entrée extérieure Mairie - réparation de marches extérieures et colonnes Mairie - toiture métallique et marquise Travaux publics - toiture - garage et remisage Travaux publics - aménagement espaces de travail Parc St-Laurent - agrandissement chalet	600 000 \$	
Sous-projet no 22-66016-200		200 000 \$	
Sous-projet no 22-66016-300		270 000 \$	
Sous-projet no 22-66016-400		175 000 \$	
Sous-projet no 22-66016-420		275 000 \$	
Sous-projet no 22-66016-500		564 000 \$	
Sous-projet no 22-66016-510		100 000 \$	
Sous-projet no 22-66016-700		30 000 \$	
TOTAL			2 214 000 \$

## MONTRÉAL 2030

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : séance du 22 novembre 2021;

Adoption du règlement d'emprunt : séance du 13 décembre 2021;

Ouverture de registre : janvier 2022;

Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et Habitation : 2022;

Avis de promulgation et d'entrée en vigueur : 2022.

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 14 octobre 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Secrétaire d'arrondissement substitut

### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2021-11-01

**Dossier # : 1217040004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de résolution PP-049 afin de permettre le remembrement des lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 9 logements pour les lots 5 987 371 et 5 987 372, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

D'adopter en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un projet de résolution PP-049 visant à autoriser le remembrement des lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de neuf (9) logements pour les lots 5 987 371 et 5 987 372 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille R10-601 du Règlement de zonage R.R.1562 et permettre :

- Que soit autorisé l'usage résidentiel de classe I (multifamiliale 7 à 10 logements);

De déroger à l'article 92.20 du Règlement de zonage R.R.1562 et permettre :

- Que soit autorisé aucune case de stationnement plutôt que les trois (3) cases exigées;

De déroger au tableau 5-2 du Règlement de lotissement no 1563 et permettre :

- Que la profondeur du lot soit de vingt-et-un virgule trente-quatre mètres (21,34 m) au lieu de vingt-quatre virgule quatre mètres (24,4 m);

Le tout aux conditions suivantes :

QUE les travaux de construction autorisés par la présente résolution débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;

QUE les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 12 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;

ET conformément au document déposé : certificat de localisation préparé par Gilles Dupont, arpenteur-géomètre, daté du 12 juillet 2021, minute 39783.

À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

ET QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-01 11:51

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1217040004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de résolution PP-049 afin de permettre le remembrement des lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 9 logements pour les lots 5 987 371 et 5 987 372, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée pour permettre le remembrement des lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 9 logements pour les lots 5 987 371 et 5 987 372. Le projet fait également l'objet d'une demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

**DESCRIPTION**

Le projet vise la construction d'un immeuble résidentiel multifamilial de trois (3) étages comprenant neuf (9) logements.  
La hauteur et la volumétrie du bâtiment sont en continuité avec l'ensemble résidentiel voisin situé du côté Sud.

Le revêtement extérieur du bâtiment est principalement composé de briques blanches rappelant celles présentes sur les immeubles voisins et d'insertions en acier imitant le bois. La partie centrale du bâtiment est composée de briques dans les tons de bruns. Les garde-corps sont en verre givré et les balcons supérieurs sont surmontés d'un toit en polycarbonate.

L'entrée principale s'effectue de plain-pied et conduit à un niveau de plancher intermédiaire situé entre le sous-sol et le rez-de-chaussée du bâtiment. À partir de ce niveau, un monte-personne permet l'accès au sous-sol et aux deux (2) premiers étages du bâtiment. Une rampe d'accès est également située à l'arrière du bâtiment.

Le sous-sol comporte deux (2) logements de deux (2) chambres accessibles universellement ainsi que des espaces communs composés de bureaux et de salles de réunion. Les autres niveaux comprennent au total deux (2) studios, deux (2) logements de deux (2) chambres et

(3) trois logements de trois (3) chambres.

Chaque logement bénéficie d'un accès à un balcon privé ou à une cour anglaise. La cour arrière est entièrement gazonnée et plantée de trois (3) arbres. Un aménagement paysager est prévu en marge avant principale ainsi que la plantation de quatre (4) arbres. Un support à vélo est disposé à proximité de l'entrée principale.

#### Dérogations

Le projet déroge à la réglementation d'urbanisme quant à l'usage, au nombre de cases de stationnement et à la profondeur moyenne du lot.

Usage :

La grille des usages et normes de la zone R10-601 permet les triplex jumelés avec logements au sous-sol, pour un total de huit (8) logements possibles sur le site visé par la demande. Le projet propose une densité similaire, tout en réduisant le nombre d'accès requis.

Stationnement :

Le Règlement de zonage exige au minimum trois (3) cases de stationnement. Compte tenu de la faible superficie du lot et de la volonté de minimiser les surfaces minéralisées, aucune case de stationnement n'est prévue au projet.

Lotissement :

Le lotissement proposé consiste à unir les deux (2) lots formés pour les besoins d'un projet non réalisé pour la construction de deux (2) triplex avec logements au sous-sol. La profondeur du lot n'est pas modifiée dans le cadre du projet actuel.

Le projet a été évalué sur la base des documents suivants :

- Plans d'architecture par Madame Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan, pour la firme Box architectures SENCRL, datés du 18 novembre 2021 et reçus à la DAUSE le 18 novembre 2021;
- Certificat de localisation préparé par Gilles Dupont, arpenteur-géomètre, daté du 12 juillet 2021, minute 39783.

#### **JUSTIFICATION**

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour les lots 5 987 371 et 5 987 372 en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ayant pour but de permettre le remembrement des lots et la construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial de neuf (9) logements;

CONSIDÉRANT que le projet est dérogatoire aux dispositions du Règlement de zonage R.R.1562 quant à l'usage et au nombre de cases de stationnement et au Règlement de lotissement no 1563 quant à la profondeur moyenne minimale de lot;

CONSIDÉRANT que le projet s'intègre harmonieusement au milieu existant;

CONSIDÉRANT que le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RGCA11-10-0007 autorise, à certaines conditions, un projet particulier relatif à un usage multifamilial de six (6) logements et plus;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères d'évaluation du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, s'il se conforme aux conditions prévues à la présente résolution;

Il est proposé :



D'adopter en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un projet de résolution PP-049 visant à autoriser le remembrement des lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de neuf (9) logements pour les lots 5 987 371 et 5 987 372 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille R10-601 du Règlement de zonage R.R.1562 et permettre :

- Que soit autorisé l'usage résidentiel de classe I (multifamiliale 7 à 10 logements);

De déroger à l'article 92.20 du Règlement de zonage R.R.1562 et permettre :

- Que soit autorisée aucune case de stationnement plutôt que les trois (3) cases exigées;

De déroger au tableau 5-2 du Règlement de lotissement no 1563 et permettre :

- Que la profondeur du lot soit de vingt-et-un virgule trente-quatre mètres (21,34 m) au lieu de vingt-quatre virgule quatre mètres (24,4 m);

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande avec les conditions suivantes :

- À ce que les travaux de construction autorisés par la présente résolution débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- À ce que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;

QU'À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET conformément au document déposé : certificat de localisation préparé par Gilles Dupont, arpenteur-géomètre, daté du 12 juillet 2021, minute 39783.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

#### **MONTRÉAL 2030**

S.O.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La consultation publique prévue à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours en conformité avec le décret 2021-054.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au décret 2021-054, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement en janvier 2022 mentionnant que tout intéressé peut participer à une consultation écrite de 15 jours sur le site internet de l'arrondissement. Un avis sera également affiché sur le site du projet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Janvier 2022 - Avis public annonçant l'assemblée publique  
Janvier 2022 - Affichage sur le site du projet  
Janvier 2022 - Consultation écrite d'une durée de 15 jours  
Janvier ou février 2022 - Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution finale;  
Entrée en vigueur du PPCMOI

Le projet de résolution n'est pas susceptible d'approbation référendaire, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, art. 123.1, 1<sup>er</sup> al. (2).

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anick LAFOREST  
conseiller(ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2021-11-22

**Dossier # : 1217040005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le premier projet de résolution PP-050 afin de permettre le remembrement des lots et l'agrandissement du bâtiment principal pour le 10452-10454, avenue Pigeon, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

D'adopter en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution PP-050 visant à autoriser le remembrement des lots et l'agrandissement du bâtiment principal au 10452-10454, avenue Pigeon, soient les lots 1 844 947 et 1 844 948 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille I8-465 du Règlement de zonage R.R.1562 et permettre :

- Que soit autorisé un taux d'implantation minimum de 24,01% plutôt que 25%;

De déroger à l'article 256 du Règlement de zonage R.R.1562 et permettre :

- Que soit autorisé l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire en raison de son implantation et protégé par droits acquis, et ce, malgré une non-conformité relative à la densité d'occupation du sol;

De déroger à l'article 257 du Règlement de zonage R.R.1562 et permettre :

- Que soit autorisé un agrandissement équivalent à 64,65% de la superficie du bâtiment existant plutôt que le 25% maximal autorisé;

Le tout aux conditions suivantes :

QUE le début des travaux de construction autorisés par la présente résolution débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;

QUE les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;

QU'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;

ET CE conformément aux documents déposés, soient les plans d'architecture par M. Alain Pilon, architecte pour la firme A. Pilon A Fadlallah, datés du 25 octobre 2021 et reçus à la DAUSE le 26 octobre 2021.

À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

ET QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-01 11:53

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1217040005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le premier projet de résolution PP-050 afin de permettre le remembrement des lots et l'agrandissement du bâtiment principal pour le 10452-10454, avenue Pigeon, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée pour permettre le remembrement des lots et l'agrandissement du bâtiment principal au 10452-10454, avenue Pigeon, sur les lots 1 844 947 et 1 844 948 du cadastre du Québec.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

Le projet vise l'agrandissement d'un garage effectuant également la vente de véhicules usagés. L'entrepôt de tôles situé à l'arrière du bâtiment principal sera démoli pour laisser place à un agrandissement sur deux (2) étages, d'une superficie de cinquante-neuf virgule sept mètres carrés (59,7 m<sup>2</sup>). Le revêtement extérieur sera composé de briques rouges similaires à celles déjà présentes sur le bâtiment. L'agrandissement est destiné à bonifier la superficie de garage disponible et à aménager des bureaux administratifs dans l'espace mezzanine.

La porte du garage située à l'avant du bâtiment, la toiture existante et l'enseigne seront également remplacées.

Les lots 1 844 947 et 1 844 948 seront regroupés afin de permettre l'aménagement d'une aire d'entreposage extérieure adjacente au bâtiment. L'aire d'entreposage sera asphaltée et délimitée par l'ajout de bandes de verdissement. La plantation de deux (2) arbres est prévue en cour latérale et un (1) arbre sera ajouté en marge avant principale. La clôture existante sera remplacée par une clôture en maille de chaîne avec insertions opaques en vinyle. Une case de stationnement accessible universellement sera aménagée en cour latérale.

Le bâtiment existant étant dérogatoire (protégé par droits acquis) quant à la largeur minimale exigée et quant au taux d'implantation minimum, le remembrement des lots implique des dérogations à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 relatives:

- au pourcentage d'agrandissement permis pour les bâtiments dérogatoires pour une raison autre que l'implantation et protégés par droits acquis (article 257);
- au taux d'implantation minimum requis (grille des usages et normes de la zone I8-465);
- à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire en raison de son implantation, malgré une non-conformité relative à la densité (article 256).

## JUSTIFICATION

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour le 10452-10454, avenue Pigeon en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ayant pour but de permettre le remembrement des lots et l'agrandissement du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le projet est dérogatoire aux dispositions du Règlement de zonage R.R.1562 quant au taux d'implantation minimal et quant aux dispositions applicables aux bâtiments dérogatoires protégés par droits acquis;

CONSIDÉRANT que le projet s'intègre harmonieusement au milieu existant;

CONSIDÉRANT que l'aménagement projeté sur le site contribue positivement à la lutte aux îlots de chaleur dans la zone d'emplois;

CONSIDÉRANT que le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RGCA11-10-0007 autorise, à certaines conditions, un projet particulier relatif à un usage commercial;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères d'évaluation du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, s'il se conforme aux conditions prévues à la présente résolution;

Il est proposé :

D'adopter en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution PP-050 visant à autoriser le remembrement des lots et l'agrandissement du bâtiment principal au 10452-10454, avenue Pigeon soient les lots 1 844 947 et 1 844 948 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille I8-465 du Règlement de zonage R.R.1562 et permettre :

- Que soit autorisé un taux d'implantation minimum de 24,01% plutôt que 25%;

De déroger à l'article 256 du Règlement de zonage R.R.1562 et permettre :

- Que soit autorisé l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire en raison de son implantation et protégé par droits acquis, et ce, malgré une non-conformité relative à la densité d'occupation du sol;

De déroger à l'article 257 du Règlement de zonage R.R.1562 et permettre :

- Que soit autorisé un agrandissement équivalent à 64,65% de la superficie du bâtiment existant plutôt que le 25% maximal autorisé.

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande avec les conditions

suivantes :

- QUE les travaux de construction autorisés par la présente résolution débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- QUE les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- QU'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;
- QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture par M. Alain Pilon, architecte pour la firme A. Pilon A Fadlallah, datés du 25 octobre 2021 et reçus à la DAUSE le 26 octobre 2021.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

#### **MONTRÉAL 2030**

S.O.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La consultation publique prévue à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours en conformité avec le décret 2021-054.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au décret 2021-054, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement en janvier 2022 mentionnant que tout intéressé peut participer à une consultation écrite de 15 jours sur le site internet de l'arrondissement. Un avis sera également affiché sur le site du projet.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Janvier 2022 - Avis public annonçant l'assemblée publique

Janvier 2022 - Affichage sur le site du projet

Janvier 2022 - Consultation écrite d'une durée de 15 jours

Janvier ou février 2022 - Conseil d'arrondissement - Adoption du 2<sup>e</sup> projet de résolution

Janvier ou février 2022 - Avis public aux personnes intéressées décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire

Janvier ou février 2022 - Fin du délai pour effectuer une demande de participation à un référendum - Au plus tard le 8<sup>e</sup> jour qui suit la publication de l'avis  
Mars 2022 - Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution finale  
Entrée en vigueur du PPCMOI

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anick LAFOREST  
conseiller(ère) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2021-11-22





**Dossier # : 1217177008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la mise à sens-unique en direction ouest de la rue Mont-Joli.

Conformément au Règlement 1570 relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement, il est recommandé :  
QUE soit autorisée la demande suivante :

- Permettre la mise à sens-unique de la rue Mont-Joli en direction ouest.

QUE le tout soit mis en oeuvre par la Direction des travaux publics.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-08 17:02

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217177008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la mise à sens-unique en direction ouest de la rue Mont-Joli.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Conformément à la compétence qui est confiée à l'arrondissement en matière de circulation, le conseil d'arrondissement peut autoriser, en vertu du Règlement 1570 relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement, l'installation ou la modification de toutes signalisations. Dans le but de procéder à l'analyse de différents dossiers reliés à la circulation et à la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement, le comité sur la mobilité s'est réuni le 11 novembre 2020.

Nous avons reçu une demande citoyenne à l'effet de revoir la circulation sur la rue Mont-Joli.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

La demande suivante a été analysée conformément à la réglementation, aux documents stratégiques de l'arrondissement et aux normes du ministère des Transports du Québec, telles que présentées dans le *Tome V - Signalisation routière*. Le comité sur la mobilité a recommandé FAVORABLEMENT les modifications suivantes à la signalisation:

- Permettre la mise à sens unique de la rue Mont-Joli en direction ouest et inverser le sens de circulation de l'avenue du Parc-Georges entre le boulevard Industriel et la rue Mont-Joli, conformément à l'avis technique ci-joint (CCM20201111-05)

Afin de s'assurer que la signalisation sera respectée, la modification de la signalisation doit se faire en appliquant les actions suivantes :

- Ajouter des panneaux de sens-unique en direction ouest sur la rue Mont-Joli aux intersections;
- Effacer les lignes d'arrêt en direction est si requis.

## **JUSTIFICATION**

Un avis technique a été produit et est joint à ce sommaire. La recommandation découlant de l'avis technique est la suivante :

" Actuellement la configuration de la rue Mont-Joli est non conforme aux normes du MTQ. De fait, il est justifié d'intervenir pour mettre aux normes la rue. La mise à sens unique permettra d'assurer la mise aux normes sans avoir d'impact sur l'offre de stationnement sur rue.

Aussi, les citoyens se sont exprimés favorablement sur la mise à sens unique du tronçon à l'étude. En effet, l'option du retrait d'une voie de stationnement n'est pas envisageable étant donné la pression actuelle sur le stationnement sur rue.

Suite à l'analyse des impacts, la mise en sens unique vers l'ouest est l'option retenue. En effet, cette option permet d'assurer la fluidité de la circulation, de réguler le transit de façon sécuritaire tout en assurant la sécurité des usagers.

Cependant, la mise à sens unique de la rue pourrait entraîner l'augmentation des vitesses pratiquées, bien que la vitesse en vigueur soit de 30 km/h sur l'ensemble des rues locales de l'arrondissement. Une attention particulière devra être portée dans les mois suivants la mise en place du sens-unique. S'il s'avère que le sens unique contribue à l'augmentation des vitesses pratiquées, des mesures d'apaisement de la circulation devront être analysées.

En conclusion, après avoir analysé les critères du MTQ ainsi que d'autres critères spécifiques à ce tronçon, la mise à sens unique de la rue Mont-Joli est direction ouest et l'inversion du sens unique de l'avenue du Parc-Georges entre la rue Mont-Joli et le boulevard Industriel est justifiée."

Un sondage a été diffusé auprès des citoyens afin de s'assurer de l'acceptabilité sociale du projet. Les citoyens qui se sont exprimés sont pour 68% favorablement à la mise à sens unique de la rue Mont-Joli et à l'inversion du sens unique de la rue du Parc-Georges entre la rue Mont-Joli et le boulevard Industriel. Les résultats détaillés figurent également dans l'avis technique et on permis de compléter l'analyse.

Bien que l'inversion du sens unique de l'avenue du Parc-Georges entre le boulevard Industriel et la rue Mont-Joli ait été étudié et soit justifiée, il est recommandé d'opérer en deux étapes. En effet, une analyse complémentaire pour l'avenue du Parc-Georges pourra être réalisée une fois la mise à sens unique de la rue Mont-Joli effectuée. La direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises, recommande donc de procéder à la mise à sens unique de la rue Mont-Joli mais de poursuivre l'analyse pour l'avenue du Parc-Georges. Ceci aura également pour avantage de limiter l'impact sur les habitudes de déplacement des résidents du secteur.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Coûts à défrayer pour l'installation des tiges, panneaux de signalisation et marquage requis (DTP).

## **MONTRÉAL 2030**

S.O.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sécurisation des déplacements sur la rue Mont-Joli.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Janvier 2022 : Un avis postal sera transmis aux citoyens qui ont été consultés.

Janvier 2022 : Des panneaux indiquant la signalisation à venir seront installés sur la rue Mont-Joli, 30 jours précédant leur implantation;

Février 2022 : Des panneaux de signalisation indiquant « nouvelle signalisation » seront installés une fois les panneaux de sens-unique implantés et devront demeurer en place pendant 30 jours.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Installation des panneaux annonçant l'installation et la date de l'implantation des nouveaux panneaux, 30 jours avant leur implantation;

- Installation des panneaux et leurs panneaux sur la rue Mont-Joli;
- Installation des panneaux indiquant « nouvelle signalisation » sous les panneaux de sens de rue pendant 30 jours;
- Retrait des panneaux « nouvelle signalisation ».

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Suite aux vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

Adèle PAVAGEAU  
Conseillère en planification

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur



**Dossier # : 1217177007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une recommandation du comité mobilité qui a siégé le 25 août 2021 visant à ajouter un arrêt toutes directions à l'intersection de l'avenue Paris et de la rue Sabrevois.

Conformément au Règlement 1570 relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement, il est recommandé :  
QUE soit autorisée la demande suivante :

- Permettre l'ajout d'arrêt toutes directions à l'intersection de la rue Sabrevois et de l'avenue Paris.

QUE le tout soit mis en oeuvre par la Direction des travaux publics.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-24 08:19

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1217177007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une recommandation du comité mobilité qui a siégé le 25 août 2021 visant à ajouter un arrêt toutes directions à l'intersection de l'avenue Paris et de la rue Sabrevois.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Conformément à la compétence qui est confiée à l'arrondissement en matière de circulation, le conseil d'arrondissement peut autoriser, en vertu du Règlement 1570 relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement, l'installation ou la modification de toutes signalisations. Dans le but de procéder à l'analyse de différents dossiers reliés à la circulation et à la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement, le comité sur la mobilité s'est réuni le 25 août 2021.

Nous avons reçu une demande citoyenne à l'effet d'ajouter un arrêt toutes directions à l'intersection de la rue Sabrevois et de l'avenue de Paris.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

La demande suivante a été analysée conformément à la réglementation, aux documents stratégiques de l'arrondissement et aux normes du ministère des Transports du Québec, telles que présentées dans le *Tome V - Signalisation routière*. Le comité sur la mobilité a recommandé FAVORABLEMENT les modifications suivantes à la signalisation:

- Permettre l'ajout d'arrêt toutes directions à l'intersection de la rue Sabrevois et de l'avenue Paris, conformément à l'avis technique ci-joint (CCM20210825-01)

Afin de s'assurer que la signalisation sera respectée, l'installation de panneaux d'arrêt toutes

directions doit se faire en appliquant les actions suivantes :

- Ajouter des lignes d'arrêt aux approches est et ouest de la rue Sabrevois;
- Ajouter des panneaux de présignal d'arrêt pour les approches est et ouest, à 50 mètres en amont de l'intersection.

## **JUSTIFICATION**

Un avis technique a été produit et est joint à ce sommaire. La recommandation découlant de l'avis technique est la suivante :

Bien que le critère #3 ne soit pas satisfait pour cette intersection, celui-ci ne représente pas le facteur le plus important de l'analyse. En effet, le critère concernant la proximité des autres signaux n'est pas respecté, mais ne constitue pas un problème de sécurité majeur en cas d'ajout d'un arrêt toute direction à cette intersection. Au contraire, l'ajout d'un arrêt permettra de sécuriser l'intersection sans en perturber le flux véhiculaire. Les bienfaits de l'ajout d'un arrêt toute direction semblent supérieurs aux problèmes de fluidité que pourrait engendrer le non-respect du critère #3.

Finalement, l'ajout d'un arrêt toute direction à cette intersection soutient le principe de Vision Zéro de la Ville de Montréal qui exprime qu'«il est inacceptable que des personnes soient tuées ou gravement blessées lorsqu'elles se déplacent dans le réseau routier». Ville de Montréal. « Vision Zéro » <https://ville.montreal.qc.ca/visionzero/>

En conclusion, après avoir analysé les critères du MTQ ainsi que d'autres critères spécifiques à cette intersection, l'ajout d'un panneau d'arrêt toute direction est justifié.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Coûts à défrayer pour l'installation des tiges, panneaux de signalisation et marquage requis (DTP).

## **MONTRÉAL 2030**

s.o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sécurisation de l'intersection avec l'ajout d'arrêt toutes directions.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des panneaux indiquant la signalisation à venir seront installés sur la rue Sabrevois à l'intersection de l'avenue de Paris, où les panneaux d'arrêt seront implantés, 30 jours précédant leur implantation;

Des panneaux de signalisation indiquant « nouvelle signalisation » seront installés une fois les panneaux d'arrêt implantés et devront demeurer en place pendant 30 jours.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Installation des panneaux annonçant l'installation et la date de l'implantation des nouveaux panneaux d'arrêt sur la rue Sabrevois à l'intersection de l'avenue de Paris, 30 jours avant



leur implantation;

- Installation des panneaux d'arrêt et leurs panonceaux aux approches est et ouest de la rue Sabrevois;
- Installation des panneaux indiquant « nouvelle signalisation » sous les panneaux d'arrêt pendant 30 jours;
- Retrait des panneaux « nouvelle signalisation »;

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Suite aux vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adèle PAVAGEAU  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur

Le : 2021-11-22

**Dossier # : 1187040012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la démolition de deux habitations unifamiliales jumelées, le remembrement des deux lots et la construction d'un bâtiment de six étages d'usage résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus) au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé :

QUE soit autorisés, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition de 2 résidences unifamiliales jumelées, le remembrement des 2 lots et la construction d'un bâtiment de 6 étages d'usage résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus) au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa, le tout en conformité avec les plans d'architecture préparés par Globe architecture et révisés le 14 février 2019;

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

- au dépôt d'une garantie financière de 3 %;
- à ce qu'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 18 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- à ce que cette demande modifie la résolution CA18 10 354;

ET QUE le tout soit applicable aux lots 1 413 434 et 1 413 435 du cadastre du Québec, soit le 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2019-02-27 20:42

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**Dossier # : 1187040012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : approuver la modification au P.I.I.A et permettre la démolition de 2 résidences unifamiliales jumelées, le remembrement des 2 lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 6 étages d'usage résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus) au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé :

QUE soient modifiés, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, les matériaux du projet de construction d'un bâtiment de 6 étages résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus), au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est , le tout en conformité avec les plans d'architecture préparés par Globe architecture et révisés le 1er février 2021;

Les conditions, quant à elles, restent inchangées, c'est-à-dire :

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

- au dépôt d'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition des bâtiments existants et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux de construction;
- à ce qu'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 18 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- à ce que cette demande modifie la résolution CA19 10 135;

ET QUE le tout soit applicable aux lots 1 413 434 et 1 413 435 du cadastre du Québec, soit le 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-02-11 08:18

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord

Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1187040012

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : refuser la modification au P.I.I.A approuvé visant la démolition de 2 résidences unifamiliales jumelées, le remembrement des 2 lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 6 étages d'usage résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus) au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé :

Considérant que la nouvelle proposition ne permet pas de respecter les critères du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, particulièrement:

- le critère 2.2 du chapitre 9 qui stipule que « Le rez-de-chaussée et l'entrée principale doivent être établis à un niveau correspondant à celui des bâtiments voisins », alors que, contrairement aux bâtiments comparables à proximité sur le boulevard Henri-Bourassa (bâtiments de coin, de plus de trois étages, avec entrée latérale) qui ont généralement des entrées de niveau avec le trottoir ou légèrement surélevées, la proposition prévoit une entrée en contrebas du trottoir sur la façade London;
- le critère 2.6 du chapitre 9 qui stipule que « La façade latérale d'un bâtiment principal situé sur un terrain d'angle doit recevoir le même traitement architectural que celui de la façade principale », alors que la fenestration proposée sur la cage d'escalier sur la façade London est radicalement différente de celle du boulevard Henri-Bourassa;
- le critère 2.7 du chapitre 9 qui stipule que « Les murs extérieurs doivent comporter un pourcentage significatif d'ouverture, celles-ci doivent être alignées et d'une composition symétrique », alors que la proposition prévoit une réduction, par rapport au projet approuvé, des dimensions des fenêtres et portes-patio sur plusieurs façades;
- le critère 2.12 du chapitre 9 qui stipule qu'il faut « Éviter les solages de béton apparents », alors que la proposition prévoit une augmentation, par rapport au projet approuvé, de la surface de solage de béton apparent;

QUE soit refusée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de modification au PIIA au 3900-3918,

boulevard Henri-Bourassa (aux lots 1 413 434 et 1 413 435 du cadastre du Québec), selon les plans d'architecture préparés par Globe architecture et révisés le 15 novembre 2021.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-13 16:41

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1187040012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la démolition de deux habitations unifamiliales jumelées, le remembrement des deux lots et la construction d'un bâtiment de six étages d'usage résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus) au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le projet visant la démolition de deux (2) habitations unifamiliales jumelées, le remembrement de deux (2) lots existants et la construction d'un bâtiment résidentiel de dix-huit (18) logements a été approuvé par le conseil d'arrondissement le 13 août 2018. Le projet avait fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le 20 juin 2018.

Le demandeur souhaite réviser les matériaux de revêtement extérieur puisque le Code du bâtiment ne permet pas la maçonnerie au-delà de onze (11) mètres de hauteur dans le cas d'une structure de bois.

La maçonnerie gris ciel proposée initialement est maintenue uniquement pour les quatre (4) premiers étages. Les nouveaux matériaux proposés sont le bois (fini miel naturel) et l'acier prépeint (fini zinc brossé).

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du Chapitre 9 du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

La condition à la résolution CA1810354 relative à l'acceptation de la dérogation mineure pour régulariser la profondeur moyenne du lot a été respectée (résolution CA18 10351).

Considérant qu'une demande a été déposée pour 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa en vertu du chapitre 9 du règlement RGCA09-10-0006 sur les PIIA ayant pour but de modifier un PIIA déjà approuvé;

Considérant que le projet est conforme en totalité à la réglementation d'urbanisme;

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande avec les conditions suivantes :

- QU'une garantie financière de trois pour cent (3 %) soit déposée lors de la délivrance

du permis;

- QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les dix-huit (18) mois, sous peine de rendre caduque cette résolution.

- QUE cette demande modifie la résolution no CA18 10 354;

ET conformément aux plans déposés :

- Plans d'architecture préparés par Globe architecture et révisés le 14 février 2019.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anick LAFOREST  
conseiller(ere) en aménagement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187040012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir :approuver la modification au P.I.I.A et permettre la démolition de 2 résidences unifamiliales jumelées, le remembrement des 2 lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 6 étages d'usage résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus) au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à la recommandation favorable du CCU le 20 juin 2018, le conseil d'arrondissement a autorisé le 13 août 2018 la demande de démolition de deux (2) habitations unifamiliales jumelées, le remembrement de deux (2) lots existants et la construction d'un bâtiment résidentiel de dix-huit (18) logements (CA18 10 354).

Par la suite, le demandeur a dû réviser les matériaux de revêtement extérieur puisque le Code du bâtiment ne permet pas la maçonnerie au-delà de onze (11) mètres de hauteur dans le cas d'une structure de bois. Le projet avait fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme le 19 février 2019 et a été approuvé par le conseil d'arrondissement le 18 mars 2019 (CA19 10 135).

Depuis, il a été convenu que les revêtements de type « M1 » et « M2 », prévus au P.I.I.A. approuvé par le conseil d'arrondissement du lundi 18 mars 2019, devront être remplacés par des revêtements conformes à l'article 76.2 du règlement de zonage n° 1562, et ce, même si cela a pour effet de modifier l'apparence extérieure du bâtiment.

Le bâtiment propose maintenant de la maçonnerie sur les quatre (4) façades à tous les étages avec une ossature en acier. De la brique « grise graphite » est proposée aux étages inférieurs ainsi que de la brique « perle noire » aux étages supérieurs. Une brique « grise satinée » sera installée sur le mur face au boulevard Henri-Bourassa Est en guise de signature et sur une petite portion dans le haut de la façade est. Des panneaux en acier ayant une apparence de bois « érable naturel » sont proposés aux éléments décoratifs des balcons et sur les murs en retrait et en porte-à-faux. Les panneaux en acier « gris charbon » pour la marquise et pour les tympanes des ouvertures demeurent inchangés par rapport à la proposition initiale.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du Chapitre 9 du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

La résolution CA18 10 351 concernant la dérogation mineure pour régulariser la profondeur moyenne du lot a été respectée et le permis de lotissement a été émis le 3 décembre 2020.

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est en vertu du chapitre 9 du règlement RGCA09-10-0006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but de modifier un PIIA déjà approuvé;

Considérant que le projet est conforme en totalité à la réglementation d'urbanisme;

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande avec les conditions suivantes :

- Qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition des bâtiments existants et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux de construction;
- Qu'une suite soit donnée à cette demande par la délivrance d'un permis de construction, dans les 18 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- Que cette demande modifie la résolution CA 19 10 135

ET conformément aux plans déposés :

- Plans d'architecture préparés et révisés par Globe architecture datés du 1er février 2021.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

David FORTIN  
conseiller(ère) en aménagement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1187040012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : refuser la modification au P.I.I.A approuvé visant la démolition de 2 résidences unifamiliales jumelées, le remembrement des 2 lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 6 étages d'usage résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus) au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le 13 août 2018 (CA18 10 354), le conseil d'arrondissement a autorisé le projet visant la démolition de deux (2) habitations unifamiliales jumelées, le remembrement de deux (2) lots existants et la construction d'un bâtiment résidentiel de dix-huit (18) logements. Depuis, deux demandes de modification du plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) ont été autorisées, soit le 18 mars 2019 (CA19 10 135) et le 11 février 2021 (CA21 10 030).

Suite à des modifications à la structure et à des travaux de contreventement, plusieurs ajustements (mineurs et majeurs) ont dû être faits causant ainsi plusieurs modifications à l'apparence du bâtiment. Le 13 septembre 2021, un arrêt de chantier a été effectué pour des travaux non conformes aux plans approuvés.

Le propriétaire est venu déposer, le 28 septembre 2021, une demande de modification au PIIA afin de régulariser la situation. La demande vise à autoriser les modifications suivantes :

- modification à la structure du bâtiment et à l'aménagement intérieur;
- modification et abaissement de la cage d'escalier face à l'avenue London (fenêtres, revêtement, abaissement du niveau de l'entrée et ajout d'un escalier extérieur);
- modification à l'aménagement paysager du terrain et au nivellement du sol;
- ajout d'une rampe d'accessibilité universelle pour les personnes à mobilité réduite;
- agrandissement de la descente de garage et abaissement par rapport au niveau du sol moyen;
- modification de la hauteur de l'appentis de l'ascenseur;
- élargissement de l'entrée principale;
- plusieurs autres modifications architecturales : alignement des balcons,

modification et réduction de certaines fenêtres et portes-patio, modification à l'arche de la marquise de l'entrée principale, déplacement et changement de modèles pour les équipements de ventilation.

Les travaux les plus importants concernent une modification à la cage d'escalier, qui fait face à l'avenue London, où une descente d'escalier est ajoutée. Cette descente est d'une profondeur de 0,71m par rapport au niveau du sol moyen avec un ajout de trois (3) contremarches. Les grandes fenêtres prévues pour cette cage d'escalier et figurant aux plans approuvés sont remplacées par des panneaux en acier « gris charbon » et douze (12) petites fenêtres d'une hauteur de 0,45m.

En résumé, les modifications apportées au projet ne permettent pas une bonne intégration au milieu existant et ne répondent pas à certains critères du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Plus précisément, les critères suivants ne sont pas respectés:

- le critère 2.2 du chapitre 9 qui stipule que « Le rez-de-chaussée et l'entrée principale doivent être établis à un niveau correspondant à celui des bâtiments voisins », alors que, contrairement aux bâtiments comparables à proximité sur le boulevard Henri-Bourassa (bâtiments de coin, de plus de trois étages, avec entrée latérale) qui ont généralement des entrées de niveau avec le trottoir ou légèrement surélevées, la proposition prévoit une entrée en contrebas du trottoir sur la façade London;
- le critère 2.6 du chapitre 9 qui stipule que « La façade latérale d'un bâtiment principal situé sur un terrain d'angle doit recevoir le même traitement architectural que celui de la façade principale », alors que la fenestration proposée sur la cage d'escalier sur la façade London est radicalement différente de celle du boulevard Henri-Bourassa;
- le critère 2.7 du chapitre 9 qui stipule que « Les murs extérieurs doivent comporter un pourcentage significatif d'ouverture, celles-ci doivent être alignées et d'une composition symétrique », alors que la proposition prévoit une réduction, par rapport au projet approuvé, des dimensions des fenêtres et portes-patio sur plusieurs façades;
- le critère 2.12 du chapitre 9 qui stipule qu'il faut « Éviter les solages de béton apparents », alors que la proposition prévoit une augmentation, par rapport au projet approuvé, de la surface de solage de béton apparent.

#### Avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est en vertu du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but de modifier un PIIA déjà approuvé;

Considérant que les membres du CCU ont soulevé plusieurs préoccupations :

- la réduction de la fenestration en façade donnant sur l'avenue London
- la réduction des tailles des portes-patio;
- la configuration de la descente d'escalier sur l'avenue London et la gestion de l'eau;
- le sentiment d'insécurité anticipé pour les piétons en raison de la présence de fenêtres de petites dimensions sur la cage d'escalier de l'avenue London;

- la diminution de la qualité générale de la façade donnant sur l'avenue London par rapport à la première version soumise;
- le manque d'harmonie architecturale causé par la multiplication des modèles de fenêtres et par la perte de rappels entre les différentes façades du bâtiment;
- la visibilité accrue du béton suite à l'abaissement de la porte d'accès et de la descente de l'allée d'accès vers le garage.

Lors de la séance du 23 novembre 2021, les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont recommandé de refuser la demande de modification au PIIA puisque les modifications suggérées ne respectent pas l'ensemble des critères du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

L'étude du dossier a été faite sur la base des plans suivants :

- Plans d'architecture préparés par Gabriel Rivest de la firme Globe architecture et révisés le 15 novembre 2021;
- Plan d'aménagement paysagé préparé par Martin Ducharme de la firme PDA Design et révisé le 16 novembre 2021;
- Plan d'implantation préparé par Daniel Morin de la firme Métrica Arpenteur-Géomètres et révisé le 22 novembre 2021.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

David FORTIN  
conseiller(ere) en aménagement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1187040012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la démolition de deux habitations unifamiliales jumelées, le remembrement des deux lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 6 étages comprenant 18 logements au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les travaux sont visés par les dispositions du chapitre 9 relatif à l'insertion résidentielle et du chapitre 15 relatif à l'accessibilité universelle du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (RGCA09-10-0006).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Le projet fait également l'objet de demande de dérogation mineure. Voir dossier 1187040013.

**DESCRIPTION**

Le projet vise la démolition de deux habitations unifamiliales jumelées, le remembrement des deux lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de six (6) étages.

Le bâtiment projeté comprendra douze (12) logements de deux (2) chambres à coucher et six (6) logements de trois (3) chambres à coucher. Neuf (9) cases de stationnement intérieures sont prévues en sous-sol de même que des cases de stationnement pour vélos (six (6) places).

Le revêtement extérieur sera composé de briques de couleur gris ciel, de revêtement métallique horizontal fini bois couleur peuplier et de panneaux d'aluminium.

**JUSTIFICATION**

Le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande au conseil de l'approuver aux conditions suivantes:

- Garantie financière de trois pour cent (3 %);
- Délai maximal de dix-huit (18) mois pour l'obtention du permis de construction;
- Que la dérogation mineure relative à la profondeur moyenne de lot

soit accordée.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

n/a

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pour réaliser le projet, dix (10) arbres devront être abattus. Deux (2) arbres seront protégés et conservés. Deux (2) nouveaux arbres seront plantés du côté de l'avenue de London et un aménagement paysager est prévu du côté du boulevard Henri-Bourassa.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Suite à l'adoption de la résolution, le permis ou certificat requis pourra être émis.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anick LAFOREST  
conseiller(ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Claire VASSART  
Directrice

Le : 2018-07-16





**Dossier # : 1219195007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre le remplacement des portes et fenêtres au 4595, boulevard Gouin Est, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

Il est recommandé:

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de remplacement des portes et fenêtres suite à un incendie au 4595, boulevard Gouin Est;

ET conformément aux modèles de portes et fenêtres proposés dans la soumission # 28765-2 de Fenêtrage St-Ambroise Inc., datée du 18 août 2021;

ET QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que les travaux de construction autorisés par la présente résolution débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-01 11:45

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1219195007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre le remplacement des portes et fenêtres au 4595, boulevard Gouin Est, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

**CONTENU****CONTEXTE**

Le 18 août 2021, une demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour permettre le remplacement des portes et fenêtres au 4595, boulevard Gouin Est.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

La présente demande vise donc à permettre le remplacement des portes et fenêtres au 4595, boulevard Gouin Est, suite à un incendie. Les ouvertures des fenêtres et portes seront les mêmes que celles existantes. Les modèles de fenêtres et portes proposées sont similaires aux modèles de portes et fenêtres existants. Les modèles de portes et fenêtres s'harmonisent avec ceux du milieu environnant.

**JUSTIFICATION**

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 4595, boulevard Gouin Est, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but de remplacer des portes et fenêtres suite à un incendie;  
Considérant que cette demande répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 23 novembre 2021, recommandent d'ACCORDER la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **MONTREAL 2030**

S.O.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S.O.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption d'une résolution en séance virtuelle du Conseil d'arrondissement accordant ou refusant la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 13 décembre 2021

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dina ASAAD  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2021-11-22



**Dossier # : 1217040006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : refuser la modification du Règlement de zonage R.R.1562 visant à autoriser l'usage « lieu de culte » dans la zone I10-225.

Il est recommandé :

**Considérant** la volonté de l'arrondissement de préserver la vocation économique des zones industrielles lourdes;

**Considérant** la présence d'activités de moyennes nuisances autorisées dans la zone visée pouvant causer des inconvénients pour les usagers des lieux de culte;

**Considérant** la cohabitation difficile avec l'usage résidentiel et l'historique de plaintes en lien avec l'occupation de lieux de culte à l'adresse visée;

QUE soit refusée la modification du Règlement de zonage R.R. 1562 afin d'autoriser l'usage « lieu de culte » dans la zone I10-225.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-01 11:52

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217040006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : refuser la modification du Règlement de zonage R.R.1562 visant à autoriser l'usage « lieu de culte » dans la zone I10-225.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande a été déposée afin de permettre la modification du Règlement de zonage R.R. 1562 de manière à autoriser l'usage « lieu de culte » au 9935-9955, avenue Lausanne. Comme le zonage s'applique non pas immeuble par immeuble, mais bien par zone, cette demande est interprétée comme une demande visant la modification du Règlement de zonage R.R. 1562 de manière à autoriser l'usage « lieu de culte » dans la zone I10-225.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 10 123 - Adopter le Règlement R.R.1562.054 modifiant le Règlement de zonage R.R. 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec les usages « lieu de culte » et « centre communautaire », et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.  
CA20 10 121 - Adopter le Règlement RGCA13-10-0007-6 modifiant le Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels afin de modifier diverses dispositions en lien avec les usages de la classe « publique de classe B » (culte).

**DESCRIPTION**

La demande vise à permettre la modification du Règlement de zonage R.R. 1562 afin d'autoriser l'usage « lieu de culte » dans la zone I10-225.  
La propriété visée est située dans la zone I10-225, où sont autorisés les usages commerciaux de classe B (bureaux), C (spécialisé faible nuisance), G (service relié à l'automobile), H (spécialisé moyenne nuisance : commerce de gros) et I (spécialisé moyenne nuisance : entrepreneur) de même que les usages industriels de classe A (aucune nuisance), B (faible nuisance) et C (moyenne nuisance).

Au cours des dernières années, les bâtiments ont été occupés par des usages industriels et par plusieurs lieux de culte. L'usage était opéré sans certificat d'autorisation et en dérogation à la réglementation en vigueur.

L'identification des zones propices à l'implantation de lieux de culte a récemment fait l'objet d'une analyse pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Cette analyse, basée sur des critères d'intégration harmonieuse, de compatibilité de l'usage et de maintien de la vitalité économique, a mené à l'adoption du Règlement 1562.054 modifiant le Règlement de zonage

R.R. 1562 et du Règlement RGCA13-10-0007-6 modifiant le Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels. Ces deux (2) règlements sont entrés en vigueur le 7 juillet 2020.

Au cours de cette démarche, la zone I10-225 n'a pas été identifiée pour accueillir l'usage lieu de culte, que ce soit en vertu du Règlement de zonage R.R. 1562 ou par demande d'usage conditionnel en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels pour les raisons suivantes :

- La volonté de préserver la vocation économique des zones industrielles lourdes telles que la zone I10-225, de manière à assurer l'intégrité et la vitalité des zones d'emplois.
- Les nuisances importantes pouvant découler des activités commerciales et industrielles autorisées dans la zone I10-225 pour les usagers des lieux de culte. Ces activités peuvent notamment être la source de bruits, de fumée, de poussière, d'odeurs, de vibrations ou autres inconvénients perceptibles à l'extérieur des limites de terrain où l'usage est pratiqué.
- L'historique de plaintes liées à la présence de lieux de culte dérogatoires au 9945 et 9955, avenue Lausanne, laissant anticiper des enjeux de cohabitation avec les usages existants, principalement en raison de l'achalandage, du bruit généré et de la diminution de la disponibilité du stationnement sur rue.

Une demande d'avis préliminaire a été déposée par le requérant le 24 février 2021. Un avis préliminaire défavorable a été émis par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) le 31 mars 2021.

#### JUSTIFICATION

**Considérant** qu'une demande a été déposée pour permettre la modification du Règlement de zonage R.R. 1562 de manière à autoriser l'usage « lieu de culte » au 9935-9955, avenue Lausanne;

**Considérant** la volonté de l'arrondissement de préserver la vocation économique des zones industrielles lourdes;

**Considérant** les activités de moyennes nuisances autorisées dans la zone visée pouvant causer des inconvénients pour les usagers des lieux de culte;

**Considérant** la cohabitation difficile avec l'usage résidentiel et l'historique de plaintes en lien avec l'occupation de lieux de culte aux adresses visées;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 23 novembre 2021, recommandent de refuser la demande de modification réglementaire.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

#### MONTRÉAL 2030

S.O.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

#### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S.O.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anick LAFOREST  
conseiller(ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2021-11-22



**Dossier # : 1211959007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la création d'un poste temporaire d'inspecteur.trice - circulation et stationnement (emploi 784610), groupe de traitement : 12-008, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

QUE soit autorisée la création d'un poste d'inspecteur.trice - circulation et stationnement (emploi 784610), groupe de traitement 12-008), à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-01 11:54

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1211959007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la création d'un poste temporaire d'inspecteur.trice - circulation et stationnement (emploi 784610), groupe de traitement : 12-008, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

**CONTENU****CONTEXTE**

La création d'un poste temporaire d'inspecteur.trice en circulation et stationnement (emploi : 784610, groupe de traitement 12-008, échelle salariale de 45 411 \$ à 60 063 \$), permettra à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, de mieux répondre aux besoins croissants de l'arrondissement en matière d'apaisement de la circulation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

**DESCRIPTION**

Entre 2019 et 2021, ce sont près de 150 requêtes relatives aux excès de vitesse dans nos rues locales qui ont été déposées par les citoyens de Montréal-Nord. Le nombre de requêtes a doublé en 2021 en comparaison à 2019. Le nombre croissant de demandes reçues annuellement a occasionné des retards dans le traitement de ces dernières. L'arrondissement s'est doté d'outils pour pouvoir analyser ces demandes toutefois les ressources humaines n'ont pas augmenté.

Devant le nombre croissant de demandes de modification à la signalisation et d'installation de mesures d'apaisement de la circulation dans les rues locales, l'arrondissement de Montréal-Nord s'est donc doté d'un plan d'action triennal en apaisement de la circulation. Pour mettre en oeuvre cet ambitieux plan d'action, l'arrondissement souhaite donc compléter son équipe mobilité pour pouvoir répondre adéquatement à la demande des citoyens et analyser les demandes d'apaisement de circulation, de modification à la signalisation dans des délais raisonnables.

**JUSTIFICATION**

Avec l'ajout d'un poste temporaire d'inspecteur.trice en circulation et la création d'une équipe mobilité, l'arrondissement se donne les moyens d'appliquer les principes de la Vision Zéro en se dotant de ressource pour améliorer la sécurité des déplacements des nord-montréalais.es et apaiser leur milieu de vie.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'échelle salariale est de 45 411\$ à 60 063\$.

La dépense prévue pour cette période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 est la suivante;

<b>Inspecteur circulation et stationnement - surplus</b>				
<b>Période : du 1er janvier au 31 décembre 2022</b>				
Description	Emploi	Groupe	accréditation	2022
Salaires	784610	08	12	62 900 \$
Banques maladies	784610	08	12	1 400 \$
Charges sociales	784610	08	12	19 800 \$
<b>TOTAL - Coûts - Rémunération</b>				<b>84 100 \$</b>

La dépense sera financée par le surplus de l'arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

s.o.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

**Parties prenantes**

Veronique CASTANEDA, -

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie PROULX  
Secrétaire de direction  
Direction de l'aménagement urbain et des  
services aux entreprises

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-11-22

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur



**Dossier # : 1211959008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la création d'un poste temporaire d'agent.e technique circulation et stationnement-mobilité (emploi 772340), groupe de traitement 12-011, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, pour la période du 31 janvier au 3 septembre 2022.

QUE soit autorisée la création d'un poste temporaire d'agent.e technique circulation et stationnement-mobilité (emploi 772340), groupe de traitement 12-011, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, pour la période du 31 janvier au 3 septembre 2022.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-12-01 19:06

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1211959008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la création d'un poste temporaire d'agent.e technique circulation et stationnement-mobilité (emploi 772340), groupe de traitement 12-011, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, pour la période du 31 janvier au 3 septembre 2022.

**CONTENU****CONTEXTE**

La création d'un poste temporaire d'agent.e technique en circulation-mobilité (emploi 772340, groupe de traitement 12-011, échelle salariale de 55 887 \$ à 72 206 \$), permettra à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, de mieux répondre aux besoins croissants de l'arrondissement en matière d'apaisement de la circulation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

**DESCRIPTION**

Entre 2019 et 2021, ce sont près de 150 requêtes relatives aux excès de vitesse dans nos rues locales qui ont été déposées par les citoyens de Montréal-Nord. Le nombre de requêtes a doublé en 2021 en comparaison à 2019. Le nombre croissant de demandes reçues annuellement a occasionné des retards dans le traitement de ces dernières. L'arrondissement s'est doté d'outils pour pouvoir analyser ces demandes toutefois les ressources humaines n'ont pas augmenté.

Devant le nombre croissant de demandes de modification à la signalisation et d'installation de mesures d'apaisement de la circulation dans les rues locales, l'arrondissement de Montréal-Nord souhaite donc compléter son équipe mobilité pour pouvoir répondre adéquatement à la demande des citoyens et analyser les demandes d'apaisement de circulation, de modification à la signalisation dans des délais raisonnables.

**JUSTIFICATION**

Avec l'ajout d'un poste temporaire d'agent.e technique en circulation et stationnement (0,6 a.-p.) et la création d'une équipe mobilité, l'arrondissement se donne les moyens d'appliquer les principes de la Vision Zéro en se dotant de ressource pour améliorer la sécurité des déplacements des nord-montréalais et apaiser leur milieu de vie.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'échelle salariale est de 55 887\$ à 72 206\$.

La dépense prévue pour la période du 31 janvier au 3 septembre 2022 est la suivante;

<b>Agent technique circulation mobilité - surplus</b>				
<b>Période : du 31 janvier au 3 septembre 2022</b>				
Description	Emploi	Groupe	accréditation	2022
Salaire	772340	011	12	41 400 \$
Banques maladies	772340	011	12	0 \$
Charges sociales	772340	011	12	13 200 \$
<b>TOTAL - Coûts - Rémunération</b>				<b>54 600 \$</b>

La dépense sera financée par le surplus.

### **MONTRÉAL 2030**

s.o.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

## Parties prenantes

Veronique CASTANEDA, -

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie PROULX  
Secrétaire de direction  
Direction de l'aménagement urbain et des  
services aux entreprises

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-22

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur



**Dossier # : 1216219002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la création d'un poste permanent de conseiller en ressources humaines (emploi : 211480), groupe de traitement : FM-06, en contrepartie de l'abolition du poste permanent d'agent-conseil en ressources humaines (emploi : 211310, poste : 78558), groupe de traitement : FM-05, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, et ce, à compter du 26 février 2022.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent de conseiller en ressources humaines (emploi : 211480), groupe de traitement : FM-06, échelle salariale 87 026 \$ à 108 779 \$, en contrepartie de laisser vacant le poste permanent d'agent-conseil en ressources humaines (emploi : 211310, poste : 78558), à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, et ce, à compter du 21 février 2022.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-26 15:28

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION****Dossier # :1216219002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la création d'un poste permanent de conseiller en ressources humaines (emploi : 211480), groupe de traitement : FM-06, en contrepartie de l'abolition du poste permanent d'agent-conseil en ressources humaines (emploi : 211310, poste : 78558), groupe de traitement : FM-05, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, et ce, à compter du 26 février 2022.

**CONTENU****CONTEXTE**

Il est requis d'autoriser la création d'un poste permanent de conseiller en ressources humaines, de l'accréditation des cadres (emploi : 211480), groupe de traitement : FM-06, échelle salariale 87 026 \$ à 108 779 \$, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs de l'arrondissement de Montréal-Nord en date du 26 février 2022. La création de ce poste permanent assurera la cohérence entre les tâches effectuées et celles requises par la fonction en prenant en charge le dossier de relations de travail pour l'arrondissement tout en conseillant adéquatement les gestionnaires de son unité d'affaires en mettant à leur service son expertise.

À cette fin, le conseiller assure une vigie des enjeux de son unité d'affaires, exerce un rôle-conseil stratégique auprès des gestionnaires lors de changements organisationnels, recommande les moyens d'action appropriés, développe des outils et participe à leur implantation.

Il établit des diagnostics, contribue au développement et à l'implantation de programmes, des politiques, normes et directives en matière de ressources humaines en plus répondre aux questions relatives à l'interprétation des conventions collectives ou dans la gestion des dossiers complexes nécessitant son expertise. Selon les besoins, il fournit une assistance aux gestionnaires dans la gestion courante de leurs ressources humaines et de leur quotidien.

En contrepartie de la création de ce poste permanent de conseiller en ressources humaines (emploi : 211480) et de son comblement en permanence, le poste permanent d'agent-conseil en ressources humaines (emploi: 211310, poste : 78558 ), groupe de traitement : FM-05, échelle salariale 76 752 \$ à 95 936 \$, de l'accréditation des cadres, sera aboli.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

## DESCRIPTION

## JUSTIFICATION

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'échelle salariale pour ce poste est de 87 026 \$ à 108 779 \$.

### **Dépense prévue 2022**

Poste : conseiller(ère) en ressources humaines

Période : du 26 février 2022 au 31 décembre 2022 (référence budgétaire #335230)

Période	Emploi	Nbre d'hres	Salaire	Prime, TS et Ajust. bques	Charges sociales	Dépense totale
du 21 février 2022 au 31 décembre 2022	211480	1650	86 500\$	2 200 \$	24 400 \$	113 100 \$

La dépense sera financée par budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Veronique CASTANEDA, -  
Sylvie COTÉ, Service des ressources humaines

Lecture :

Veronique CASTANEDA, 23 novembre 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Béatrice DULCE  
Secrétaire d'unité administrative

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-11-23

Loth SIEMENI TCHOKOTE  
Chef de division des ressources humaines  
(arrondissement)



**Dossier # : 1211959006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation du poste temporaire de conseiller en planification (emploi : 302240, poste : 82215), groupe de traitement : 29-002, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et ce, pour la période du 1er janvier au 28 février 2022.

QUE soit autorisée la prolongation du poste temporaire de conseiller en planification (emploi : 302240, poste : 82215), groupe de traitement : 29-002, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et ce, pour la période du 1er janvier au 28 février 2022.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-29 18:40

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1211959006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation du poste temporaire de conseiller en planification (emploi : 302240, poste : 82215), groupe de traitement : 29-002, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et ce, pour la période du 1er janvier au 28 février 2022.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de ses différentes activités, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises souhaite faire autoriser la prolongation du poste temporaire de conseiller en planification (emploi : 302240, poste : 82215), groupe de traitement : 29-002, échelle salariale au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : 64 644 \$ à 108 732 \$, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et ce, pour la période du 1er janvier au 28 février 2022.

- Poste temporaire de conseiller en planification (emploi : 302240, poste : 82215), groupe de traitement : 29-002, échelle salariale au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : 64 644 \$ à 108 732 \$.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises souhaite cette prolongation afin de répondre à ses besoins opérationnels dans l'immédiat.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

14 mai 2021 - Autoriser la prolongation du poste temporaire de conseiller en planification (emploi : 302240, poste : 82215), groupe de traitement : 29-002, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et ce, pour la période du 29 mai au 31 décembre 2021.

D2201959001 - 11 décembre 2020 - Permettre la prolongation du poste temporaire de conseiller en planification (emploi : 82215), groupe de traitement : 29-002, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et ce, pour la période du 29 mai au 31 décembre 2021.

D2207848001 - 25 février 2020 - Autoriser la création d'un poste temporaire de conseiller en planification (emploi : 302240 ), groupe de traitement : 29-002, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et ce, pour la période du 20 février au 31 décembre 2020

## DESCRIPTION

## JUSTIFICATION

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le poste de conseiller en planification (emploi : 302240, poste : 82215), groupe de traitement : 29-002, est un poste temporaire dont l'échelle salariale au 1er janvier 2021 est de 64 644 \$ à 108 732 \$.

La dépense prévue pour cette période, soit du 1er janvier au 28 février 2022 est la suivante :

<b>Conseiller en planification - surplus</b>				
<b>Période : du 1er janvier au 28 février 2022</b>				
Description	Emploi	Groupe	accréditation	2022 2 mois
Salaire	302240	002	29	12 900 \$
Banques maladies	302240	002	29	300 \$
Charges sociales	302240	002	29	3 500 \$
<b>TOTAL - Coûts - Rémunération</b>				<b>16 700 \$</b>

La dépense sera financée par le surplus accumulé de l'arrondissement.

## MONTRÉAL 2030

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Veronique CASTANEDA, -

Lecture :

Veronique CASTANEDA, 30 novembre 2021

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie PROULX  
Secrétaire de direction  
Direction de l'aménagement urbain et des  
services aux entreprises

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-22

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur



**Dossier # : 1217606029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la création d'un poste temporaire d'analyste TI, (emploi : 401480), groupe de traitement : 29-001, à la Division de l'informatique de la Direction des services administratifs, en contrepartie, de laisser vacant le poste permanent de technicien en développement d'application en bureautique, (emploi : 732880), groupe de traitement : 12-008, pour la période du 29 janvier 2022 au 31 décembre 2022.

QUE soit autorisée la création d'un poste temporaire en TI, avec un montant de 11 600 \$ du surplus d'arrondissement, dont le titre sera précisé ultérieurement, à la Division de l'informatique de la Direction des services administratifs, en contrepartie, de laisser vacant le poste permanent de technicien en développement d'application en bureautique, (emploi : 732880), groupe de traitement : 12-008, pour la période du 29 janvier 2022 au 31 décembre 2022;  
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Rachel LAPERRIÈRE  
Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1217606029

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la création d'un poste temporaire d'analyste TI, (emploi : 401480), groupe de traitement : 29-001, à la Division de l'informatique de la Direction des services administratifs, en contrepartie, de laisser vacant le poste permanent de technicien en développement d'application en bureautique, (emploi : 732880), groupe de traitement : 12-008, pour la période du 29 janvier 2022 au 31 décembre 2022.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Autoriser la création d'un poste temporaire en TI, avec un montant de 11 600 \$ du surplus d'arrondissement, dont le titre sera précisé ultérieurement, à la Division de l'informatique de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs, en contrepartie, nous laisserons vacant le poste permanent de technicien en développement d'application en bureautique (emploi : 732880), groupe de traitement : 12-008, échelle salariale 45 411\$ à 60 063\$.

Ce poste sera essentiel pour le bon fonctionnement de l'équipe.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'échelle salariale est 57 881 \$ à 96 948 \$

**Dépense prévue 2022**

Poste : Analyste TI

Période : du 29 janvier 2022 au 31 décembre 2022 (référence budgétaire #264291)

Période	Emploi	Nbre d'heures	Salaire	Prime, TS et Ajust, bques	Charges sociales	Dépense totale
du 29 janvier	401480	1680	71 200 \$	1 600 \$	19 100 \$	91 900 \$

2022 au 31 décembre 2022						
-----------------------------	--	--	--	--	--	--

Cette dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement et le surplus non affecté de l'Arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Veronique CASTANEDA, -  
Sylvie COTÉ, Service des ressources humaines

Lecture :

Sylvie COTÉ, 7 décembre 2021  
Veronique CASTANEDA, 24 novembre 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-12-02

Lila BENTALHA  
Secrétaire de direction

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

**Dossier # : 1219171003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au ministre de la Justice de désigner les officiers compétents à célébrer des mariages et unions civiles pour l'arrondissement de Montréal-Nord.

ATTENDU que le Code civil du Québec (L.Q., 1991, c. 64) permet de demander au ministre de la Justice du Québec que soient désignés compétents, pour célébrer des mariages civils et des unions civiles, les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissement et les fonctionnaires municipaux.  
Il est recommandé :

QUE soit demandé au ministre de la Justice, conformément aux articles 366(1) et 521.2 du Code civil du Québec, de désigner la mairesse de l'arrondissement Mme Christine Black, le conseiller de ville du district Marie-Clara M. Abdelhaq Sari, la conseillère de ville du district Ovide-Clermont Mme Chantal Rossi, le conseiller d'arrondissement du district Marie-Clara M. Jean-Marc Poirier et le conseiller d'arrondissement du district Ovide-Clermont M. Philippe Thermidor, à titre de célébrants compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles selon leur limite territoriale.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-26 11:45

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1219171003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au ministre de la Justice de désigner les officiers compétents à célébrer des mariages et unions civiles pour l'arrondissement de Montréal-Nord.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Code civil du Québec (articles 365 à 390 et 521.1 à 521.19) permet à un maire d'arrondissement, un conseiller de ville, un conseiller d'arrondissement de même qu'aux officiers municipaux qui en font la demande au ministère de la Justice du Québec, d'être désignés à titre de célébrants compétents de mariages civils et d'unions civiles. Cette désignation étant volontaire, le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'une résolution afin d'autoriser ses membres intéressés à demander au ministre de la Justice du Québec d'être nommés célébrants compétents.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 10 476 Demander au ministre de la Justice de désigner les officiants compétents à célébrer des mariages et unions civiles pour l'arrondissement de Montréal-Nord.

**DESCRIPTION**

Dans le but d'adapter les services de l'arrondissement et d'élargir sa dimension humaine, la mairesse de l'arrondissement Mme Christine Black, le conseiller de ville du district Marie-Claras M. Abdelhaq Sari, la conseillère de ville du district Ovide-Clermont Mme Chantal Rossi, le conseiller d'arrondissement du district Marie-Claras M. Jean-Marc Poirier et le conseiller d'arrondissement du district Ovide-Clermont M. Philippe Thermidor, ont manifesté l'intention de célébrer des mariages et unions civiles dans leur limite territoriale.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Code civil du Québec (C.c.Q.) (articles 365 à 390 et 521.1 à 521.19).  
Règles sur la célébration du mariage civil ou l'union civile, chapitre CCQ, r. 3 (Code civil, a. 376).

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2021-11-24